COLLECTION
DES CHRONIQUES
NATIONALES FRANÇAISES.

XLIII.

Digitized by Google

IMPRIMERIE D'HIPPOLYTE TILLIARD,
RUE DE LA HARPE, N° 78.

CHRONIQUE

DES

DUCS DE BOURGOGNE,

PAR GEORGES CHASTELLAIN,

PUBLIÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS,

PAR J.-A. BUCHON.

TOME II.

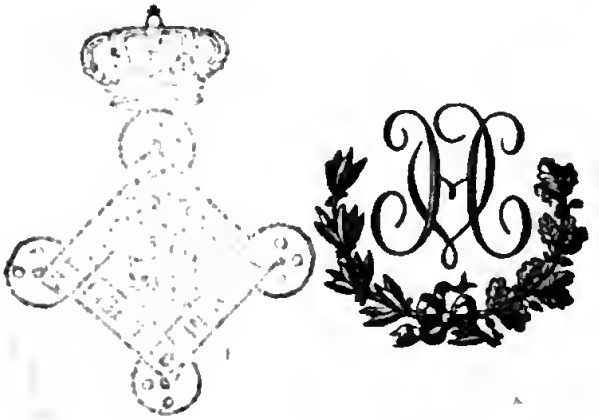

PARIS.

VERDIÈRE, LIBRAIRIE, QUAI DES AUGUSTINS, N° 25.

M DCCC XXVII.

Digitized by Google

CHRONIQUE

DE

GEORGES CHASTELLAIN.

CHAPITRE CCLXII.

Comment le seigneur de Villers fut pris à Chimay, cuidant venir à Liège pour les esmouvoir, et puis fut amené vers le duc.

A TEL confort et exploit que avez oï, Gantois retournèrent en leur ville, et furent recheus demi à joie demi à dueil, sans trop et sans peu. Je laisse doncques Gantois d'ici à une aultre fois que j'en ferai encore ung plus grand conte et de plus grand effect, et veuls venir maintenant à pluseurs autres choses qui restent à narrer, et qui sont avenues entre deux; et tout premier d'ung chevalier de Rochelois, nommé le seigneur de Villers, et estoit au conte de Nevers, cely qui jà avoit envoyé et escript unes lettres au duc Charles, en Brusselles, assez arrogantes, comme j'ai dit, selonc la personne. Ce chevalier doncques de Rochellois, qui estoit envoyé de son maistre le comte de Nevers, en commission de venir ou pays de Liége suborner Liégeois à toute force et à tous lez, et les inciter à eulx remouvoir et à recommenchier guerre en-

vers le duc Charles, en les asseurant que ledit conte les venroit servir et assister pour et au nom du roi encontre ly, et de ce bailla lettres et scellés audit de Villers, adressans à la cité de Liége et à tous autres; et vint icellui chevalier, et passa d'aventure par une villette que l'on nomme Chimay, cuidant qu'elle tenist pour la cité comme vraie Liégeoise. Mès li ignorant qu'elle fust en la main du duc, et que ses gens y estoient, fut soupçonné prestement et cogneu non y estre venu pour bien, fut pris et examiné atout (avec) ces lettres, et prestement mené devers le duc à Brusselles; et fut par icellui tout sceu et descouvert ce que le comte de Nevers avoit en ventre. Mès combien que le péril n'estoit point grand, ce sembloit-il au duc, toutesfois estoit-il bien aise d'en savoir le secret, pour y tant mieux pourvoir, comme il feist; et fit tenir en prison ledit chevalier longue espasce, d'ici à tant que aultre grand effect s'en ensievi, et maugré ledit conte, qui mal y eust sceu remédier.

Or estoit sourse une grand murmure, et une orrible commocion de peuple en Malines, pendant que le duc se tenoit à Brusselles, et estoit ceste commotion toute à l'exemple de ceux de Gand; et se misrent en armes les Malinois, crians et braians sur aucuns gouverneurs de la ville dont ils se doloient; et manachoient de tout tuer; et de fait, en défaut des personnes qui s'estoient muchiées (cachées), vindrent à leurs maisons et les abattirent et fustèrent, et y firent tous les desrois du

monde, et jusqu'à donner peur à tout ce qui portoit teste d'omme et femme. N'y avoit si hardi qui s'osast trouver sur rue, qui fust homme d'aucun gouvernement. Et tout ainsi que Gantois avoient usé de voloir avoir tout à leur poste et à leur demande, cestes males gens aussi disoient que tout autre tel aroient-ils en pareil, et seroient mises jus maletostes et impositions, et sçauroient que tels et tels deniers estoient devenus, qui si longuement avoient esté recheus en grief du peuple; et feroient par le saint Dieu un monde novel, ce disoient, aussi bien à leur tour comme avoient fait autres.

Or estoit le duc à Brusselles, là où n'y avoit que quatre lieues. Si le sceut tantost, qui bien s'en garda de rire; mès dit: « En ce dangier m'ont » mis Gantois; Dieu le leur rende! et à leur exem- » ple tous les vilains se vouldront rebeller et faire » le maistre, ce samble. Or, par saint Georges! il en » y aura des punis et chastiez, se je vis dix ans; et » ne se vanteront pas d'avoir trouvé ce qu'ils cui- » dent ».

Et tout en ce meismes temps, ceulx d'Anvers firent autre tel que Malines, et firent des commotions entre eux aussi; et qui plus est, à la tierche main, une meschante ville en comparaison aux autres, nommée Lire, fist une grande heurée aussi, comme se c'eust esté quelque chose de grand; et tout sur une manière de faire comme Gand, contre les gouverneurs et pour avoir les choses à leur poste.

Dont et se le duc en avoit ennuy et dueil n'estoit de merveilles : car bien y avoit cause pourquoy. Et certes, la conséquence aussi en estoit dangereuse et de malvaise attente. Si me souvint alors, quand je vis toutes ces villes ainsi rebeller et esmouvoir à l'entrée de ce nouveau duc, comment à l'entrée aussi du roi Loys, tantost après son couronnement, ceux de Raims se commeurent aussy en pareille manière, pour mettre jus à leur volenté les imposts et les gabelles du roi, et à leur exemple aulcunes aultres villes, ce disoit-on, par le royaume, et de quoi les interprétations, ce me souviens bien, alors estoient assez estranges en la bouce des saiges et de non grand espoir en bien.

Or, comme ces commotions se faisoient maintenant par dechà à l'entrée de ce duc nouveau, je entray en ymagination aussy. Dont, et comme je me teus du premier, je me tays aussi du second, et m'attends à ce qui peut ensuivre de tous les deux, et dont les fins feront le jugement. Mès le roi Loys et le duc Charles, trouvèrent leur pays en haulte fortune de paix et de félicité : doint Dieu que la fin en soit encore plus glorieuse et plus de salut! car tous deux estoient princes, dont les sens et les vertus estoient pour faire ung grand fait et ung grand cop, là où ils se voloient tourner.

CHAPITRE CCLXIII.

Comment le duc ordonna aux nobles de Brabant eux appresser pour aller à Malines.

Or entrèrent fort en cuer ces nouvelles commotions faites à Malines et en Anvers à ce duc Charles. Enpensa durément comment au mieulx faire il s'en poroit vengier, sauf honneur et raison; car ce que souffert et porté avoit des Gantois, n'estoit point à tolérer ne à porter des autres villes, ce lui sambloit; et n'estoit point ville pareille, et par quoi ne s'en vengeast bien et venist à son desseure pour donner peur meismes à Gantois. Si s'en teust auplus, quoiqu'il peult, et manda en Hainaut secrètement mettre sus gens d'armes, trois cens lances et les archiers, pour aller à tout couvertement en Malines, jà-soit-il qu'à nul n'en fust déclairée son intencion, et pour cause. Toutefois ne passagaires après que ce mandement fut rompu; car les nobles de Brabant, qui se perchurent que le duc mandoit gens en Hainaut pour venir en Braibant, et à intencion de l'accompaigner en Malines, vindrent au duc, et lui dirent que eux estoient fors et souffisans assez pour le mener en toute seurté de corps dedans Malines, et de soi vengier et de la ville et des vilains, et de les chastier tout à son bel, et que pour ce faire, il ne besoi-

gnoit point que nul estranger venist en leurs marches et que aultre s'en mellast que eulx.

Si les creut le duc, et différa son mand ailleurs, et se reposa sur les nobles de Braibant, qui le servirent et se mirent sus au jour nommé, là où je les laisse jusques au partement du duc de Brusselles pour aller à Malines, pour venir à autres matères ici enlaciées. Car convient maintenant parler du mariage de ce duc Charles, qui avoit longuement traisné et paravant que le duc Philippe, son père, fut venu à trespas : c'estoit de la seur au roi Edouard d'Angleterre, fille au duc d'York (1), et auquel mariage la ducesse sa mère avoit longuement prétendu; avecques ce que le fils avoit le cuer assez enclin envers Angleterre, tant par nature de la mère et de ly, qui l'attiroit, comme parce que le roy Loys, roy de France, le compelloit à ce faire, par mal se voloir porter envers ly, comme assez dessus a été dit et narré de leurs affaires. Et combien toutefois que renommée couroit que ce duc Charles avoit le cueur assez Anglès et beaucoup, et principalement à cause de ce que de la part et de l'amistié de France, son père et ly avoient trouvé povre fondement, et ains plus deffiable que de bon espoir; toutefois, s'il y eust eu en Angleterre autre mariage de sorte à ly, jamès ne se fust alié au roi Edouard; car

1. Marguerite d'Yorck.

avoit esté tout parfaitement son contraire en faveur du sang de Lancastre, dont il estoit. Mès ly, voyant comment le roi Loys tendoit à soi allier meismes et joindre avec Edouard, en délessant la piteuse querelle de son cousin et sa cousine germains le roi Henry et sa femme, et tout pour rompre et desfaire cestui Charles, sainement certes et sagement pensa de ly meismes, et puisque entre deux maulx il se convenoit assentir à l'ung, ce lui sambloit, et devenir Anglès à bon profit encontre autrui, premier que autrui en eust l'avantage et l'avancement contre ly, délibéra de prendre la seur au roi Edouard, lequel sur toutes les alliances du monde et de France et d'ailleurs, plus estoit aise et joyeux de ceste, et ne quéroit aultre riens, quelconque ascout il peust oncques avoir donné envers France. Aussi la chose avoit jà si longuement traînée, que se d'aventure ce duc Charles eust varié ne branlé en aller avant de bon train, infailliblement la jonction et le compact se faisoit, et se fust fait du roy franchois et de ly pour courir sus au tiers leur moqueur, et qui eust esté seul.

Ainsy doncques, comme les grans affaires des princes et des royaumes se comportent en diverses pesantes difficultés et subtiles voies, et toutes tendantes à une fin, c'est de vaincre et d'avoir bras sur son compagnon, il appert clèrement de la part de Edouard, qu'il a quis et pris son plus bel et son plus séant devers le conte de Bourgogne.

Et le duc Charles voyant l'estroit dangier où on le voloit mettre a fait son plus bel d'une nécessité qui lui pooit donner desfense. Et maintenant en Brusselles, là où estoit venue l'ambassade du roi Edouard pour avoir une conclute fin, le duc Charles, nouveau duc encorre de deux mois, accepta le mariage, et promist d'aller avant, contre cuer toutesfois, comme ly-mêmes le confessa à tel qui le me révéla depuis; mès ce fit-il, par corrage d'amer mieux fouler et grever autrui, qu'estre grevé ne foulé.

Et est tout vrai qu'à celle heure et de long-temps par avant il y avoit petit amour entre le roi et ly, et savoit bien chacun de son compaignon comment il lui estoit. Et partant, comme le roi tendoit à traverser ce duc Charles, et pour en avoir le bon devers ly, le duc Charles aussi tendoit au meismes pour soi, pour se fortifier contre ly; et craignoit le roi l'orgueil et la fierté de son subject, et le subject craignoit la puissance et profonde subtilité de son seigneur, lequel le voloit, ou eust bien volu, ce lui sambloit, mener au fouet. Et tout ceci venoit et movoit, élas! de ce mauldit bien public, pratiquié et mis sus du costé meismes des Franchois contre leur roi et contracteur depuis de ce jeusne prince Charles à leur bende; et lequel, quant il s'y est trouvé et fourré, l'ont laissié et abandonné à l'estroit, et lui ont mis sur son dos tout le pesant du fardeau; par quoi seul mal volu du roi, seul s'est trouvé contraint de soi

reconforter et de quérir refuge. Dont c'est pitié que les choses se portent ainsi en ung royaulme et unes meismes parenté, que de prendre ainsi quereles et questions pour s'entre desfaire et pour courrouchier Dieu et perdre le monde : et fait fort à craindre le jugement qui s'en fera une fois ; car tout ne meut que d'orgueil et d'eslongance de toute charité, et que nul ne veult Dieu craindre ne soi régler de raison salutaire.

CHAPITRE CCLXIV.

Comment le roi Loys savoit ce qui se faisoit à la réception du duc, et comment il estoit marri de l'alliance d'Angleterre.

Or estoit le roi par-delà les marches de Touraine, et savoit et ooit tout ce qui se faisoit par-dechà, et de Gand et de Malines et du tout, et du grand avoir et trésor que ce jeusne duc ici avoit trouvé par le trespas de son père, et comment Gand, après l'offense faite, s'estoit rendue à ly et à merci, et tout l'effect de ce mariage conclu, ensemble et du chevalier du conte de Nevers pris ; car avoit gens qui tout lui mandoient et rapportoient ; et meismes avoient les Liégeois devers ly tous les jours procurans sa deffense et sa protéction encontre son envaye. Si fait à penser qu'entre toutes autres choses du monde, ce qui plus lui desplaisoit, c'estoit ce mariage, et non sans cause :

car à voir dire, il y pendoit un souverain péril pour ly et pour tout son royaume, quant oncques il n'a esté permis ne souffert, ne loisible aussi à aucun prince de desoubs la couronne prendre alliance en Angleterre, pour peur de la conséquence et des périls; et là où cestui, par puissance et par non ascouter, ce sambleroit, à nulluy, print et quist alliance, se bon gré maulgré, pour soi porter et tenir roide; et certes je dis bien alors que le cas fesoit à plaindre, que ainsi le convenoit faire, et que le plus noble et le plus digne membre de France estoit compuls de soi tant estordre, comme de soi allier aux perpétuels ennemis de sa parentèle. Dont, et se le roi en avoit dueil, non merveilles, quant moi-meismes je le plaignoie et doloie pour la fin future. Toutefois et au roi et aux hommes le convenoit porter, fut bel, fut laid. Car encontre puissance qui ne se peult répugner, n'a point de loi qui y puist servir. Le roi toutes-fois, et à bon titre, machina toutes les voies depuis, si comme vous orrez, pour rompre ce mariage, et en l'entendement seul pour le grief qu'il y sentoit pour le temps à venir. Mès ce fut trop tard : ly meismes, comme j'ai dit, n'a gaires en avoit esté cause; et à cause de ly et par ses faits et paroles qui ainsi se portoient, cestuy Charles, maulgré lui quasi et par ung despit, print l'alliance laquelle il eust quise et prise en France, qui l'eust volu traiter par bel et le recognoistre. Mès le temps portoit ainsi alors, et Dieu souffroit à deux jeusnes fiers

princes et puissans tous deux user de sa volenté et de ses meurs en propre franc arbitre, et lesquels souvent en commun affaire estoient incompatibles; l'un voloit l'un, et l'autre voloit l'autre, et tout par inconvénient de peu d'amour et de peu de raison et de malvaise maisnie (suite), qui n'ose ou qui ne veut un prince corrigier ne reprendre en son fourvoy; ains lui conseille chose de meschief et de honte, et le boute en folle œuvre tout oultre. L'entende chà et là qui peult, mès les rois et les princes ont des passions souvent et des vices en eulx, lesquels, s'ils les voloient rompre, en ensievant leur estat, le monde et eux vivroient en paix, et le povre peuple à leur exemple.

CHAPITRE CCLXV.

Comment Liégeois vindrent assiégier Huy pour ce qu'il ne contribuoit aux tailles.

Encorre estoit le duc Charles en Brusselles, et estoit le mois d'aoust l'an soixante-sept, quant nouvelles lui vindrent que ceux de Liége estoient partis dehors de leur ville, à bannières levées et à grand affustement d'engins et d'artillerie pour assiéger la ville de Huy, laquelle se tenoit et s'estoit toujours tenue pour l'évesque encontre la cité. Et pour ceste cause, et pour ce qu'elle s'estoit toujours maintenue ferme et franche audit évesque,

le duc Philippe l'avoit tousjours affrancie de toutes amendes et réparacions que le pays de Liége devoit faire à ly et à l'évesque son neveu, sans riens y compartir ne contribuer.

Or estoient les amendes grandes et innumérables que le pays devoit porter alors pour satisfaire au duc Philippe; et avoient ceux de la cité baillé leurs plus grands et les plus notables de leur ville en ostage, jusqu'au parfait du traitié et de ce qu'il portoit; et dont jà, pour faire le premier paiement qui fut porté en Brusselles, Liégeois avoient esté constraints et si près pris que de faire une partie de leur paiement de vasselle et des chaintures et menuetez de leurs femmes. Dont quand ce vint, et que ire les movoit à regarder leur servitude, et que ceux de Hui estoient et vivoient francs et à leur paix, et non volans en rien contribuer à leur domaige et perte, prindrent une aigre indignacion contre eulx, et comme gens capiteux et pleins de fureur jurèrent, par le sang que Dieu spita, ils y contribueroient bon gré maugré, et les iroient courrir sus. Et de fait y allèrent et assiégèrent la ville et l'évesque dedans; et fremèrent leur siége bien et puissamment, et s'y tindrent grand pièce.

Dont, quant le duc le sceut, avecques ce qu'il avoit des autres affaires assez sur mains, si porta-il à dur cestui; et lui sambloit bien que c'estoit ung cas d'oultraige fait tout à propos pour lui donner des affaires ung sur aultre. Mès à tout il

pourverroit, ce disoit, en temps et lieu, et s'en cheviroit bien, comme il fit mortellement et glorieusement. Ce vous apperra bien cy-après, là où à ceste cause il disposera de son armée sur Liége, par tel effort que la ruyne est ensievie depuis perpétuelle, ce qui fait à plaindre.

CHAPITRE CCLXVI.

Comment le duc entra dans Malines, et de la pugnicion qu'il y fit.

Partant donc de Brusselles, vint à Malines à très grand chevaucée de nobles hommes de Braibant, lesquels chevauchent volentiers tout armez d'aubergeons et font porter chapeaux de fer et arbalestres après eux, par quoi ils samblent estre prest à demi pour guerre, toujours allans de ville à autre. Si en estoit le duc tant plus fort et plus quoi, atout (avec) famille seulement de son hostel. Mès si n'y avoit-il noble homme en sa maison qui ne fust armé en couvert sous sa robbe, de peur des aventures; et avoit encore trois cents combattans de crue avecques ly du païs de Hainaut, convertement armés aussi. Entrant donc ainsi en sa ville, y avoit maint cueur d'homme qui trembloit de peur par espand des mauvais qui avoient fait la heurée; car doubtoient fort leur punicion devoir estre dure; et n'y pooient mettre résistance, car la force n'estoit point en eux. Si se logea le duc en son hostel

apprimes; et de celle heure en avant fit faire diligente enqueste des esmoveurs et susciteurs des maléfices perpetrés et des noms et des personnes et des actions et causes qui les esmovoient; et furent le chancelier et tous ceux du grand conseil tant seulement empeschés en cestui affaire; car le duc y voloit monstrer sa vertu et son jugement, et y aller par justice à pois et sans excès. Si fut la chose attainte, avecques ce que les notables de la ville et ceux meismes de la loy les accusoient, qui par avant la venue du prince n'eussent osé mot dire.

Comme doncques ils furent atttains et sceus qui et quels, furent tous appréhendez l'un après l'autre et mis en forte garde; et après pleine informacion de leur cas, fut fait leur procès juridiquement, à chacun seloncq son démérite; dont les aulcuns furent condampnez à rechevoir mort, et aulcuns à estre bannis et expulz à toujours, et aultres aulcuns à amendes civiles et pecunièles, en restor et en réparacion des domages à qui on les avoit faits. Si furent toutes ces sentences exécutées et mises à effect; et fut ung hourd dressié en my le marcié, devant le duc, là où les condamnés devoient morir sus; et croy qu'il n'y en avoit que ung de tels; lequel, comme il eust les yeux bandés, et estoit mis à genoux à mains joinctes et l'espée tirée hors du fourreau, le duc qui avoit célé son corrage jusques alors, fit contretenir son cop au borreau, et lui escria, disant: « Cesse », qui

ainsi le fit et cessa, et alors ly dist : « Desbendez-ly les yeux et le lièvez ». Si le fit ainsi ; et le cuidant aidier à lever ne peult oncques, tant estoit l'autre mort et ignorant de soi-meismes.

Si estoit merveilles alors d'oyr les bénédictions que multitude de bouces donnoient et clamoient au duc de sa miséricorde, fondamment plorans comme tous aultres. Si estoit ici la première singulière œuvre que le duc monstra après estre devenu duc ; et croy, et le tiens pour vray, que se Gantois se feussent bien portés envers ly à son entrée, il leur eust montré bonté encore plus grande et plus singulière, non pas en nature de remission, mès en excellence de largesse et de grâce, pour les gaignier et vaincre. Car à l'avenant que c'est trop plus grand chose de Gand que de Malines, eust-il convenu faire et monstrer singulière gentillesse. Or firent-ils tout au rebours ; dont tout au rebours aussi leur en est pris; et l'ont bien senti depuis, et en singulière roideur, comme ceux de Malines en douceur non espérée ; et me parceus de lors que le cœur lui estoit en hault singulier propos pour le temps à venir, et pour acquérir gloire et renommée en singulière œuvre.

CHAPITRE CCLXVII.

Comment les Liégeois vindrent assiégier Huy, et comment le duc luy envoya monseigneur de Boussu.

Or estoit l'évesque de Liége assiégé dedans sa ville de Huy en grand dangier; n'avoit que les gens de son hostel pour soi deffendre, et aulcuns nobles du pays de Liége qui tenoient son parti; laquelle chose n'estoit ne ne pooit encontre la puissance qui estoit devant ly, quinze ou seize mille hommes, avecques ce que bien grande seurté n'avoit-il point au peuple de dedans, qui tirent tous l'un à l'autre; et doutoit fort qu'il ne lui en peust venir dangier. Si envoya battant serrant devers le duc, lui signifier son dangier, et le destroit où Liégeois le tenoient; et lui pria pour Dieu qu'il lui pleust remédier ains tost que tard, et y pourveoir tellement, que la ville ne ly ne cheussent en dangier des ennemis; car sans secours de gens, et bientost, ne porroient maintenir la ville, ne leurs personnes garantir de leurs mains. Comme toutefois l'évesque envoya vers le duc, à l'eure d'alors le logis des Liégeois n'estoit encore que de l'un costé de la rivière; et pooient de l'autre lez ceux de dedens saillir dehors et rechevoir gens et secours à leur bon.

Or estoit le seigneur de Bossut à Malines; et vint au mand du duc avec nombre de gens d'armes

comme a esté dit dessus. Si lui ordonna le duc d'aller, avec ce que avoit de gens, à Huy, au secours de son nepveu l'évesque, et pour dire à ceux qui estoient là logiés devant la ville, de par ly, que ils se retraissent et s'en rallassent en leur ville paisiblement et sans faire opression à ceux de Huy, ou si non ly-meismes il y venroit si fort, prochainement et à l'aide de Dieu, que leur retour, quand ils le cuideroient faire, leur seroit de grand aventure. Si y alla le seigneur de Boussut, gentil chelier, avecques ses gens; et envoya le duc avecques ly messire Philippe de Poitiers avecques ses gens aussi; messire Jehan d'Aimeries aussi, chevalier, seigneur de Lens, avecques grans gens aussi qu'il avoit, et pluseurs vaillans nobles hommes de Hainaut, jusques au nombre de quatre cens combatbattans, que ungs que aultres, et tous sous le seigneur de Boussut, lequel arrivé à Huy, fut grandement bien viegnié et conjouy de l'évesque; et fist ledit seigneur son message à ceux de Liége, là logiés, qui peu accontèrent à ses paroles, mès dirent en effect, que le duc de Bourgogne n'avoit que faire de leur demander riens, car eux ne demandoient riens à ly ne à leur évesque; et ce qu'ils estoient là venus si n'estoit-ce qu'encontre ceux de Huy tant seulement, et encontre le corps de la ville qui estoit en leur chastellenie; et devoient les inhabitans d'icelle consortir, ce disoient, et contribuer avecques la cité en tous cousts, frès et domages, hontes et pertes qu'elle avoit portées.

dont, pour ce que lesdits de Huy s'en voloient exempter et tenir à frans, par faveur du duc et de l'évesque, ils estoient venus là pour les y contraindre par force, et n'en partiroient jamès tant qu'ils les auroient en leur pooir : mès au duc ne à leur évesque ne demandoient riens. Ce estoit leur couleur ; et de fait, par ung leur messiager le signifièrent ainsi au duc, lui estant à Malines, pensans de le rappaisier par paroles qui peu leur servirent.

CHAPITRE CCLXVIII.

Comment le duc print à cueur d'un gentilhomme que Liégeois avoient fait morir.

Cestuy recommenchement de guerre des Liégeois, qui tant avoient esté battus et calamités, fut empris de male-heure et de malvais sort pour eux, combien que ils le cuidèrent tout autre. Et peu certes fit pour eux, mès ung très doloreux exploit, qui oncques leur en donna le conseil ne le hardement de l'emprendre ; car pour avoir esté battus et navrés ils en entreront en dure mort et en perpétuelle perdition. Et ainsi va-il aux oultrageux fols en propre et malvais conseil ; et qui cuident vengier leur honte, et ils accroissent leur dueil. Et desja, paravant la mort du duc Philippe, nonobstant tous traitiés faits entre ly et eux de la

ruyne de Dinant, et que leurs ostages, leurs plus nobles du pays, estoient en la main du duc, pour les pooir faire morir quand ils recommenceroient aulcune chose de novel, si avoient-il prins toutefois depuis un gentilhomme nommé [1]..... et l'avoient esté quérir dedens le pays de Luxembourg, là où il estoit allé demorer pour refuge et ne s'estoit volu mesler de leur malice. Si l'estoient allé querre à force, et lui imputèrent trayson, disans qu'il avoit esté contre eulx en favorisant au duc; et le mirent en torture et le tourmentèrent piteusement, et enfin toutefois le décollèrent. Mès bonne espasce y avoit entre deux; et ne le firent point tant que le duc Philippe vesquit : car sans remède s'il eussent eu nuls ostages et aussi bons que les meilleurs, si les eust-il tous fait morir par revenge, ne tout le monde ne les eust sceu sauver; et combien qu'ils le firent morir après le trespas dudit duc et du nouvel règne de cestucy, si le firent-ils, avecques aultre inconvénient plus grand encore comme de ceste ville de Huy. Par quoi du moindre cas ne fut pas esmeute la guerre contre eux, fors du tout ensemble; et estoit bien l'intencion du duc de vengier la mort du pauvre gentilhomme par une dure amère verge : aussi fit-il. Si n'en estoient point toutefois les ostages sans peur, mès eussent volu estre morts pour en avoir passé la peine. Et se d'a-

1. Lacune.

venture on voloit demander se Liégeois, après avoir tant sentu et cogneu la puissance de la maison de Bourgoigne, ont resmeut cette guerre de propre orgueil ou à incitacion d'autrui, il loist (convient) voirment bien respondre à la question, veu que le vrai apparant y est que, de l'une ou de l'autre manière et par l'une des deux voies, elle a esté recommencée, et peut-estre par toutes les deux : car fondamental orgueil y a esté toujours en toutes leurs emprises, et légière oreille ploiant à aultrui conseil, dont l'espérance leur a esté vaine. Or faut-il sçavoir, et aultre part en tous leurs affaires en ai-je touchié assez, que seulement de la peur et vieille haine que Liégeois ont portée de tout temps à ceste maison de Bourgoigne, qui seule leur pooit faire oppression, de tout temps aussi et tout anciennement ont quis et requis le roi de France à estre leur protecteur; de temps en temps, comme à leur seul refuge ont hanté le roi à la court, et là ont eu et mis en main tous leurs affaires. Meismes ou couronnement du roi Loys, entrant dans Paris la première fois, furent devers ly pour avoir leur sauve-garde renouvelée, laquelle ils obtinrent envers tous et contre tous, sans nulle exception, ne duc de Bourgoigne ne duc de Bourbon, qui tous deux avaient question à eux, celi de Bourgogne pour son neveu, l'évesque, à qui ils estoient rebelles, et le duc de Bourbon pour ce que l'évesque estoit son frère, à qui il devoit favoriser, en lui portant aide. Si en furent Lié-

geois orgueilleux durement et moins acoutans au duc de Bourgogne; lequel toutefois en parla hautement au roy dedens Paris, et comme en son lieu est escrit; et fut la première chose dont ils se percheut que le roy recognoissoit mal son service; et y eut de grandes paroles que ung roi de France voloit porter un grand tas de malvais orgueilleux vilains, pleins de desraisons et de malvaises œuvres, contre son propre sang, les plus grans de son throne, et encore en malvaise cause. Toutefois, ce qui estoit fait demora fait, et ne fut autrement à celle heure. Mais cely de Bourgoigne disoit bien qu'il n'y avoit protection ne sauvegarde, pourquoi il feist ne laissast ung Poitevin; quand il se sentiroit de leur orgueil, ils se sentiroient aussi de son courroux, si amèrement que jamès sauve-garde ne venroit à temps pour les rescourre. Et les meismes mots il les dist au roy; et depuis réalement il les mist à effect, tout ainsi qu'il les avoit prononciez, et leur monstra fier visaige, et les chastia de poingnant dure verge, et tout l'environ d'eux; et parquoi tous-jours allèrent et envoyèrent devers le roi pour remède, qui oncques autre chose n'en fist que donner paroles et lettres qui les envoyèrent et boutèrent en fol cuidier, et sur lesquelles ils persévérèrent en leur erreur et leur malvaise apprise, et tant que quatre voyages en sont ensiévis sur eulx, les plus grands de la terre, en cinq ans.

Le premier que fist le comte de Charolois, main-

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

tenant devenu duc, à son retour de Conflans, là où il les compressa telement, et les mist en telle peur que ils renoncèrent à toutes sauves-gardes, protections, alliances, promesses, obligations scellées et jurées, et quelconques elles pooient estre faites au roi ou de ly reçues; et meismes rendoient et restituoient tout ce que avoient de lettriage du roi touchant ce; et prindrent le duc de Bourgogne comme duc de Brabant, leur perpétuel avoé, à somme de florins par an de tribut et de rente; promirent de eux maintenir paisibles désormès et de rechevoir leur évesque paisible, et de donner deux ou trois cents mille florins de Rin pour réparacion et amende : toute laquelle chose, sitost toutefois que le voyage fut rompu, ils rompirent aussi; et recoururent devers le roi plaints et dolents, et aussi près de mal faire comme jamès, qui arrière trouvèrent confort de paroles teles que paravant et promesse de les assister; dont oncques toutefois ne finèrent ne ne vindrent à l'effect, jà soit ce qu'il y en eust des grandes apprestances faites, et que l'on disoit que grande puissance de Franchois les venoit secourir; mès oncques n'y sont venus; et s'ils ont esté en chemin si sont-ils retournés.

Le second voyage si fut quand le duc Philippe y alla, et son fils avec ly, mettre le siége à Dinant, laquelle de ce voyage fut mise à ruine et extermination, l'an soixante-six, et de quelle ruine Liégeois furent si esperdus en la cité et partout le pays, que tous cuidoient venir au meismes de Di-

nant, esvanouye. Et en ceste peur, arrière seconde fois renonchèrent au roi et à toutes ses faveurs, et se offrirent encore en plus grant servitude que devant, et en plus grande réparacion faire; et les prist le comte de Charollois au nom de son père en nombre de vingt ou de vingt-six mille en ung troppeau à mercy sans les combattre, là où toutefois les archiers estoient jà descendus à pied et prests pour envaïr. Mès le comte, obéissant à merci et à pité du povre fol peuple, qui eust esté dévoré, ce lui sambloit, et parce que aulcuns les plus notables de la cité gisoient en terre à genoux devant ly, prians pour eux et disans: « O noble prince, il vous plaise » à ce povre troppeau de brebis, qui est là devant » vous et qui est en vos mains dévoré, lui donner » vostre merci et miséricorde; ils ne scèvent qu'ils » sont ne de quoi ils se présument; et pour la » sainte digne mort de Dieu, veuillez en avoir » compassion ». Si vous dis bien que le comte en cestui destroit, estoit en dur parti pour bien en savoir faire et laissier par conseil; toutesfois il les laissa et les espargna ceste nuit par le conseil du comte de Saint-Pol, connestable de France; car la nuit estoit sur mains, et le comte n'avoit nulle artillerie emprès ly. Secondement, et sur toutes autres, la cause pourquoi il les laissa le plus, c'estoit que le matin il leur avoit donné et accordé le jour franc pour eux retraire; par quoi se maintenant il les eust envahi, il eust failli en sa parole et en sa promesse; mès eux-meismes tou-

tesfois ils faillirent, car ils devoient s'en retourner tout le droit chemin, et eux au contraire vindrent logier tout au plus près de ly en un fort villaige, comme pour dire : « Nous vecy ». Si se despita le conte de Charollois durement de sa parole du matin, laquelle toutefois n'osoit enfreindre ; et se crucifia de quoi il les falloit laisser aller sans combattre et de quoi il ne seroit jamès après sans regret. Aussi ne fust-il ; car la ribaudaille meismes, aussitost qu'ils furent en leur ville, s'en mocquèrent et dirent qu'il ne les avoit osé combattre. Le duc Philippe aussi, qui à ceste heure estoit en Bouvines, s'en crucifia à l'autre lez, de quoi son fils les avoit laissiés aller saufs ; et eust volu pour ung grand avoir qu'il y eust esté ; car le voyage estoit sien et y estoit en personne, mès non audit lieu ; et nonobstant toutes-fois ceste seconde humiliation faite, et qui estoit à feu et à sang et à merci priée et donnée, et à renonciation du roi et de tout le monde, quant cette seconde armée arrière a esté rompue, et que l'on cuidoit estre paisible avecques eux, et avoient bailliés leurs ostages en grand nombre, les plus nobles du pays et les plus enfants de bien, si recoururent-ils prestement arrière au roi par messages et ambassades, et lequel toujours en la forme que devant les entretint et paya, à tel fruit comme les autres fois, sans leur donner garant.

CHAPITRE CCLXIX.

Comment le roi envoya lettres aux Liégeois par le bailli de Lyon, promettant les assister.

De cestui second voyage, qui estoit de dure cou-tange à Liégeois, et dont ils firent leur plainte au roi, il ensievi que le roi envoya vers eux en la cité de Liége, pour les réconforter, le bailli de Lyon, et lequel, avecques certaines lettres à ly baillées, asseura Liégeois de tout confort et aide contre le duc de Bourgogne, à toutes heures que guerre voudroient esmouvoir contre ly. Dont il ne demora gaires que jà la tierce fois ils ne recommenchèrent à follier; et vindrent assiéger Huy, ne sçai se à aulcun propos pourpensé ne se à autrui fol appétit, mès au moins sous la couleur que je vous ai dévisée dessus, et là où il y avoit certaine juste apparence; et ils recommencèrent et poursievirent leur maleur de mal en pis toujours, et plus et plus à leur perdicion et honte; et en ensievi le voyage qui jamès ne doibt estre oublié, et par lequel tout le pays fut conquis, et toutes les bonnes villes rasées et abattues, et la cité meismes menée à ce derrain que d'abattre ses portes et ses murs, et de souffrir emporter leur perron, et d'y prendre gens, et de leur priver et oster tous privilèges, toutes coustumes et usages, toutes franchises et libertés an-

ciennes, et d'en faire et user à volonté, fut de vie ou de chevance, sans nulle contradiction, et dont oncques le pareil n'avoit esté veu, ne oui, ne trouvé en livre. Et leur vint tout ceci toutefois de ceste male prise de la ville de Hui, en quoi ils cuidèrent redressier leur foule (tache) et honte par nouvel orgueil, et ils accrurent leur confusion à mille fois double par ung fol outrage. Et non contens encore atant, et d'estre et de vivre à demi heureux et demorans en leurs propres lieux et habitations, en commune aisance de vivre comme leurs voisins, et quérans encore quartement refuge au roi, qui autretel en fit comme devant, n'ont oncques cessé jusques à avoir esmeu et deslié du pel leur tout parfait extreme maleur, et de quoi, par ung quatriesme voyage que le duc Charles a meu contre eux, ils ont esté mis à toute derraine consommation par feu, par expulsion et par toute ruine et opprobre, comme Dinant, là où désormès n'y a teste pour se lever et essourdre, ne pour monstrer dent ne fière barbe, de nul eage de vivant homme, alors tant feust jeune.

Ce sont donc quatre voyages que les ducs de Bourgogne, père et fils, ont fait à terrible exploit, et du règne du roi Loys, roy de France, et tout en quatre ans, et dont les deux furent du vivant du duc Philippe, et les deux autres après sa mort, de an en an, sans entre deux, et dont le fils retournant de Conflans, glorieux vaincquer, fit le premier voyage pour et au nom de son père malade à Brus-

selles, et lequel nient-moins assis en sa chaire, et son fils estant en France, gaigna par ses bons et vaillans serviteurs et subgets, demorez par dechà, une dure et fière bataille sur Liégois à Montenac, et là où hautement et en grand valeur se monstrèrent Braibanchons et Hainuyers avec aulcuns aultres de l'ostel du duc, Bourguignons et Picars, et meismes de l'ostel de l'évesque de Liége, comme le comte de Nassau, le seigneur de Blanquenhem, le seigneur de Gasebecque, nommé messire Philippe de Hornes, et le grand bailli de Haynaut, nommé messire Jehan de Reubenpré, gentil chevalier et vaillant, et qui tous avoient gens de grand nom et de grand fait; et gardèrent l'honneur de leur viel prince et maistre, et lui apportèrent victoire de ses ennemis, sans main y mettre.

CHAPITRE CCLXX

Comment George expose dont de rechief procédoit ceste guerre de Liège.

Au propos doncques et pour satisfaire à la question qui se poroit faire, à savoir se Liégois, après estre tousjours battus et foulés, maintenant arrière à aller assiégier la ville de Huy, l'ont empris ou de fol orgueil et présumpcion, ou à l'incitation d'aultrui, qui s'est cuidié vengier peut estre par

eulx de son annui : certes, il me semble que l'en peut assez souffisamment entendre, parce que j'en expose ici devant, comment il en est allé ne venu ; car avecques ce que orgueil et présumpcion y ont esté fondement original, avecques mortèle hayne, si les a aultrui conseil bouté en l'avance dont ils se sont points et repoints de playe sur playe. Dont, et pour ce que ceste incitation sambleroit movoir de la part du roy, parce que tousjours sont allez à refuge à ly et pour garant, comme à cely qui les avoit en sa garde et tutèle, et qui leur devoit protection et desfense à son pooir; pour ceste cause certes, loist (convient-il) icy ung peu exposer le secret de ceste matère, sans en tourner envers nulluy ne charge ne bon droit, fors à pois et à point, et en équité de cause. Et ne doibt donner ammiracion à nulluy, veu le temps quel il estoit, et quel il avoit esté depuis le couronnement de ce roy Loys, se depuis la confliction souverainement qui se fit à Montlhéry, il avoit cueur et corrage de soi vengier de son fouleur, le plus grand roy du monde et le plus noble, de son vassal et subject venu et entré dedens le ventre de son royaume et de son trone, à main forte et minatoire, pour le défaire ou le mettre en dangier, ce maintenoit-il. Dont, et comme il considéroit que nul grant foule ne plaie ne se peut vengier si à haste comme on voudroit bien, et que sens et engin y servent plus et pronffitent que felle esmeute, certes, quand par le moyen des Liégois, il a prétendu à soi bien

veoir vengié de son injure, n'a point fait à blasmer, ce samble, de la voie quise, quant meismes il les avoit en sa garde, ceux qu'on fouloit tous les jours sans espargne. Le duc de Bourgoigne les quéroit à fouler et les fouloit fréquemment, qui encore estoit son fouleur; pourquoi ne pooit-il quérir la foule aussi de son fouleur, justement et à honneur sauf, qui fouloit tous les jours ses amis et ses serviteurs en tout ce qu'il pooit avoir d'affaire? Certes, raison bien entendue en cestui endroit, il n'en tourne nulle charge au roy. Mès en ce qu'il ne les a secorrus en leur grand affaire, et seloncq son promettre, là fault-il un aultre declairement et de plus grand sentence. En fait bon à croire que ung roy de France, le plus noble de la terre, doibt et peust bien tenir une longue suspense entre dire et faire, avant que condescendre à l'extreme effect d'une si grande matère et de si grand pois, comme de soi former ennemi en faveur d'aulcun peuple encontre un bras constitué champion de l'église, et de l'expresse ordonnance du pape, son parent, encore quelque question qu'il y eust, l'ung des plus nobles princes du monde et des plus puissans, et lequel quand il l'aroit aidié à destruire par tels vilains, si eust-il accru sa honte et son propre damage, en perdicion de tant de noblesse que le duc y avoit, et lequel faisoit encore à craindre à ung roy de France pour mettre sa noblesse sous danger de fortune contre ly, par adjonction à fière vilenaille, que tous roys et princes

doivent hayr pour la conséquence. Dont, et si on lui impute qu'il les abusoit par paroles et vaines promesses, je cuide que non certes, et que sa noblesse ne le portoit point ainsi. Mès il avoit espoir peut estre que le duc, à cause de la voix qui en pooit courir chà et là, comment il se melleroit de leur débat encontre ly, en portant révérence à la couronne et à sa puissance, se refraindroit ung peu en son ire, et en dissimuleroit par sens; et ainsi sa promesse aroit donné fruit à l'ung et à l'aultre non damage.

Tout conclu doncques, je concède la hayne que le roy pooit avoir juste encontre ce duc Charles pour le temps passé, et le désir non desprisable de volentiers s'en vengier par diverses voies, s'il les eust sceu trouver; et si concède aussi qu'il les pooit conforter et assister de parolles, sans honneur enfraindre, et non venir à l'extreme parfait, pour la conséquence périlleuse tant de ly que d'aultrui.

CHAPITRE CCLXXI.

Comment il y eust escarmuce entre Liégeois et le seigneur de Boussu.

Or convient parler de ces removemens de guerre, la tierche fois, des Liégois qui estoient devant Huy, et là où le duc Charles avoit envoyé le seigneur de Boussut, avecques plusieurs aultres seigneurs de Haynaut, pour confort de l'évesque

et de la ville. Or n'avoient encore Liégeois tout perfremé leur siége, quant ledit de Boussut entroit; et ne tenoient que l'ung costé de la rivière. Si firent tant par nuict et par jour qu'ils prindrent la rivière çà et là, tant que nul ne pooit plus entrer ne saillir dehors, fors pour le dangier; et y restoit seulement une petite porte de terre, entre les deux bords de la rive qui estoit avantageux à ceux de dedens, et de péril à ceux qui là gissoient. Si se pénèrent Liégois de prime-face de gaignier icellui destroit et de l'oster à ceux de Huy; et de fait, l'obtindrent, à force de gens et de hardement, une petite espasse. Dont ceux de dedens, toutefois, qui estoient gens de guerre, quant ils se virent si de près aprociés, et au vif quérus, se en aigrirent tous en ung novel corrage; et vinrent à lances et à tranchans fers férir valeureusement dedens ces Liégois qui là gisoient, et en occirent une grant part. Et là y eust ung beau chapplis et une fière mellée; et y fit vaillamment le seigneur de Boussut, et messire Philippe de Poitiers, et beaucop d'aultres vaillans hommes qui los et pris y acquirent; et tant que Liégois estoient contrains de eulx retraire sur le derrain bord de la porte, là où nul ne les pooit approcier que par-devant; et là firent de deffenses beaucop, qui peu leur servirent; car durement furent entamés et tués en aulcun nombre; et en aulcun nombre ils se sauvèrent et retrayrent en toute haste en leur grand ost.

Or commenchoit-il à avoir une couverte mur-

mure en la ville, entre le menu peuple qui se vit assiégier et mis ainsi en destroit de ses propres voisins et parens et alliés anciens, de ceux de la cité, comme se faveur voloient porter aveeques eux, et pite de les voir calamités de main estrange ; et sambloit proprement qu'il y pooit avoir entendement entr'eux et ceux de dehors pour livrer la ville en leur main. Si s'en percheut l'évesque et autres emprès ly, qui y mirent grand guet.

Dont, et comme la peur de cecy lui estoit entrée en cuer, et que aulcuns paoureux d'emprès ly lui en donnèrent assez, pria au seigneur, de Boussut, en lui narrant le cas, qu'il le voulsist aidier à sauver et vuidier hors de la ville; car pour tout l'or du monde, ne vouldroit cheoir en la main de ses ennemis, ceux de la cité. Si pesa ledit de Boussut fort ceste requeste, et enuis refusa la sauveté d'ung tel homme, ung noble prince, et auquel par refus il pooit porter ung grand meschief, et par ly accorder ce qu'il quéroit faire à ly-meismes une grande honte et blasme ; et par ainsi, entre faire et laissier, ne sçavoit quoi mieulx respondre. Enfin, toutefois, pesa plus la sauveté du seigneur et d'aventurer son honneur, que de viser à son honneur estroitement, en perdant telle personne, pensant mieulx et plus tost réparer ce qu'on lui poroit donner de charge d'abandonner la ville, que de venir à la paix envers son prince, d'avoir abandonné son cousin-germain, l'évesque, en son mortel estroit affaire, et là où peust-estre il eust esté mort.

CHAPITRE CCLXXII.

Comment l'ung de la compagnie du seigneur de Boussut remonstra prudentement ne soi devoir partir de Huy.

Si en print la charge, le seigneur de Boussut, de sauver l'évesque et de le conduire jusques à Brusselles; et de fait, le mena hors de la ville à l'emblée; et le mena au plus céléement qu'il pooit de peur de ceulx du siége. Et comme ledit de Boussut avoit des vaillants hommes avecques ly qui ce virent et sceurent, et qui moult amoient son honneur, aulcun de eulx, et par espécial ung Bertremieu, gentil compagnon et vaillant, lui dit : « Ah ! mon-
» seigneur, que faites-vous aujourd'hui ? Vous
» périssez beaucoup de vostre honneur et bon los
» acquis aultrefois, quant, pour complaire à ung
» prestre, vous abandonnez une ville à prochain
» péril, dont le duc s'est fié de son salut en vostre
» vaillance; et maintenant, quant vous en voyez
» le dangier, et que la deussiés deffendre et nous
» aultres encorragier, vous vous en allez avecques
» un fuyant qui n'acconte à los ne à blasme. O
» monseigneur de Boussut, fort est et sera se ja-
» mès cy-après vous réparez ceste faute. Et se
» mal vient ne eschiet à la ville, vous seul en
» porterez le chappelet et en arez à respondre. »

Et vrai disoit, et notablement, et comme un

vaillant homme ; et aussy ledit de Boussut en avoit puis dur à souffrir ; et en fust fort accueilli en court et dèvers le prince ; et fust la ville prise prestement après son partement. Et sçaroit-on mal jugier du mieux fait ou du lessié au seigneur de Boussut, lequel, ce que fit, non fist par couardise ne par peur du péril, mès à bonne noble intencion de sauver l'évesque, en l'espoir d'y retourner à temps assez, ce que non fist, et dont il lui prist mal. Mès l'évesque venu à Brusselles, et veuillant justifier et excuser ledict chevalier qui l'avoit servi, print toute la charge sur lui, se mal fait y avoit, et de corps et de chevance ; et de quanques Dieu jamès lui poroit donner, le voloit plenir et garantir ; car ce que fait en avoit, il l'avoit fait, ce disoit, à sa grant presse et force, que tout toutes fois ne servoit ne à l'ung ne à l'aultre. Et fust l'évesque laidement raboué, meismes du duc, comme un couart cléricque, et cely de Boussut mis en la pile au verjus, de croire ainsi et d'obéir à un lasche prestre, en cas encore de son honneur extrême. Tout toutefois fust réparé ; car sçavoit-on de vrai que le chevalier n'avoit rien faict par lascheté, mès par mesprison non cuidée.

CHAPITRE CCLXXIII.

Comment les Liégeois se disposèrent assaillir Huy et comment les habitans faindans la deffendre, lessèrent entrer.

Or ai-je dit jà tout près d'ici, que le peuple de ceste ville sambloit forment varier et branler avecques ceux de dehors. Dont, et comme les apparences y estoient perceues, l'effect aussi y ensievit tout au parfait; et ce qui plus donnoit la doubte de malice à ceux de la garnison, de par le duc et de l'évesque, c'estoit que le chasteau estoit tout despouillié d'artillerie et de vivres et de toutes deffenses, et parquoy le retraire dedens ne pooit porter fruit. Or vindrent Liégois ung jour, et firent samblant d'assaillir la ville; et le peuple de dedens, faisant semblant d'aller deffendre les portes, les ouvrirent à tout effort, et boutèrent Liégois dedens, et s'entreconjoyrent, corrant parmi ces rues comme enragiés et visans à tout mettre à mort ce que trouver poroient de nation estrange, feust au duc, feust à l'évesque; n'y avoit espargne ne merci décrétée pour nulluy. Si veissiés ung horrible effroi dans ceste ville, entre ung petit nombre de gens qui là estoient en bonne confiance, sur ceulx qui les trayrent; et quant aulcun de eulx cuidans sauver, et la ville avecques, se sont boutés dedens le chasteau, et l'ont trouvé tout vuide et desgarni, se

sont mis à désespoir finable, et ont perceu que tout estoit une trayson bastie pour tout faire perdre. Si n'y avoit cely qui ne visast à se sauver. Et combien qu'il y en avoit qui firent de leurs corps ce qu'ils peurent vaillamment et à grand péril, toutesfois, parce que deffense ne pooit avoir lieu, firent de nécessité vertu, et sauvèrent le corps, qui point n'eust eu de mérite par soy faire tuer en oultrage. Ung entre les aultres, ung beau grand personnage d'omme du pays d'Ardenne et de ceulx de la Marche, homme de grant maison, et qui ne s'estoit point percheu des premiers de ceste trayson, et qui ne cuidoit point l'effroi estre tel entre ses compaignons qui jà se partoient, se trouvant d'aventure entre ces vilains, en ung destroit lieu, et là comme assaillant et assailli, et qui autrement ne pooit que combattre ou morir recran, fit des dures armes et de felles beaucop; et n'y avoit nul, s'il chéoit dessoubz son baston, qui ne receust affolure; et estoit merveilles de ce qu'il fit pour ung corps seul, et de ce qu'il soutenoit en attente horrible. Liégois meismes lui disoient : « Que volez-vous faire? Cuidiés-vous re-
» couvrer la ville tout seul sur nous trestous, qui
» n'avez compagnon, jà ung tout seul, pour vous
» deffendre et qui ne soit fui. Ce poise nous et
» nous va contre cueur, se vous vous faites tuer
» ici là où vous ne poez riens. Sauvez-vous, de
» par Dieu, avecques les autres, et vous en allez.
» Nous vous ferons voie, et aultrement le demorer
» ici vous promet mort sans respit. »

Quant doncques ce vaillant noble homme parceut comment la chose estoit allée, et que voirement de secours ne véoit point en nulluy, ne de recuevre, et que mais ame ne véoit de sa sorte, crut conseil et se sauva au plus bel qu'il pot, grandement à son honneur, et beaucop tenu à fortune, que lui-meismes ignorant et quasi malgré ly, avoit gardé cestui estroit affaire, là ou forcément il falloit monstrer sa vertu, ou morir honteux et confus en couardise. Si s'alla rendre prestement à Brusselles, où le duc le recheut à honneur et à gloire en ensievant son œuvre.

CHAPITRE CCLXXIV.

Comment le duc envoya messire Adolphe de Clèves pour lever le siège des Liégeois estant devant Huy.

C'estoit au mois de septembre, bien avant, quand ceste ville de Huy fust prise des Liégeois; et le duc Charles entendant à ses affaires par le pays de Braibant, envoya messire Adolf de Clèves, à toute haste et à forte compaignie, pour lever le siége, cuidant que Liégois feussent encore devant la ville non prise. Mès comme l'aventure l'apporta, et que le dit de Clèves estoit jà venu à deux lieux près, cuidant férir sus, Liégois estoient dedens la ville à sauveté. Si en ot grant regret cely de Clèves, d'estre ainsi venu pour nient à tant de

belles gens et de vaillans hommes et pleins de haulte volenté. Mès porter le convenoit ainsi et prendre en gré jusques à une autre heure, là où tout pourroit retourner en compte et en paye. Si n'y avoit aultre, fors de retourner vers le duc, qui en fit matte chière; mès dit bien que ce leur seroit brief, s'il ne moroit, une chière prise et cousteuse. Et disoit vrai; car prestement fit faire son mandement sur tous les pays de Braibant, de Flandre, de Hainaut, de Picardie, de Namur, et de Luxembourg, pour le huitième d'octobre; et ordonna aux capitaines de eulx mettre sus, et le plus à haste que faire poroient, et à plus de gens; et les asseura de bon paiement et prompt, sans délay, et à tant s'en reposa sur leur diligence et sur le bon acquit de chascun d'icy au jour nommé; et ly-mesmes diligenta fort en tous ses aultres affaires pour venir à cestui; car là avoit-il cueur.

Or convient-il maintenant parler du roy qui tout savoit et ooit ce qui se faisoit par dechà, et comment le mariage estoit conclu de là seur au roy Édouard, et comment Huy estoit prise des Liégois, et qu'à ceste cause le duc avoit fait son mandement très grand, et estoit délibéré à removoir guerre, jà la tierche fois, à ceux de Liége, et de les mettre en basse croute; et ymaginoit presque et faignoit savoir tout ce que ce jeusne duc avoit en ventre et en propos de faire, et pourquoi tant plus le craignoit: car le cognoissoit fier et orgueilleux, et mordant

et dur ennemi, malvais à rompre là où il portoit corrage. Si s'en devisa tous les jours ce roy Loys à son connestable, qui aultre-tel congnoissoit le duc Charles comme ly, car l'ancienne nourriture y estoit. Si eust bien volu le roy, ainsi que devises portent, obvier aux emprises s'il eust pu de ce fier duc, et les rompre par sens ou par menaces, ou par moyen, ne lui chaloit quel, mès qu'il lui pust rompre ou faire rebouter sa corne, laquelle il véoit fièrement dreschiée. Si en devisa familièrement audit son connestable, comme à cely seul du monde par qui main il pooit mieulx ouvrer en ceste affaire; car ly seul aussi estoit tout à main au duc par deça, et lui donnoit ascout et créance; et la seule main du connestable qui estoit ami et certain à tous les deux, estoit digne et propre pour manier haulte matière.

CHAPITRE CCLXXV.

Comment le seigneur de la Roche et le seigneur d'Aymeries furent envoyez à Bohain vers le connestable.

Le connestable doncques, qui savoit tout le secret du roy, et beaucoup de bonnes raisons aussi qui en lui estoient et qui fesoient à regarder et à peser, ce savoit bien, tant pour le bien et salut de ce royaulme, dont il estoit souverain officier, comme pour l'onneur et salut aussi de ce

nouveau duc Charles, à qui y fesoit bon obéir à conseil, souverainement en son novel venir en règne; là où on appreuve volentiers le sens du venant par ses fais; ce gentil prince doncques, le connestable de France, bien instruit et fondé sur grandes choses, ayant jà lessié le roy, s'en estoit venu à Bohain, en sa maison. Et sçachant ce, le duc Charles prestement y envoya le seigneur de La Roche et le seigneur d'Aymeries, pour interroguer et enquerre des novelles de France, comme les deux chevaliers feussent ceux par deçà, sur tous aultres, mieulx à main et au gré audit connestable. Si leur fist grant chière et bonne; mès à peu de demeure devers ly retournèrent à Brusselles, et le conte connestable les sievit de près; et tellement, qu'en briefs jours après, il vint à Brusselles en grand et noble compaignie, et là où le duc le feist joyeusement rechevoir et bien viegnier; et ly-meismes ly fist grand chière. Mès à tant je le laisse ici, jusques à bien tost que j'en parlerai plus au vif et à l'estroit de leur assemblement, et dirai ce que j'ai oublié à narrer, et qui estoit grand chose à celle heure : c'estoit que le roy de Castille [1], par haine et despit qu'il avoit pris envers le roy Loys de France, envers ce temps ici s'estoit ajoinct et allié avecques le roy Édouard d'Angleterre, en contraire du roy Loys

1. Henry IV, dit l'impuissant.

et de la coronne de France, ce que oncques nul de ses devanciers n'avoit fait; car y a perpétuel compact entre les deux coronnes de France et de Castille. Nient-moins, cestui-icy avoit tout rompu et cassé, d'autant comme en ly estoit, et que sa vie portoit; car héoit de dure mort le roy Loys, pour causes passées, et lesquelles ont esté contées par moi enu ng aultre volume.

Or reviens-je au connestable de France, le comte de Saint-Pol, et au duc Charles, là où ils sont en devises en Brusselles la rice ville, et là où il pooit avoir beaucoup de paroles retournées souvent entre eux deux, de la part du duc, comme hault et excellent prince, plein de cuer et de hault pooir, et de la part du conte connestable, comme souverain officier de la couronne, parlant de la bouce du roy par charge : là où toutefois, entre deux, ledit connestable ploya comme subject et serviteur, et humble parent, et se contourna en sa nature, comme conte de Sainct-Pol; mais par acquit de son honneur et de sa léauté, aussi envers le roy dont il avoit les mots en sa bouce, parla au duc roidement, et à l'exigeant de sa charge, disant et lui signifiant que le roy estoit mal content tout oultre de l'alliance qu'il avoit prise et quise en Angleterre, avecques les anciens ennemis et traveilleurs de la coronne de France; et que c'estoit mal fait et chose non à tollérer, que ly qui estoit ung des supériores du royaulme, et le plus avant en dignité d'estat, et venu d'ave et de trave,

et de toute ancienne production en noble lit des fleurs-de-lys, alloit quérir et prendre l'alliance des ennemis de ses vieux pères, en grand préjudice et plaie en temps avenir, de tout le throne de France et de son salut. Si voloit bien le roy qu'il sceust, ce lui dist-il, qu'il en estoit mal content, et qu'il avoit bien cause de y remédier et obvier par toutes voies à ly possibles, en temps et en lieu, quand il poroit.

CHAPITRE CCLXXVI.

Comment le connestable pour la tierce fois eust plusieurs paroles au duc et l'appressoit de leissier Liège en paix.

Ceste manière de parler estoit assez aigre au commencement, mais non pas faite ne dite de malvais cuer; car le parlant estoit tout serviteur humble à cely à qui il parloit, ce sçavoit bien, avecques ce que l'ascoutant accontoit peu à ses paroles com aigres qu'elles feussent : mès au moins ne pooit-il que soi acquitter de ce qu'il avoit pris en charge. Et meismes avant que jamès il partisist de France ne de la bouce du roi, si sçavoit-il, et l'avoit bien dit au roi, que c'estoit pour nient de s'en traveiller; car jamès l'alliance qu'il avoit prise en Angleterre, ne seroit rompue, ne par menace ne par prière, si non par mort; et que cely qui s'y estoit bouté n'estoit point à avoir ainsi descousse

de bras, car c'estoit un fort et fier passage et l'un des redoubtables du monde en celi temps. Et pourtant, comme j'ai dit, posé que ce comte connestable venist de par le plus hault roi du monde, son maistre, faire ici son personnage et s'acquitter de sa charge, si venoit-il plus pour estre moyen et instrument de modification entre les deux aigres, que pour estre seul à l'ung ne seul à l'autre. Car cognoissoit que la nécessité du temps le réquerroit et que ce royaume ici estoit perdu, et nous tous, se les deux aigreurs eussent eu cours et voie. Et pourtant, ce comte connestable cy, qui estoit ung sage chevalier et prince, et moult subtil, tout ce que il pooit avoir en charge du roi, tout ce il le tourna sur manière de conseil et de remonstrance à ce jeusne duc Charles, par amour et dilection qu'il avoit à ly et comme à son prince et seigneur. Dont, pour la seconde charge qu'il avoit, c'estoit que le roi voloit et lui prioit qu'il se voulsist déporter de faire guerre ceste tierche fois aux Liégeois; et en cas de non, il lui signifioit que c'estoient ses alliés et ses amis, et les avoit en sa garde, et il les assisteroit et conforteroit de sa puissance. Mès à peine le connestable pooit avoir dit à demy que le duc ne lui rompy la broce et lui dit bien fellement : « Beau cousin, tenez-vous-en à » tant et ne m'en parlez plus, car quelque chose que » avenir me doie, ne qu'il plaira à Dieu m'envoyer, » je mettrai mon armée sur les champs, et la tour- » nerai en Liége; si sçarai à ceste fois se je serai

» maistre ou varlet; et dont et qui m'en vouldra
» destourner et y mettre empeichement, viengne,
» de par Dieu soit! et il me trouvera pour res-
» pondre ».

CHAPITRE CCLXXVII.

Comment le connestable excusoit le roy vers le duc Charles pour le différent des Liégeois, à cause qu'il les avoit en protection.

Sur cestes paroles ot des grans arguments et de grandes remonstrances de la part du connestable, qui toutesfois y alloit en équité et de bon pié comme serviteur et ami, et disoit : « Déa! monsei-
» gneur, ce n'est de merveilles se le roy prend à
» cueur ceste guerre que vous menez à Liégeois, car
» elle lui touche et compéte. Ils sont de sa sauve-
» garde et de sa protection; et tous les jours du monde
» clament et crient devant ly, et lui repreuvent ce
» que déceus sont ainsi en ses paroles et pro-
» messes; et jà deux fois en a dissimulé que vous
» leur avez fait du mal beaucoup, et dont il s'est
» teu; si vouldroit que désormès vous vous en te-
» nissiez à tant, et que pour l'onneur de Dieu et
» de ly, et par pité et compassion du sang humain
» ne voulsissiés plus contendre en leur oppression.
» Et aussi, monseigneur, vous estes ung très noble et
» très puissant prince et sage et plein de vertu, et
» venez tout novel en règne et en seigneurie; si devez
» désirer de y entrer à gloire et à haute renom-

» mée de bien et de édification au monde plus tost
» que à ruyne et à désolation du peuple par guerre
» et du resse. Monseigneur, pardonnez-moi, je suis
» à vous et vous ai servi jà deux fois en Liége ;
» et encore, se loisible m'estoit ne que je le peusse
» respondre, je vous serviroie. Mès, monseigneur,
» vous devez considérer que Dieu vous a fait et
» donné des grâces beaucoup et de hautes victoires,
» et dont vous estes venu à glorieuse fin : mès si
« sont-elles passées, et ne vous sont-elles pas à
» venir certaines. Les fais de guerre sont périlleux
» et les faveurs de fortune instables ; huy elle rit
» à l'homme, demain lui fait la moue ; et cely qui
» plus se confie en sa puissance, c'est cely sou-
» vent que le plus elle reliève par estrange voie,
» et dont nul ne se donne garde. Monseigneur,
» plus a à garder cely qui a beaucop acquis et beau-
» cop de précieux amas que cely qui est encore
» tout sore et creux, et n'a riens pour mettre en
» espargne. Vous avez l'honneur de monseigneur
» vostre père en vos mains, le plus noble prince de
» la terre, et lequel est mort vainqueur non onc-
» ques vaincu, et vous avez le vostre propre qui est
» grand et cler, et resplendissant sur tous ceulx de
» vostre temps. Si vous sied bien de estroitement
» et curieusement le garder et tenir net, et de
» non le mettre en l'abandon ne à perte, encore
» à aultrui appetit et emprise ; car se d'aven-
» ture vous succombiez encore dessoubs ces vi-
» lains là, où les dangiers sont grans, toute vostre

» gloire passée, et de vous et de vostre maison,
» seroit reversée et retournée en songe, et tout
» esvanoui et esteint quant-ques vous feistes onc-
» ques de grand; et pourtant, fait-il bon soi avi-
» ser et soi amoderer, et non soi tout oultréement
» exposer et abandonner aux périls de fortune.
» Les plus amodérés souvent et les plus subjects
» à conseil sont costumièrement les plus tost pa-
» rattaignans à gloire. Ce que j'en dis, monsei-
» gneur, je le dis pour bien; je m'acquitte en-
» vers vous comme mon prince; je m'acquitte
» envers le roi comme mon maistre; et à tous deux
» je suis procureur à mon pooir de leur honneur
» et joie. Siques, pardonnez-moi si je vous dis ce
» que le povre sens que j'ai me porte et ce à
» quoi mon honneur m'astraint et oblige de le non
» vous taire ».

CHAPITRE CCLXXVIII.

Comment le duc Charles fist responce absolute au connestable ne soi vueillant désister de son emprise.

A ces mots, le duc respondit : « Beau cousin, je
» vous ai bien oy et entendu; et à brief respondrai
» sur tout. Et en tant qu'il touche le fait des Lié-
» geois, je vous ai dit une fois qu'il en est fait
» et conclu, et ne faut ne prescheur ne sermoneur
» pour me venir rompre en ce propos; ains eulx
» tous et cent aultres y romproient meismes leurs

» testes, premier que en finir. Que se demande le » roi de me requerre que je les laisse en paix? et que » ne les contraint-il, et leur fasse défense que eulx- » meismes ne me travaillent. Veult-il que je les sup- » porte et espargne, et eulx ils me vendront faire » outrage! Que leur ai-je demandé quant ils sont ve- » nus assiéger Huy, et la prendre, et la mettre à sac- » queman? Je ne les ai pas quis ne fait travaillier, ne » riens esmeu contre eulx de novel; mès eulx sont » venus en mon despit prendre ung gentilhomme en » mon pays de Luxembourg, et l'ont mis en tor- » ture piteusement, et depuis à tort à mort, et sans » cause : et d'abondant, pour me cuidier espoen- » ter en mon entrée, pensans tout avoir d'avan- » tage, sont venus prendre cette ville, tendans, ce » me doute bien, à plus grand fin, et laquelle ils » l'ont quise; et sçai bien à quoi et à qui. Pour » toutes conclusions, beau cousin; à qui il des- » plaît, si le tourne comme il l'entend; mès je » morrai en l'emprise où je les aray au fouet de » leur extrême perdicion et ruine, ne jamès joie » n'arai en cuer jusques je m'en verrai vengié. » N'y a ne roi ne empereur pour qui j'en face aul- » tre chose ».

Le connestable toutefois, quelque chose qu'il eut dit devant, si sçavoit-il bien comment ce duc en feroit; et pourtant torna beaucoup de ses propres paroles à risées, et meismes en fit rire le duc qui pour Dieu n'eust fait en ce cas pour le roi ne que pour le soudan; aussi la presse n'estoit pas raisonnable;

mès si séoit-il bien au connestable de remonstrer les dangiers qui peuvent cheoir en guerre, et lesquels nul prince, tant soit grant ne puissant ne fort, ne peut avoir en ses mains pour dire : « De « ceci ou de cela, je suis asseur, et ne m'avenra » point ».

CHAPITRE CCLXXIX.

Comment la duc Charles mena la guerre en Liège et comment le connestable obtint demy-an de seur estat afin qu'il ne s'empeschast de la guerre.

Et ce duc Charles d'abondant encore, et pour satisfaire au connestable en toutes responses et sur tous ces articles, qui au premier lui avoit parlé de l'alliance d'Angleterre, et laquelle le roi désiroit qu'il relinquist, sur ce point il respondist et dist : « Ce » que je suis allié en Angleterre s'en prègne le roi à » ly-meismes ; car ses menaces et légières paroles, » et ses diverses estranges manières de faire m'en » ont esté cause. Il m'a compuls et constraint de » la prendre ; car ly-meismes il l'a quise contre » moy. Si m'y suis bouté si avant que de reculer » n'y a point, quand je vouldroie ; et pourtant » les paroles s'en font pour nient et trop tard. Si » le roi m'eust volu traitier et recognoistre pour » tel que je suis, qui suis prince de foi et de léaulté » et qui en viens de lignée, je l'eusse recogneu pour

» tel que je devroie, et l'eusse servi et amé; mès il
» a fait tout le contraire à moi; et ne content
» (cherche) que à moi desplaire; par quoi il m'a
» donné occasion aussi de me pourveoir à l'en-
» contre. Dont, et se je suis de France ou de Bour-
» goigne, si m'a-t-il fait devenir Anglès maugré
» moi ».

CHAPITRE CCLXXX.

Comment le connestable obtint du duc que le terme d'un demi-an il baillcroit asseurance sans faire emprinse coutre le roi.

Or y avoit-il encore ung autre point et qui estoit grand, et que le roi avoit profondement ymaginé nécessaire pour ly de le mettre avant et de le proférer de tous aultres pour le temps d'alors: c'estoit que ce conte de Saint-Pol, son connestable, procurast devers ce duc Charles, ung seur estat d'un ang entier pour ly et pour tous ses alliés et amis. Et à ce le menoit une considéracion qu'il avoit, que ce duc icy estoit allié de tous lez du monde pour lui pooir porter grief, d'Espagne, d'Angleterre, d'Allemagne et de Normandie; et aveucques ce avoit-il une redoubtable et puissante armée sur les champs, preste à tourner là où il vouldroit; si en avoit le roi peur, parce qu'en ly-meismes il cognoissoit avoir cause par quoi la peur y devoit estre. Si fit le conte de Saint-Pol tout son

pooir de cest article, et le mésist au duc, lequel prestement lui demanda : « Que entend le roi par » ses alliés? s'il y veut comprendre les Liégeois » et les porter contre moi, soit certain que, tant » que je serai vivant homme, jamais de pié de » terre que j'aie soubz ly hommage ne lui ferai » ne le baiserai en la bouce. Or les comprende et » porte quant il veut. Et quant au seur estat qu'il » demande, s'il ne se mesle des Liégeois et qu'il » ne les porte, je suis content de donner pour demi- » an, saufs monseigneur de Normandie et mon frère » de Bretagne, auxquels, s'il leur faisoit guerre » ne moleste, je les secorrai et conforterai de tout » mon pooir ».

Mès avant qu'oncques il se voult si avant déclarer que de donner et de concéder le demy-an, ledit connestable y ot grande peine; et le prononcia le duc à gringnans dens, et à bien enuis dehors sa bouce; et encorre dient les aulcuns, que le connestable ne obtint point cestui mot si avant pour sa première venue, fors à la seconde, quant il revint battant et ferrant vers ly à Bruxelles arrière sur son tout prochain partement, et qu'il le mena avecques ly à Louvain.

Si me suis donné aultrefois merveilles comment ung roy de France, roy de la chevalerie du monde, possesseur de son throne en quarrure et de toute la rondesse de son royaume, cremu et obéi, et que toutes nations ont requis meismes de seur estat, ly est condescendu à requérir meismes seureté,

non succombé en fortune. Certes des deux, il en convient l'ung, ce samble, ou que la povreté de corrage y ait esté grant, ou que le gouvernement d'icely soit meu d'un malvais principe.

CHAPITRE CCLXXXI.

Comment le connestable avoit charge du roi ravoir les terres de Somme pour la somme qui estoit mise sus.

Or sans cecy encorre y avoit-il ung autre point très difficile ; c'estoit que le roy faisoit dire au duc et ramentevoit qu'il peust ravoir les terres sur Somme pour l'argent qui y estoit mis sus, et que le duc en voulsist estre content ; qui estoit ung point aussi fort ruyneux et de dangier à le mettre avant, à celle heure encorre, quant les choses estoient mal disposées pour en traire bonne fin. Mais je croy, et se peult ymaginer, que comme le roi tendoit à venir à fin difficile, constraint de le demander, c'estoit d'avoir le seur estat d'un an, il mist avant aussi à ce duc tout ce qu'il avoit de difficile contre ly pour impétrer ce que le duc concéderoit, ce savoit bien, difficilement ; et ly pour ce il concéderoit de ce qu'il avoit mandé au duc gracieusement ; et l'ung auroit son seur estat pour ung an, et l'autre feroit sa guerre à son plaisir, et ne s'en melleroit point le roy. Mès oncques toutefois, ne pour ceci ne pour cela, ne pour chose que le

conte connestable sceust dire ne faire, ne le pot plus avant mener que jusques à ung demy an; et en convint retourner ledit connestable battant ferrant devers le roy et revenir subit. Mès avant partir, lui respondit sur l'article touchant ces terres de Somme, et dist ainsi : « Je me donne merveilles com-
» ment le roy se traveille tant d'une chose que j'ai
» tant de fois refusée, et à diverses fois, à ses gens qui
» m'en ont parlé. Ne sçay comment il ne s'en tient à
» ce que j'en ai dit : car vueil bien qu'il sçaiche que
» je vouldroie perdre la meilleure ducié que j'aye
» ains que je m'en départisse; ce seront toutes les
» derraines terres que je garderai pour moi ».

Sur ce mot ne séoit point de réplique, ce véoit bien le connestable; et pourtant n'en fit point plus de presse, et laissa la chose ainsi. Cop sur cop toutefois, et jour sur aultre, le roi envoya gens et messagiers devers son connestable, pour le solliciter et pour oïr nouvelles de son besoingier; et sembloit que moult avoit le cuer en petit repos pendant cette traisnée. Si y envoya encore maistre Jehan de la Driesche, trésorier de France, auquel assez aigrement le duc parla, et par ses dessertes; car moult présumptueux homme estoit et des pays du duc, nez de Terremonde, et autrefois forfait grandement. Si lui dist le duc et coppa court des menaces du roy : « Je me donne peu de soing, veu
» encore que c'est à son tort; ne pour chose qu'il
» me face mander, ne par vous ne par aultre, je
» ne laisserai mon emprise, et la bouterai oultre;

» et si le roy s'y veut trouver, si s'y trouve; les
» champs sont aux hommes; mès s'il me quiert à
» faire des maux, je ly en ferai tant que le bel
» n'en sera point tout devers ly ».

CHAPITRE CCLXXXII.

Comment il arriva ung légat à Bruxelles avec le cardinal Balue devers le duc.

Or avant que le comte de Saint-Pol, connestable, pot oncques partir de Brusselles, ceste première fois, le cardinal d'Angiers y arriva, cely qui se nommoit Balue; et le prochain jour après y arriva aussi un légat du pape, arcevesque de Milan, que le roi avoit pratiqué de faire descendre, ce imaginoit-on, de par le Saint-Siége, pour faire rompre ceste armée, aveucques aulcunes autres choses. Dont, du légat le duc fit grande estime, mès du cardinal très petite; et ne le voult oncques souffrir venir devers ly. Ces deux venus doncques à Brusselles, le connestable de France partist à toute haste et s'en ralla devers le roy, qui n'y demora que une nuit qu'il ne s'en revint à tue-cheval; et trouva encore le duc qui partoit de Brusselles, pour aller à Louvain, là où tout convenoit siévir, et légat et connestable; et estoit tout fait, et l'aubergon estoit mis au dos; si n'y avoit de merci Dieu, ne de faire prière d'assiète. Toutefois et

d'entrée, quant le légat fut arrivé, le duc lui fit défendre que venant devers ly pour estre oy, il ne lui parlast de nulle rompture de son armée, ne de nulle pacification; car en vain s'en travailleroit. Mès de toutes autres choses quelconques il l'ascouteroit volentiers, et besoigneroit aveucques ly en cas possible; et le fit seubtilement entretenir avant que venir vers ly sur quels points il pooit estre venu là. Si sceut aucques près tout sur quoi, comme fin homme toutefois que le légat feust. Siques il y vint et ne parla de nulle rompture ne de nulle pacification; car avoit bien été escolé; mès parla sur d'autres matières, dont le duc fit courtoise responce; et sur les articles tels qu'ils estoient, il le renvoya à son chancelier pour besoingnier sus; et lui ordonna de demorer à Louvain, jusques au retour de son armée, là où tout se parferoit ce qui seroit de faire.

CHAPITRE CCLXXXIII.

Comment il y vint un légat devers le duc Charles pour cuidier rompre la guerre de Liège.

Or siet-il bien à demander et à sçavoir après, quel chose vint procurer ne demander cestui archevesque de Milan, légat devers le duc Charles, sur son mouvement de Bruxelles pour aller en sa guerre; car sans grand cause, fait bien à penser, ne

y vint-il point. Si loist (convient) il bien savoir que nostre Saint-Père Paulus l'avoit envoyé, jà bonne pièce avoit, en France, là où après petits arrests pris, devoit tirer, ainsi portoit sa charge, devers le duc de Bourgogne Charles ; ce que le légat ne fit atant, et laissa couler temps ; et le tint le roy emprès ly, qui ne s'en volt des faire, et tant et si longuement, que le duc Charles qui savoit bien sa commission print souspechon, et lui imputa, comme assez vrai estoit, qu'il estoit tout royal et Franchois, et pourquoi aussi il l'en avoit moins en grâce, et ne faisoit gaires conte de sa venue. Mès quant le roi vit maintenant que la chose alloit à l'estraindre, et que ce duc boutoit avant sa guerre tout à bon profit, aigrement le fit haster et diligenter, pensant venir encore à son recuevre tout à heure, par vertu de sa légation ; ce que non fit. Et en fut courroucié depuis ; et le légat en fut raboué en court de Rome, et de par de chà devers ce duc Charles ; et s'en estoit excusé, ledit légat, jà de la faute qu'il en avoit, à nostre Saint-Pere, par ses lettres sur le roy, qui ne l'avoit souffert venir devers le duc de Bourgogne jusques à bien tard et sur le point de la guerre emprise.

Or portoit sa commission et sa charge pour laquelle venu estoit par dechà : comme nostre Saint-Père savoit les différens qui estoient par de chà entre le roy et les princes de France, nonobstant encore tous traitiés et appointemens faits entre ly et eux, que icestui les mettroit de par ly en union

et en accord à son pooir; confermast et valuast ce qui avoit esté bien et deuement fait, et de ce qui pendoit en outrage et en excès qu'on le mitiguast doucement et amodiast selonc q le possible; car cognoissoit bien nostre Saint-Père les parties et les difficultés d'iceulx qui estoient grandes, et quasi non appoinctables; et avoit le roi jà gaignié le pape tout pour ly, par personnes qu'il avoit en court tout propres, et par quoi il prétendoit et espéroit toujours faire sa cause bonne, tant contre son frère et le duc de Bretaigne, comme contre le duc de Bourgogne et autres. Et la seconde charge qu'il avoit, c'estoit qu'il trouvast voie et moyen, s'il pooit, qu'il mist paix et cesse de guerre entre les Liégeois et le duc Charles sans les plus travailler; car la clameur de Liége estoit et avoit jà esté montée jusques aux oreilles du Saint-Père, du voyage de Dinant subvertie, et dequoi tous les pays en sa dépendance portoient et avoient porté dure confusion. Si désiroit notre Saint-Père y remédier par cestui légat, par pité de l'église à qui Liége et le pays estoient appertenant. Et faut bien savoir que au partement de Rome de ce légat pour venir en France, n'estoient encore nulles novelles que Liégeois eussent assiégié Huy, ne recommencié la tierce guerre encontre le duc Charles. Et pourtant ledit Saint-Père oyant novelles après de cestui tiers recommenchement, et cuidant avoir assez pourveu en tout par son archevesque de Milan, quant il parentendit la fin de ceste guerre tierce, et com-

ment le duc arière y avoit œuvré, trouva en avis de dressier arrière ung second légat, l'évesque Tricaricensis, duquel me tais maintenant jusques en son lieu, pour faire mon compte du légat arcevesque de Milan, qui vint battant ferrant à Brusselles tout escolé et du pape et du roy, à poste de l'ung et de l'autre; mès trouva bien ung fort passage toutefois, et plus estroit qu'il n'eust cuidié avant venir là.

Or ai-je dit que le duc n'en estoit pas fortement assotté; et tout premier, pour ce qu'il avoit si longuement séjourné devers le roy, qui lui donnoit souppechon; secondement, pour ce qu'il estoit au duc de Milan, qui estoit son adversaire. Toutefois, le duc soy rompant et vaincant en son courroux, en dissimula et print en propos de l'oyr et de lui faire bonne chière, parmi ce, comme je vous ai tourné dessus, qu'il lui avoit fait dire d'entrée que de nulle paix qui touchast Liégeois ne lui feist mention; car il s'en penroit en vain. Aussi ne fit-il, car oncques ne lui en parla; et véoit bien et percevoit que au lieu où il estoit il s'y convenoit sagement contenir et complaire, et que peu lui pooit servir à l'eure la longue demorée qu'il avoit faite aveucques le roi, en trespas de sa commission.

Or parla-il au duc qui à Louvain estoit, et au long l'oït; et lui dist tant seulement que voirement estoit-il venu par de chà pour appointier en l'honneur de Dieu les rumeurs et les différens qui estoient entre le roy et les princes de France, à cause

d'aucuus traitiés et appointements faits entre ledit roy et eulx, et dont il estoit ung des principaux. Dont, et pour ce que le roy se douloit, d'un costé, ce disoit, et monseigneur Charles son frère et ly de l'aultre, et que chacun prétendoit avoir le bon droit pour ly, nostre Saint-Père l'avoit envoyé par dechà par devers le roy et ly, pour trouver bon moyen et bonne union partout, pour faire chascun entendre et condescendre à raison en son tort et en son droit, comme princes de justice et d'équité, si bien contr'eux que pour eux. Et s'excusoit alors de ce que si longuement avoit séjourné devers le roi en contraire de sa charge; mès il en mist le fardeau sur le roy qui ne le souffrit oncques partir de ly jusqu'à celle heure.

Si lui respondy le duc doucement, que bien feust-il venu, nonobstant sa longue demeure souppechoneuse et dont il n'accontoit pas gramment. Mès à l'eure que telles paroles se misrent avant pour estre traitées et maniées et levées, qui estoient de tel et de si grand pois, il estoit temps malpropre à ce faire, veu l'appareil que le duc lui monstroit, lequel il véoit à l'oeil, comme d'aller en l'emprise de sa guerre. Si lui pria le duc qu'il se retraist devers son chancelier, messire Pierre de Goux, chevalier, pour lui ouvrir et déclairer ces matières pour y avoir avis dessus, et que à Louvain le voulsist attendre jusques au retour de son adventure. Laquelle chose le légat fit, et se porta très bien en toutes conduites tant qu'il y estoit.

CHAPITRE CCLXXXIV.

Comment le connestable retourna à Louvain vers le duc, et des conférences qu'ils eurent ensemble.

Or estoit revenu arrière la seconde fois, le conte de Sainct-Pol, et l'avoit le duc mené à Louvain, pour de là en avant soi mettre sur les champs; et estoit orrible chose à veoir le monde qui estoit sur les champs tout en armes aveucques le charroy, qui estoit si grand qu'il ne se pooit comprendre à veue; car, tant pour artillerie comme pour tentes et pavillons, et vivres et autres nécessités, et que c'estoit en temps d'yver, il y en avoit tant que mal seroit créable de les nombrer. Et devoient bien Liégois avoir peur, ce sambleroit, de tel approcement sur eulx, s'ils eussent esté sages. Et croy bien que si avoient-ils; mès ils ne savoient leur peur tourner à sens, et se fioient tousjours sur le roy à leur grand mal aventure.

Or procuroit tousjours le conte de Sainct-Pol, connestable, devers le duc, pour avoir le seur estat dont j'ay parlé, pour ung an entier, et parmi lequel, s'il le pooit obtenir, le roy promettoit non soi meller de la guerre des Liégois; mès oncques le duc toutefois n'y voult entendre, ne ne se voult oncques changer de son propos par avant dit; et se mellast le roy on non mellast, ce dist-il, ne le

bailleroit jamais, si non pour demy an, aveucques les condicions encores qu'il y avoit mises ; et se monstra tout réconforté de ce qu'il en pooit avènir. Si sçavoit-il bien toutefois que les gens du roy estoient puissans en Rethelois, sur les frontières de Liége, près assez pour les secourir, mès n'en faisoit estime. Quant doncques ce conte de Sainct-Pol vit que point ne pooit finer de ce qu'il quéroit durement, se trouva esbahi et en grant perplexité de savoir bien faire et lessier. Le duc aussy vit et entendit la presse qu'il lui faisoit aigrement de la part du roy, pour le mener au consentement de demy-an, et sans lequel, s'il ne le consentoit, le roy, ce sambloit, se melleroit de la guerre, et par ainsi il aroit à faire à ung roy de France et à ceux de Liége, qui estoit dure chose et forte; et lui sambloit, aveucques ce, que le connestable, comme souverain officier du royaulme, se devroit maintenir aussi en ceste guerre de la part du roy.

Dont pour en estre à la paix de son cuer et pour savoir aussi au pis venir, se le roy se vouloit meller de ceste guerre, comment ce conte de Sainct-Pol, connestable, se vouldroit porter aussi, ou par devers ly ou contre ly, lui dist plainement : « Beau cousin, avisez bien devant vous : car quant » au secours que le roy peut faire aux Liégois, » je ne m'en donne soing, et suis aussi réconforté » ainsi que autrement. Mès je vous dis bien, et » vueil bien que vous sçaichiez, que ce que vous

» estes connestable de France, vous l'estes de moi
» et par moi; et quant vous en feistes le serment,
» vous le feistes par tèle condicion, que vous ser-
» virez le roy, contre tous et envers tous, ré-
» servé la maison de Bourgogne. Or estes-vous
» mon subject du plus bel de vostre vaillant, et
» estes nez de mes pays. Si vous puis et dois se-
» mondre, nonobstant quelque serment fait, de
» moi servir en ceste guerre, devant tous ceulx
» du monde; et ne me convient que dire le mot,
» auquel, si vous désobéissiez, je sçay bien que
» j'auroie à faire. Si que, pensez bien à vostre cas :
» car se le roy se veut meller au fort de ma guerre,
» si ne sera ce point à vostre preu. »

A ces paroles, le conte de Sainct-Pol fut encore plus esbahi que devant, et se tint bien à entrepris que savoir que respondre : car, comme connestable de France, devoit peser le fait du roy, comme gardant son honneur; et comme subject et bienveillant de son naturel seigneur et souverain, devoit craindre aussi à mesprendre en sa foy et en sa léaulté, par folle gouverne. Véoit que l'estat d'ung an, ne pooit obtenir par parole ne par prière, et considéroit aussi le grand mal qui pooit advenir, se le roy se melloit de cette guerre; et print une vertu de corrage en ly-meismes, disant :
« Or, monseigneur, Dieu vous doint joie et bonne
» aventure de vostre guerre, et aussi bonne que
» je la désire! et se le roy s'en melle, croyez que
» j'en seroie bien dolant, tant pour ly comme

» pour vous; car il en poroit ensievir ung grand
» mal, qui jamès ne seroit réparé; et s'il me veut
» croire, il ne s'en mellera jamès, et vous en les-
» sera convenir. Il me besoingne retourner de-
» vers ly : car devers vous je ne puis riens faire.
» Mès comme connestable de France et de mon
» auctorité, soit bien faict, soit mal faict, ne sçai
» comment il en ira. Mès je m'avance de vous pro-
» mettre et d'obligier le roy, en tant que de de-
» main dix-neuf d'octobre, jusques à vingt-
» deuxiesme jour ensievant inclusivement, le roy
» ne se mellera de ceste guerre, ne pour vous ne
» pour aultre, comment que la chose puist aller
» encore; et vous fiez et fondez sur ceci. Et moi
» je m'en irai battant ferrant, et y ferai le miculx
» que je porrai, et le plus expédient; et dedens le
» douziesme jour infailliblement, vous arez les
» nouvelles de moi tèles que je les arai trouvées,
» et de là en avant vous vous porez fonder des-
» sus, et sçarez que vous arez à faire. »

CHAPITRE CCLXXXV.

Comment le duc Charles fièrement délibéra envahir les Liégeois par la responce qu'il donna au connestable.

Le duc à ces paroles qui estoit en sa fierté, tout animé encontre Liégois, respondist et dist : « Ne » me chault que le roy en face. Puisque ainsi » veut, je suis du tout réconforté, et ne lesserai » jà ung pied à marcher avant, par peur que j'en » aie ; mès à plus bel me venist qu'il me lessast » faire, et qu'il se déportast de porter les malvais » vilains contre moi, interdis et excommuniés de » nostre Sainct-Père le pape, par toute derraine » sentence. Dont, et quant il s'en mellera, si est » Dieu là haut qui cognoit les cuers, et le tort » et le droit des causes ; et n'est pas dist pourtant » que la victoire en doibt estre sienne. Car, quant » à moi, je y clame avoir grant part, et me mettrai » en peine de l'avoir se je puis. Ce poise moi que » suis constraint de tant en faire et de m'en met- » tre en ce dangier. Si loueroie au roy pourtant » que, si non a cause nécessaire, il ne se donnast » affaire, et dont il se poroit bien passer, et plus » à honneur sauf que aultrement. Au fort, son » plaisir soit fait; véez-moi ici. Et vous, beau » cousin, je ne vous vueil pas empeischier pour- » tant de bien faire tous-jours et de vous traveiller

» en ce qui peult estre le plus utile d'ung costé et
» d'aultre. Toutefois, je ne vous requiers de riens,
» et vous laisse en vostre faire et non faire, tout à
» vostre franchise. »

Atant print congié le connestable de France partant de Louvain, et s'en r'alla pensant et musant devers le roy son maistre, lequel il avoit obligié, et de laquelle obligation toutefois, ly venu devers ly, il se chevit valeureusement. Et tant mena le roy par paroles et par remonstrances, durant ces douze jours promis, que le roy accepta l'estat de demy-an, et se déporta et céda entièrement de la guerre des Liégois et de leur deffense, et en lessa convenir le duc de Bourgoigne, qui tous-jours nientmoins marcha avant en pays, sur tous périls et aventures, combien que plus lui venoit à bel et à aise le déport que le roy en fit que aultrement; et non pas sans cause, car à ceste seule cause, l'ennemisté y feust creue si criminelle entre eulx deux, que jamès de leurs jours n'eust esté estainte. Si valoit mieulx non encheoir en occasion de si grand mal. Toutefois, tout le reconfort du duc si estoit que, se le roy se feust mellé réalement de la guerre des Liégois en son contraire, il avoit deux mille Anglès à Calais, venus tout prests pour les faire venir en Liége, et trente-mil francs là envoyez pour les payer en cas de besoing. Mès quant il se percheut que le roy se déporta de son lez, ly aussi il se déporta du sien, et fit tenir les Anglès clos en leur marche,

sans les mettre en œuvre; et tant seulement des siens propres, dont il en avoit tant que merveilles, il fist et parfist sa guerre, et mist tout à ruine, comme vous orez cy-après.

CHAPITRE CCLXXXVI.

Comment le roy de Castille, pour aulcuns soupsçons qu'il avoit eus de Loys, envoya vers le duc Charles, pour lui offrir entrée en France.

Or à ce temps-cy, et pendant que l'estat estoit ainsi variable et douteux, entre le roy Loys, roy de France, et le duc Charles de Bourgogne, pour ses Liégois, le roy de Castille qui, de long-temps jà, avoit eu à souffrir de son frère qui le vouloit expulser du royaulme, et dont en traite de temps, après longue division entre eulx, avoit esté faite une paix bien solemnelle, ce roy de Castille, compuls arrière de la malice de son frère, qui enfraïngnist la paix et se mist sus à puissance d'armes contre ly [1], fist assemblée aussi, et entra en bataille contre son frère [2], lequel il vainquist, et

---

1. Don Alphonse, frère de Henry l'Impuissant, proclamé roi par les Castillans révoltés qui avaient judiciairement destitué Henry en l'an 1465, à cause du scandale de son affection pour Bertrand de la Cueva, amant de sa femme.

2. Le 21 août 1467. L'archevêqne de Tolède oncle du

vaincu fust pris ; et le mist en prison, là où il le tint longuement; et comme alors ce roy de Castille avoit durement contre cuer le roy Loys de France, pour grandes causes dont il lui donnoit coulpe, et savoit jà le différent qui estoit entre ly et le duc Charles, envoya devers ly, lui signifier et dire que de quelconque heure qu'il vouldroit emprendre la guerre contre le roy Loys, ly de son bout il entreroit dedens le royaulme, fort et puissant pour ly venir à secours, et le conforteroit et assisteroit encontre tout le monde. Si sçavoit bien cecy le roy Loys, qui n'avoit garde d'en rire, et le craignoit fort; et pourtant demanda à estre asseuré du costé dont toute l'esmeute poroit tourner sur lui : c'estoit du lez de ce duc Charles, qui avoit Angleterre et Espagne, et Allemagne et Normandie pour ly.

CHAPITRE CCLXXXVII.

De la guerre contre Liège. [1]

Or comme vous avez oy, que le roy Loys roy de France, par les intervalles qui estoient et qui échéoient tous les jours diverses, entre le duc

marquis de Villena et le plus ardent des conjurés y fut dangereusement blessé.

1. Le titre de ce chapitre manque.

Charles et ly, il tint longuement en menace ledit duc, de porter et de conforter les Liégois contre ly, en cas qu'il leur moveroit [1].....

CHAPITRE CCLXXXVIII.

Comment monseigneur le duc Charles, nouveau duc, après la guerre des Liégeois, fist son estat ordinaire à Brusselles, et des demandes qu'il fist à ses pays, et comment il veult tenir sa Toison à Bruges.

Après donc la victoire des Liégeois, que le duc Charles avoit obtenue si glorieusement, et que en tout il avoit pourvu de ce qui faisoit besoing au pays, il retourna à Brusselles pour le Noël. Et là, pour ce qu'il avoit des autres grans affaires, après ceste guerre expédiée, il voult tourner son entente à y besoingner; car il loist (convient) savoir qu'encores oncques, depuis qu'il estoit devenu duc, n'avoit eu loisir d'entendre à riens, à peine de son privé estat, si non à tribulacion et turbacion de cuer, tant pour Gantois, pour Malinois et autres meschants affaires, comme pour Liégeois recommenchans guerre contre ly, tout l'ung sur l'autre, aveucques les menaces et estranges termes dont

1. Il y a ici une assez grande lacune qui se retrouve aussi dans la table des matières; elle paraît être de cinq titres de chapitres, et douze pages où vingt-quatre colonnes sont laissées en blanc dans le n° 8349.

le roi usoit envers ly journellement, qui lui estoit de grand pois. Si avoit-il toutefois pays et natures de peuples à gouverner là où il y failloit bien entendre et tourner temps, pour tout y mettre en point, sans avoir empeschement forain, s'il eust peu ; mais nennil ; car il n'estoit point maistre de sa fortune. Aussi ne pooit-il estre maistre aussi de sa franchise, pour la tourner où il voudroit. Les cas impétueux et estranges le conseilloient à tourner ses yeux envers eulx pour abandonner les siens propres et privés par surséance en autre temps. Or avoit-il encore petitement pourveu en l'estat de sa maison, sur quoi il avoit fort l'œil, ensemble et sur les offices de ses pays, dont beaucoup pendoient encore en branle, mal assurés. Et comme il est notoire que la fortune de l'homme, selong ce qu'elle se treuve clère et glorieuse, l'omme aussi par coustume se grandit et magnifie en sa pensée, ce duc doncques voyant son glorieux commencement, aveucques entrée en sa seigneurie, proposa aussy à mettre sus ung hostel, dont il n'en y auroit point de pareil en France ; car il se véoit avoir puissance et chevance assez pour le parfurnir. N'y failloit riens que règle et ordre et entente à la besongne pour bien distribuer tout ; dont ly, qui estoit homme et prince qui pooit de labeur beaucoup et qui vouloit cognoistre son cas, et combien il avoit de puissance de chevance, et combien tout pooit monter ne soi estendre, pooit ici pour tout bien conduire. Et de fait, print frain à dents,

et veilla et estudia en ses finances, et en tout ce qu'il avoit de rentes et de demaine par ses divers pays, meismes et sur tout ce qu'il pooit devoir par le trespas de son feu père et sur toutes les plaies, ruptures et vendages de son demaine; n'y avoit riens que de tout il ne presist congnoissance, et qu'il n'avisast aux troux et angles par quoi tout poroit estre estouppé et sauvé; fit tout visiter, et mesmes visita les trésors de son père et de ses grands-pères, et auxquels néantmoins oncques ne toucha par amendrissement; mès du sien et de ce qui jà lui estoit multiplié par acquest, de ce disposa-il sagement. Son extraordinaire, comme d'acquest sur Liège par amende et comme des aides de ses divers pays, tout cela il ordonna tourner en trésor pour ses futurs grans affaires; et tant seulement ce qui avenir lui pooit de vrai demaine et de seigneurieux droit, ce il le contourna en la furnissance de sa maison en ordinaire despense, et en payement de gaiges et de pensions; et là où le remanant encore demeuroit assez grand. Et combien que maintenant il sambloit estre quitte et tout à délivre de paine pour avoir obtenu victoire des Liégeois, nientmoins s'y rebouta dedens arrière tout au profond, par sollicitude de son privé fait, pour le mettre tout ung; tellement que, considérée sa personne quelle elle estoit, et selon la hautesse et la grande infinie puissance de ly, et selong son eage qui devoit estre libéral et joyeux et rouvelent, il se fist blasmer et murmurer contre ly de tant de peine et de

soing; et disoit l'on que à ung tel prince ne séoit point à tant soy envelopper de labeurs domestiques. Toutefois il en fit comme sage et comme mieux advisé que non y entendre; car son noble père en avoit beaucoup laissé couler et souffert aller à perte, par estre trop bon. Si s'en parcheut bien le fils; et entendoit bien à mieux faire pour ly et de non s'en attendre comme son père en aultrui main. Dont, pour chose que l'on sceust dire, ne s'en voult déporter toutefois; ains jour et nuit y veilloit et labouroit; et tenoit en grand traveil non appris ses gens de finance, mesmes par trop curieuse labeur; et se séoit aveucques eulx contant et rabattant et calculant et ordonnant de fil en aiguille, jusques à avoir consommation du tout, tant de debte et tant de monte, tant de cler et tant de payé; et la fit-il arrest et fondement; et sur cela édifia-il son estat. Et en vérité, quoique gens parlent souvent à peu de saveur et de sentement sur autrui de ceci et de cela; mès com grand que ung prince peut estre et comme puissant, si lui esse plus los et honneur entendre et congnoistre son cas et en avoir la pratique devers ly acquise et par propre peine, que non le congnoistre ne entendre par presce et de s'en rapporter sur aultrui diligence; veu et considéré encore que la souveraine et la première félicité des rois et des royaulmes si est et si pend en savoir dépenser les deniers par règle et par mesure à l'advenant de la recette. Car quand en iceulx se trouve playe ou fourvoy, et que l'estat est de plus

grand portange que la chevance, impossible est que inconvénient n'en ensième et que mal pris ne se quière pour satisfaire au mal conduit. Ainsi doncques ce duc Charles ne fesoit à blasmer en cestui endroit : mès à loer de voloir congnoistre son fait par peine et par labeur. Mès s'il le faisoit à intencion d'avarice et par delectation en grans monceaux d'or, et comme aulcuns lui imputoient aussi, son los en estoit moindre ; car certes, sur tous vices je blâme, et à juste cause, en ung grand prince, et par spécial en son florissant eage, vile maudite avarice, qui est mère souveraine de tous grans maux, et qui oncques en cuer d'omme ne fut seule et sans avoir détestable compaignie, assez pour perdre ung monde. O pensent bien grandement que c'est d'avarice, et mettent peine, je prie, à assapier quelles sont et peuvent estre les dépendences et les conséquences ! Certes, se bien les assaveurent, et que cure leur soit autant de leur honneur et de leur amis comme de cestui maudit, et qui délecte le cuer et l'empoisonne, ils mettront frain toutesfois en leur convoitise et règle, espoir et mesure. Déà ! bien fait à prisier l'omme qui aime avoir pour faire devoir, et qui entend à son cas, et qui scet amesurer sa libéralité à la grandeur de son pooir, user de temps et de lieu et de tout ce qui fait à regarder en prince, garder et restraindre, tenir court et eslargir, et amer amas par provision contre les estranges aventures; certes bien fait à loer icely. Mès y veillier par délectation

désordonnée et par une amour idolatrice, comme pour une félicité extrême, c'est chose damnable et déturpable en prince, et plaie en publique salut, non jamaiss anable.

CHAPITRE CCLXXXIX.

Comment le duc Charles commença à faire son estat fort richement et de grant admiracion.

Pour venir doncques à son estat, et duquel il pourvut à son retour de ceste guerre en Brusselles, il ouvra noblement et proprement en ensievant sa fortune qui estoit haulte et glorieuse, qui en l'eage de trente-six ans se trouva en seigneurie paisible, ung des plus grans de la terre, et de plus rice peuple et de plus puissant pays, plein d'avoir et de substance et de privée richesse, prince et duc sans compaignon, cler et resplendissant en victoire, et aveuques gloire paternelle qui lui réverberoit en face; si estoit-il jà famé, et doubté, et magnifié par terre et par mer pour ses principes. Par quoi, comme j'ai dit en ensievant, sa fortune n'est merveille, se à l'advenant d'icelle il voloit essourdre et mettre sus ung estat en sa maison qui fut du mesmes à l'omme; car après les faits et les exploits de la guerre dont on prend victoire, l'estat domestique, c'est la première chose sur quoi on assied l'oeil, et qui plus est, de nécessité, aussi de le bien conduire

et de le mettre en règle. Dont comme la noblesse autour d'ung prince, c'est ce dont il se décore et dont il se pare et grandist, il mist sus cent chevaliers estre ordinairement de sa maison, barons, banères et chevaliers de toute bonne mise et sorte; il les divisa par termes et par temps, comme ils devoient servir; dix immobilement comme premiers chambellens toute l'entière année; vingt par demi-année; trente par quatre mois de terme, et quarante par trois mois à trois mois, et desquels toujours la plupart se trouvoient ordinairement à l'ostel, les ungs par une manière, les autres par une autre. Ordonna aussi sur les quatre offices des gentilshommes, est assavoir quatre escuyers d'escuierie, eschansons, pannetiers, escuyers tranchans, en chascun estat quarante gentilshommes, de trois mois à trois mois, pour servir; c'estoient huit vingts gentilshommes, sans multitude d'autres qui estoient et venoient depuis à estre retenus extraordinaires, et qui servoient mesmes les princes et les grands barons, desquels la maison prenoit autant parement souvent comme des propres retenus. Par quoi il convient dire que ce devoit bien estre une merveilleuse chose à voir tant et si grand multitude de chevaliers et d'escuyers en une maison, comme de cent chevaliers. Tel fois estoient tous ensemble, et huit vingt gentilshommes, sans les autres qui y estoient d'abondant, et qui n'estoient point du nombre, aveucques encorre les princes et tous les plus grands qui estoient pensionnaires, comme

messire Adolfe de Clèves, le seigneur d'Arguel, le seigneur de Chasteau-Guion, le seigneur de Fiennes, le seigneur de Roussy, fils au comte de Saint-Pol, le seigneur de Renty, le marquis de Rostelin, le mareschal de Bourgogne et autres. Si ne souffit point dire seulement la retenue, mais convient dire aussi la magnificence de leur estat et de leur service à table, qui estoit le plus seigneurieux que jamès je veisse nulle part en court de roi ne de prince, le plus assovy et le mieux furni que jamès homme verra, je crois, pour ordinaire. Si avois-je vu à celle heure beaucoup de hautes et de glorieuses maisons; mais jamès nulle pareille à cestui ordre qui estoit ordonné, ne par sales, ne par grandes tablées, mais par chambres toutes distinctes et séparées l'une de l'autre, là où seulement n'avoit que une table pour l'estat de dix, feussent chevaliers ou escuyers, et lesquels dix, autant les moindres comme les plus grands, et toute d'une manière ou d'une qualité et quantité, et tout ainsi comme le prince, et d'autant de tels mets comme ly, et à tele jour teles viandes, furent servis et administrez si grandement, que le souhaidier plus ou mieulx eust esté non pardonnable; car l'ordinaire valoit, ce vous dis bien, le festoy d'un grand homme. Chacune table de dix avoit un chief qui présidoit, et lequel, sitost que le disner estoit fait, estoit tenu de venir soy présenter aveuques la dizaine devant la table du duc, disnant et soupant; et furent les heures si compassées à point,

que tous en tous les estats povoient avoir disné pour eulx venir présenter à la table de leur maistre, pour lui donner gloire. Aussi firent-ils, et n'y avoit tablée qui n'y vint en ordre et en règle; et les regarda le maître volentiers, et y print grand délit; et luy sembloit bien, puisqu'il estoit puissant et de volenté pour les tenir aises et tellement comme ly, il estoit bien raison que eulx aussi eussent volenté de mesmes, pour lui faire honneur et service qui lui peust plaire. Car à dire vray, et aussi ses faits le montrèrent, il amoit fort gloire et estre grandi; et puisque l'on cognoist l'omme et ses meurs, il siet bien de l'ensievir et de lui complaire en ce qui est à ses frès; et n'y a point de reprise de se faire servir, et d'avoir volentiers emprès ly multitude de seigneurs et de noblesse, dont nul parement d'or et d'argent ne d'aultre richesse du monde, ne peult avoir approce. Mist ordre aussi et règle en l'estat du conseil et en tout ce qui en dépend par compétent nombre et règle. Pareillement fist-il en sa chappelle et en l'estat de ses archiers, et tout par condition comme de toute sa maison mettre en ordonnance; c'estoit la fin où il prétendoit touchant cestui point.

CHAPITRE CCLXC.

Comment le duc Charles, à l'incitation d'aulcuns qui le gouvernoient convoiteux d'amasser, le contournèrent en avarice.

Son estat doncques en cestui point dreschié, moult le faisoit noble à voir, et estoit une chose magnifique non veue pareille; et tout le résidu eust esté dreschié ainsi; ce que non mès ne procéda point de ly, mès de ses gens; car comme l'aventure du temps le rendoit ainsi jà de longtemps, et paravant qu'il venist à seigneurie, et qu'il estoit souffreteux, beaucoup de gens avaricieux et convoiteux extrêmement, et de diverses notes, s'estoient ombroiez entour de ly, sur l'espoir du temps futur; et lesquelz, ly maintenant venu à terre, le saisirent à bras, et y obtindrent le gouvernement, l'ung en une manière, l'aultre en une aultre; et lesquels, comme eulx n'avoient aultre Dieu que or et argent, pour se faire grans oultre mesure et devoir, furent exemple au maistre aussi de mettre là son estude, et d'amer amas d'or et d'argent, comme son idole, qui grant dommage fust. Car se gens de grand et noble courage, vertueux et honorables, de grant lieu et d'eage loable, y feussent aussi bien escheus pour l'avoir en mains, ce eust esté chose admirable que de son faict, aveucques ce que maintenant il es-

toit si grant encore, que point n'avoit de per. Et plaings sur toute chose du monde l'aventure de ceste avarice, s'elle lui peust estre imputée à vice. Mès de ceulx hardiement qui en furent cause, et qui en furent nourriture et exemple, je plaings la destrance ; car en la convoitise du maistre, peult avoir excuse et sauvacion honneste, comme à ung tel grand prince comme ly il y siet pooir avoir et désirer d'avoir thrésor et de grand amas, pour mains grans soudains affaires, là où le grand avoir sert. Mès en gens de commun estat et de commune vocation, qui veillent et labeurent en choses demesurées et en oultrages intollérables, et dont plaie vient en la chose publique, en ceulx là ne peult avoir excuse ne coloracion, sinon que vice en court est souvent plus honoré et essaucié, et tient et possède plus tost lieu que vertu. Si ne peult prince avoir au monde plus grand plaie ne plus pestilencieux venin emprès ly, que avoir entour de ly gens avaricieux, convoiteux et flatteurs en auctorité. Car tous les maux du monde en ensievent, et les princes s'en déshonorent, et les affaires de la chose publique et des villes et des pays, s'en desfigurent et desrèglent.

Moult y avoit de grandes et de belles vertus en ce jeusne prince, le duc Charles ; et entre aultres choses loables, parcevoit-on en lui haulte magnificence de cuer pour estre veu et regardé en singulières choses. Tournoit toutes ses manières et

ses meurs à sens une part du jour, et aveucques jeux et ris entremellés, se délitoit en beau parler, et en amonester ses nobles à vertu, comme ung orateur; et en cestui regart, plusieurs fois, s'est trouvé assis en ung haut-dots paré, et ses nobles devant ly, là où il leur fit diverses remonstrances seloncq les divers temps et causes. Et tousjours, comme prince et chief sur tous, fust richement et magnifiquement habitué sur tous. Donnoit à mesure assez, non en grant porcion, mès donnoit à beaucop d'ommes, et estoit assez d'amiable repaire; mès fort vouloit estre servi de près. Au commenchement de son histoire, j'en ai assez largement parlé de ly et de son père touchant leurs vertus et leurs meurs. Si ne besongne point d'en parler arrière la seconde fois; si non que depuis ce temps là, il ait prises aulcunes nouvelles meurs, il siet bien d'en faire mémoire, quant encorre elles ne seroient point de los ne de perfection. Car aultrement sembleroit-il que je, en mon escripre, seroie ung menteur voluntaire et ung flatteur, qui grandiroie ung homme par bourdes, et le feroie meilleur que homme et de plus haulte condicion, tout parfait, sans vice, qui poinct ne se treuve au monde.

Si donc je m'avance à réciter aulcuns de ses vices, à tiltre de bien, tant mieulx fais-je à croire, quant je fait narracion de ses vertus, pour en donner vraie cognoissance. Si dis de ly, et le dis par pité, que gens inutiles, en son premier règne,

ont eu approce de ly, et parquoi sa personne en a esté moins clère. Car volentiers on dist que le seigneur de tele et tele famille, qu'il a volentiers et prend tel ou tel ploy; et attirent les meurs de ses serviteurs, costumièrement, les meurs du maistre à leur usage. Quand donc les cuers des serviteurs sont vicieux et tout esloingniés de noblesse, et ne visent qu'à rapine et à ordure, et à remplir leur sac sans peur et sans hide, et sans mesure et sans pité, com mal qu'il soit pris, certes, c'est une doloreuse perte et domage, quand le cuer d'nng noble prince se décline là envers, constraint par tèle maisnie.

CHAPITRE CCLXCI.

Comment le duc Charles tenoit trois fois la semaine audience, où il falloit que tous les nobles comparussent autour de ly.

Encore en Brusselles, ce duc Charles se détermina à mettre sus et à maintenir roi·le justice, tant en plainte et en procès de causes comme en punicion des malvais, dont les pays estoient pleins. Et pour ce faire, commist un prévost des mariscaux, un périlleux varlet, aussi de petite estoffe, mès tout propre pour faire ruyneux explois. Et pour le fait des partis qui avoient leurs causes pendans devant juges, chà et là, sans en traire fin, et pour recevoir toutes plaintes de povres gens en divers cas,

il mist sus une audience, laquelle il tint trois fois la semaine, le lundi, le merquedi et le vendredi, après disner, là où tous les nobles de sa maison estoient assis devant ly en bancs, chacun selon son ordre, sans y oser faillir, et ly en son haut-dots couvert de drap d'or, là où il rechevoit toutes requestes, lesquelles il fist lire devant ly, et puis il en ordonna dessus à son plésir.

Là se tint deux, trois heures, seloncq la multitude des requestes, souvent toutesfois à grant tanance des assis; mès souffrir en convenoit; et en apparence extériore, ce sambloit estre une chose magnifique et de grant los, comment qu'il en allast du fruit. Mès en mon temps, n'ay veu et oy que chose telle a esté faicte de prince ne de roy ne aultre, ne de tele apparence. Dont, et quant il alla par ville, de lieu à autre, et d'église en église, c'estoit merveilles de l'ordonnance et de la règle qui y estoit, et de la grant compaignie qu'il menoit. N'y avoit si vieil chevalier ne si jeusne qui y eust osé faillir, ne que escuyer se feust osé trouver entre les chevaliers, fors que chacun en son ordre. Et à matin et à lever, ordonna tout le monde de l'attendre par distinctes chambres; dont nul n'osoit transgresser, ne passer oultre, chascun selon la dignité de son estat, les escuyers en une leur chambre première, les chevaliers après en une autre chambre seconde, et les grans chambrelans les plus prochains qui entroient en sa chambre: c'étoient les trois gérarcies; et avec tous ceux là,

en grant multitude, vuida dehors pour aller à la messe. Dont, sitost que l'offrande estoit faicte, toutes ces nobles gens pooient aller disner; et trouvoient tout prest, chacun en son estat, pour retourner tout à temps devers ly ains qu'il fust levé de table: car ainsi le failloit faire, ou perdre ses gages d'ung jour.

CHAPITRE CCXCII.

Comment l'aucteur dist que, en la magnificence et grandeur où estoit le duc, il eust plus tost perdu la vie que les pays qu'il tenoit du royaulme.

Se je doy doncques, et s'il me loist (convient) vérité dire, en son temps et à celle heure encore que j'escrivis cestui chapitre, qui estoit la seconde année de son règne, n'avoit prince en terre de telle magnificence ne de tel appareil. Bien toutes-fois est et doit estre une maison de France trop plus grant chose que d'ung duc de Bourgoigne; mais la grandesse ne faict point tant comme la manière du faire, qui est practiquée et mise en sa forme par avis. Dont, et comme je dis que la magnificence estoit grande en aulcuns endroits, si estoit aussi sa fortune jusqu'à ce jour qui passoit, pour trois ou quatre ans, tous les roys chrestiens, par batailles et victoires obtenues, et par avoir donné peur et fréeur à toutes nacions voisines. Ait Dieu volu et

souffert qu'il ne s'en soit de riens enfiéry, et qu'il lui en ait rendu grasces à l'avenant de la gloire qu'il en a reçue ! Mès moult mal furent venus et vindrent en périlleux temps ensemble le roy Loys et luy, qui tous deux faisoient à craindre en leurs meurs, et malement tard concordables pour vivre paisibles ensemble. Tous deux estoient princes de fais et de sens, et n'y avoit cely qui ne fust bien pour tourner son contraire par puissance, qui estoit matère souveraine aux Franchois de haine contre ly, pour ce qu'il estoit si fier et si puissant, et qu'à nul appétit il n'estoit à ployer, si non à son singulier bon et à son plaisir, qui estoit toutes-fois subject et de la maison de France, et estoit Anglès et Franchois, ainsi qu'il lui plaisoit; et obéissoit quant il vouloit, et quant ne voloit si demora-il ainsi. Tenoit une grant part du royaulme énonglée, et conquise par armes, à ly transportée depuis par don du roy; laquelle, qui l'eust volu ravoir, elle eust esté dangereuse à lui esrachier des mains; et meismes ainsi le porta-il en ses paroles, qu'il eust plus tost perdu la vie que les terres.

Parquoy, quant je regardoie les matères estre teles entre les deux personnes et de tel dangier tous deux, peu m'estoit autre espoir, sinon d'avoir rumeurs et turbacions pendant leur vie, de quoy pourtant l'issue pend en Dieu, à nulluy cogneue, fors quant le poinct vient.

En cestes gloires doncques et victoires que ce

duc Charles avoit obtenues et acquises en quatre ans, il resplendissoit, comme j'ay dist, par toute la terre; et n'y avoit ne roy ne empereur, qui n'en fist un grand pois, ne nacion loingtaine, ne pays qui ne le doubtast et crainesit (craignit) par les expériences passées. Et par ce ai-je dist et narré, qu'il avoit volu affecter la magnificence d'ung singulier estat, aveucques la clarté et magnificence de la fortune; car avoit bien pourquoi l'entretenir et payer, et beaucop mieulx encore s'il eust volu.

CHAPITRE CCXCIII.

Comment il fist assembler les quatre membres de Flandres à Brusselles, leur demandant trois points pour lui accorder ayde.

En Brusselles encore, et après ceste victoire de Liège, fist-il convenir les estats de Flandres et les quatre membres; ensemble y fit convenir aussi les trois estas de Brabant sur la matère des aydes sur tous ses pays, Et en effect, eux tous venus devant ly, leur fist remonstrer trois points par lesquels il avoit cause de leur faire grant demande, et tous les trois points il démonstroit raisonnables et droicturiers. Le premier si estoit que à son entrée, il est ordinaire et de coustume à tous princes de demander ayde à leurs subjects. Le second point si estoit et alléguoit, que ayde lui estoit deue, si comme à tous princes. à cause de son mariage,

qui se devoit prochainement faire; et le tiers si estoit et remonstroit comment, à cause de la guerre qu'il avoit maintenue encontre Liégeois pour la sauveté et salut de tous eulx et de tous ses pays, il lui estoit deu aussi en toute bonne raison une ayde, en récompense des grans et innombrables frès qu'il y avoit portés. Si que, toutes les trois causes mises ensemble, la demande pooit et devoit estre grande et nullement refusable; car tous les points estoient ordinaires. Et monta la demande faite aux Flamands, douze cents mille escus à rien rabattre, et à payer en seize ans, et celle des Braibanchons, quatre cents mille lions sans riens rabattre, et à payer en seize ans aussi. Si n'y ot cely qui ne feust perplex durement et féru au front, d'oyr nommer ceste horrible somme de deniers à prendre sur le peuple; et ne véoient ni tour ni remède de y savoir bien respondre. Et jà-soit ce que de tout temps ancien les contes de Flandres ont eu de coustume de venir faire leur demande en Gand sur la maison de la ville, maintenant toutefois le duc ne le fist point, car ne voloit aller à Gand depuis la périlleuse entrée qu'il y avoit faite. Et par ainsi, comme par un extraordinaire, il fit sa demande en Brusselles en lieu de Gand; et les députés qui là estoient, ce lui sembloit bien, le porteroient et signifieroient bien en Gand pour et en son nom. Et finablement Gantois, comme chiefs du pays et pour ung rapaissement de leur prince courroucié sur eux, accordèrent la demande tout

et oultre, et venist après ce qu'il peust du paiement; car ce ne fut oncques que quand Gand accorda aucunes aydes, que Bruges et toutes les auautres villes forcément n'y allassent après et les ensievissent. Et tout ainsi firent ceux de Braibant jà-soit ce que ce ne fust pas sans long barguing et à bien dur. Et alors, après avoir séjourné en Brusselles jusques à l'entrée de quaresme, prist son chemin envers Hainaut, et fist son entrée à Mons par un dimenche, jour des brandons; là où il feust solemnellement recheu à grant joie et à grant révérence. Et estoient les trois estas du pays en la ville venus par son mand, et en partie aussi en faveur de ly pour lui conjouir; et là fit-il faire sa demande aussi aux trois estas de la somme de trois cent mille livres tournois en monnoie, qui montent à cent mille lions en or. Et combien que la somme montast à beaucoup, ce sembloit à aulcuns, et qu'elle estoit dure à prendre sur le povre peuple, ce lui remonstroit-on, et repliquèrent longuement lesdits trois estas par mainctes excuses et belles raisons, toutefois, par conclusion leur fust dit que s'en appaisassent et qu'ils s'en teussent à peu de refus, car force leur estoit et seroit de l'accorder et de non repintier riens.

Dont, et comme il fit à Mons tout tel, lui venu à Valenciennes, demanda cent mille livres tournois sans riens en recopper et à payer en quinze ans; ce que enuis firent toutefois à Valenciennes, mès enfin les accordèrent. C'estoit quatre cent mille livres

tournois sur le petit pays de Hainaut, qui tous devoient venir en coffre aveucques ces aydes de Flandres et de Braibant et de Valenciennes. Si s'en alla à Lille, visiter ses trésors et ses coffres, là où il fit aulcun petit séjour; et à Pasques-flories s'en alla rendre à Bruges, ordonner et aviser sur le fait de ses nopces, qui approchoient au prochain mai futur, et sur le fait aussi de la feste du Toyson-d'Or, qu'il devoit tenir audit Bruges, et pour laquelle on avoit semons et averti tous les chevaliers de l'ordre de comparoir là, ou envoyer procureur pour eux. Dont, entre les autres, y fut semons de comparoir en propre personne, le comte de Nevers, pour répondre à aulcun cas qui touchoit à son honneur, et duquel, s'il se voloit purgier et purifier, lui fut dit qu'il comparust personnellement, ou si non il seroit vaincu par contumace. Y furent semons aussi les deux seigneurs frères de Croy, et le seigneur de Lannoy, sur leur damp et péril, lesquels toutefois ne furent pas si laisches ne se faillis, que hardiement ils ne comparussent et se présentassent à leur jour; et passèrent parmi le pays de Hainaut tout au travers, et se vindrent rendre à Bruges, eulx confians en Dieu et en toute aventure.

CHAPITRE CCXCIV.

Comment le duc Charles tint sa Toyson à Bruges, la première depuis la mort de son père en l'esglise Nostre-Dame.

Le huitiesme de mai, par un dimence, ce duc Charles tint en sa ville de Bruges, en l'église Nostre-Dame, la feste et solemnité, la première depuis la mort de son père, de son ordre du Toyson-d'Or; et s'y trouvèrent ensemble, ly compris dedens eulx, quatorze, tant seulement, de chevaliers à ceste feste; dont, hormis six qui estoient allés de vie à trespas, depuis la derrain chapitre tenu à Saint-Omer, les autres tous envoyèrent ici leurs procureur, les uns pour leurs grandes affaires et léales essoines, et les autres pour occasion de maladies et de vieillesse. Le duc de Clèves, pour ce temps icy, et le duc de Guerles, frères de l'ordre, estoient en mortelle guerre ensemble. Dont, à cause de leur enemistez et pour ce qu'ils ne se vouloient entre-accorder ne se conjoindre, furent receus en leur procuration par procureur. Le roi Jehan d'Arragon, pour dignité de sa couronne et pour la grande distance du lieu aussi, et de son vieil eage, n'en fut pas requis aussi d'y comparoir sinon par procureur. Pareillement le duc d'Alenchon fut excusé pour cause de sa vieilesse et de l'indisposition de ce royaume, qui, en ce temps alors, portoit et causoit divers dangiers, entre le roy et

la maison de Bourgogne; dont à cestui d'Alenchon, il convint d'obtempérer par bon sens partout. Le comte d'Ostrevant estoit impotent de sous ses membres, et ne se pooit tirer de ly fruit ne parement en telle assemblée, sinon par ostension du tableau de ses armes. Les deux frères de Croy et cely de Lannoy, s'estoient présentés à Bruges, huit jours paravant, par les lettres du duc pour ester en justice devant ceux de l'ordre, là où eulx oys et accusés de plusieurs cas de par le duc, partirent enfin désolez, ne justifiez ne condamnés; mès ne les voult le duc oncques rechevoir pour estre à sa feste, ne par procureur ne aultrement; souffroit tant seulement que leurs tableaux présentassent leurs personnes absentes, et que Toyson-d'Or allast pour eux à l'offrande.

Le comte de Nevers, qui soloit estre de l'ordre, icellui par aucunes lettres de semonce qui leur avoient esté envoyées de par le chapitre, de venir respondre à plusieurs grands et infamieux articles, avoit jà paravant renvoyé son collier, et ce, par un officier d'armes et ung clerc, assez irrévéramment.

Dont, à cause de ce et de son péchié prouvé, son tableau, à l'heure que Toyson-d'Or le devoit appeler à l'offrande, icellui, Toyson-d'Or le alla lever hors de son lieu, le rua à ses pieds, prist un autre tableau noir; là avoit escript dedens la récitacion de son cas: comment il avoit esté semon authentiquement; comment il n'avoit volu comparoir pour respondre; comment et en quoi il avoit

abusé encontre son honneur et encontre la dignité de la foy chrestienne. Et lisoit icestui Toyson-d'Or, ceste escripture toute en hault, oyant tout le monde; et tout tellement escript, mist ce tableau noir au lieu de l'aultre, là où tout le monde après en pooit prendre coppie.

CHAPITRE CCXCV.

Le nombre des morts de chevaliers de l'ordre, et comment à ceste feste se trouvèrent ensemble les ambassades cy en bas nommées.

Depuis la feste tenue à Sainct-Omer par le duc Philippe, furent morts des chevaliers de l'ordre six, et desquels se fist ici le service. Le premier des morts fust le duc d'Orliens; le second, le seigneur de Villerval; le tiers, le seigneur de Roye, le quatriesme, le comte d'Ariane; le cinquiesme [1].....; et le derrain, le duc Philippe de Bourgoigne, celi qui premier institua l'ordre.

A ceste feste, qui riche estoit et solemnelle, se trouvèrent tous ensemble, et assis par ordre et par degré, les ambassades icy dénommées.

Premièrement, et en front, un ambassadeur de nostre Sainct-Père, au plus haut bout. En après, de ce meisme reng, à la droicte main, un ambassa-

---

1. Lacune.

deur du roy d'Angleterre ; tiercement l'évesque de Verdun et le seigneur de Malicorne ; et du duc de Normandie, messire Charles de France, aveucques sa sieute, qui estoit grande et notable ; et quartement, l'ambassade du duc de Calabre, qui estoit notable aussi et de bonne estoffe.

A la main sénestre, séoit en front ung chevalier de Valence, ambassadeur du roy Jean d'Arragon ; et en après séoit l'ambassadeur du duc de Bretaingne, moult noble aussi, et bien estoffée de grans gens, comme de l'abbé [1],..., ung vaillant clerc, et du président de Bretagne, aveucques un mont d'autres gens de grant estat et de grant monstre, et lesquels n'avoient jamès veu ceste feste tenir, ne les céremonies d'icelle, mès moult la loèrent et en firent grant estime.

Et furent tous festiés ce jour, après la messe dite, en la maison du duc, magnifiquement et en diverses chambres, chacune ambassade en lieu à part, et à privé ; et tous, après le disner, furent menés en la grant salle où séoit le duc à table aveucques ses frères en son throne, et là où furent monstrées divers haultes magnificences, et lesquelles ne besongne à mettre par escript, parce qu'elles se donnent à entendre à part elles, par espécial en cestui jeusne prince en qui avoit la faculté et le pooir d'en faire autant que le cueur

1. Lacune.

lui en pooit dire. Car en christienté à celle heure, n'avoit, ce croy-je, qui tant fust plein et dru de tous biens comme ly, par succession de son père.

Se contretint toutefois en excès de boubans à ceste feste, et ne monstra pas ses rices trésors ne avoirs, que son père autrefois avoit monstrés à festes samblables; car approchoit le jour de ses nopces, là où le desploy et le tout monstrer avoit lieu trop plus licitement que icy, combien que ce qui s'en monstroit estoit si grant, que ailleurs à peine en nul royaulme on ne trouvast si bien ne mieulx.

Longuement tindrent chapitre ces chevaliers de l'ordre sur les colliers qui estoient à donner, et sur lesquels multitude de hauts et de vaillans chevaliers s'attendoient, et trop plus qu'il n'en besoignoit : car n'en y avoit que seipt vacans : et en trouvoit-on bien, par bon juste conte, une cinquantaine qui tous le valoient, et qui en estoient dignes. Car à merveille y avoit alors de beaux personnages et de grans seigneurs et de bons chevaliers; messire Philippe de Savoie, frère à la reine de France, estoit l'ung des esleus, et lequel, par mal content du roy Loys de France, du mortel dangier en quel l'avoit tenu longuement en prison, s'estoit entièrement rendu et adjoint à ce duc Charles, pour vivre et morir aveucques ly, et pour estre de sa maison. Si en fist le duc grant feste, et s'en tenoit à bien paré; car estoit chevalier de grant vertu et de grant fait, et le seul de la maison de

Savoie, digne de réputacion. Le seigneur de Montagu, et Toyson-d'Or aveucques ly, lui porta le collier, qui, haultement le recheut et à grant honneur. Pareillement en porta ledict seigneur de Montagu, deux autres en Bourgoigne, à deux seigneurs, l'ung au seigneur de Couces, ung vaillant noble chevalier, et de grant maison, et un aultre à messire Jehan de Damas, seigneur de Clessy, ung bel jeune chevalier bien adressié et de bonne parade; mès n'y avoit pas tant de mérite jà acquis pour si haut avenir, comme il y pooit avoir d'espoir sur le temps futur de bonne chevalerie : car jeusne estoit et n'avoit gaires veu encorres. Mès son personnage le fist avancier, aveucques faveur que le duc y avoit mise, et que l'apparence y estoit grant en l'omme, aveucques bon sens. Encores en restoit deux autres à donner : mès encore on les tint secrets; et ne sçavoie à qui à l'eure de cestui escrire; parquoi je n'en parle plus avant, de peur que je ne faille, et qu'il ne loist (convient) soy fonder sur opinion non attainte.

CHAPITRE CCXCVI.

Comment Toyson-d'Or, viellart, par son instance fut déporté de son office, auquel il avoit servi le duc par l'espasse de trente-six ans, et procura en son lieu estre ordonné son serviteur.

A CESTE feste de l'ordre tenue et faicte par le duc Charles, on fist grandes apprestances de jour en jour pour la feste des nopces de ce duc qui approuchoit; et furent diverses mains et à grant multitude mises en œuvre à tous lez en diverses affaires et mestiers; car l'appareil y estoit grant, et le propos du duc du meimes pour soi fort monstrer à ces Anglès. Or advint que le jour de la Penthecouste, le duc Charles avoit en propos de tenir pleine cour et royal estat, et de tenir table en sa rice magnifique sale qu'il avoit fait faire, aveucques tous ses barons et nobles hommes. Mès comme je vous ai dict que messire Jacques de Bourbon estoit allé de vie à trespas, le duc sy estoit tellement altéré et devenu perplex, qu'à peine se osoit-il asseurer de sa vie; et n'y avoit nul, ne médecin ne aultre, qui le peust oncques remettre en joie ne en paix de cuer, tant se donnoit peur et mérancolie. Toutefois n'avoit ne ne sentoit nullement mal, sinon ce qu'il s'en donnoit par pensée. Et par ainsi, la feste qu'il avoit proposée à tenir le sainct jour de Penthecouste, fust sursise,

et tourna à nient ; et disna secrètement et à peu de maisnie (suite) en sa chambre. Or estoit ainsi que Toyson-d'Or [1], qui avoit servi ledict ordre en l'estat et office de roy de l'ordre, par l'espasse de trente-six ans, et estoit jà devenu viel et de grand eage [2], et par diverses grans labeurs et voyages qu'il avoit eus fort débilité et affoibli, aveucques ce encores qu'audict présent lieu de Bruges il estoit encheu en maladie, dont il morut enfin dedens six sepmaisnes après, cestui Toison-d'Or, ung petit resours de sadicte maladie, et espérant encore pooir vivre aucun temps, mais non pas vouloir porter cure ne soing en son estat accoustumé, pourpensa et délibéra de soi honnorablement déporter de son estat avant sa mort, et de y constituer ung aultre, du gré du duc, en sa pleine vie ; et de fait y constitua, et se arresta sur ung sien serviteur, lequel il avoit faict nommer Fusil [3].

---

1. Jean Lefebvre de Saint-Remy fut élu roi d'armes de la Toison-d'or, dès l'institution de cet ordre en 1429 (*voyez* Mémoires de Saint Remy, p. 257, t. 32, de cette collection). Il reçut alors le nom de Toison-d'Or, qu'il continua à porter.

2. Il cessa de remplir les fonctions de roi d'armes, le 7 mai 1468, et mourut la même année, le jour du Saint-Sacrement. Il était âgé de 67 ans lorsqu'il écrivit ses mémoires (*Voy.* t. 32, p. 258 et suiv.).

3. Gilles Gobet, dit Fusil, nommé substitut de Jean de Saint-Remy.

Et comme il avoit oy dire que le duc tenroit une cour touverte le jour de la Penthecouste, pensa là, en pleine salle et en pleine congrégacion, prier au duc pour estre déporté de son estat, considéré ses vieux jours et son impotence et par son gré et accord de le mestre en nouvelle main, lequel il avoit choisi digne à ce ; et ce faict, vouldroit et prieroit le duc, pour toutes récompenses et rétributions de ses labeurs, qu'il lui pleust le faire chevalier, considéré encores qu'il avoit terres et seigneuries nobles et de noble tennement, lesquelles il avoit acquises.

Or doncques, comme le duc ne tint point de feste, comme j'ay dict, et les causes pourquoy, cestui bon viellart cuidoit estre frustré en son honorable propos; mès l'évesque de Tournay, chancelier de l'ordre, et plusieurs autres bons seigneurs, ses amis, en avertirent le duc, lequel volentiers, pour l'amour de son viel serviteur, et pour l'onorer et pour le déporter désormès de peine et de travail, se présenta en salle à l'yssue de sa messe ; et là, au bout d'ung banc, ledict Toyson-d'Or, vestu de sa robe d'escarlate, la coronne de roy d'armes en chief, se rua à genoux devant le duc; et là l'évesque de Tournay, chancelier de l'ordre, prist la parole pour ly, et dist : « Mon très redoubté seigneur, véez-cy Toyson-» d'Or, roy d'armes de vostre très hault et très » noble ordre du Toyson-d'Or, que feu de très » noble et très excellente mémoire, mônseigneur

» vostre père, que Dieu absoille! édifia et mist sus,
» et duquel en ensievant le noble et très hault em-
» prendre dudit monseigneur vostre père, vous
» estes continueur et parmainteneur; si est cestui
» Toyson-d'Or en l'estat de son office auquel il a
» servi monseigneur vostre père, par l'espasce de
» trente-six ans, devenu viel et cassé, comme il
» y pert; et ne peult mès porter peines ne tra-
» vaux, tels qu'il doit et affiert audict estat que
» longuement il a exercé. Si vous prie très hum-
» blement que, de vostre grâce, vous plaise le
» relever desdictes peines et travaux, et aultrui
» commettre en cely office qui vous semblera
» ydoine, combien, mon très redoubté seigneur,
» que ce ly soit le plus grant regret, ce dict, et le
» plus amer mot que jamais pora avoir, que de
» renoncer audit noble estat et à vostre service,
» trop plus digne que pour ly. Et s'il vous plest,
» mon très redoubté seigneur, véez-ci Fusil, le-
» quel il a nourry et eslevé, et a esté en plusieurs
» lieux et voyages aveucques, et là où il a veu et
» appris des affaires et secrets dont il pora tant
» mieulx servir vostredist noble ordre; s'il vous
» plest promovoir à la dignité de l'estat de roy
» de l'ordre, ly en son semblant et à son povre
» ingéniement tousjours sur vostre noble correc-
» tion, toutes-fois et pour le mieulx employer
» ailleurs s'il vous plest, ly il le vous présente pour
» en faire vostre très noble plaisir. »

Et alors respondist le duc : « Vraiment, il nous

» plest très bien et le volons bien recevoir ; mès
» nous desplest de vostre ancienneté, et de quoi
» vous ne nous poez plus servir : mès toujours
» vous rechevons nous à nous. »

Et alors Toyson-d'Or prist la coronne de dessus son chief, et la résigna en la main du duc ; et le duc, après l'avoir prise, l'assist sur le chief du nouvel eslu, et fut baptisé Toyson-d'Or : et alors monseigneur de Tournay, soy ruant à genoux, requist au duc, disant : « Nostre très redoubté sei-
» gneur, or vous prie humblement cestui vostre
» ancien serviteur, qui a eu maints grans honneurs
» au service de monseigneur vostre père, que Dieu
» pardoint ! et de vous, qu'il vous plaise pour toutes
» ses labeurs passées, et pour fin de toutes rétri-
» bucions, lui faire cest honneur que de le faire
» chevalier : car en cely tiltre, il désire à finer
» ses jours ? » et le duc respondist : « Je le ferai
» volentiers. » Lors lui fust bailliée l'espée, et le fist chevalier, et à tant fina le mystère du jour touchant cely poinct.

CHAPITRE CCXCVII.

De la question et débat qui pendoit entre le roi Loys et son frère, aveucques ses alliés, pour la ducié de Normandie.

Or duroient encore les trèves entre France et Angleterre, et pareillement entre le roy Loys, roy de France, et son frère, qui se nomma duc de Normaudie, et les ducs de Bourgogne et de Bretagne, pour la question qui est assez dite et déclarée : est à savoir, pour l'alliance et serment que avoient ensemble solempnellement fait, juré et scellé, compris plusieurs autres, quasi tous les princes du sang. Mès estoient ces trèves jà près du terme que devoit exspirer; par quoi, à tous lez, ceux à qui le dangier de la guerre compétoit se pourvirent et garnirent, chacun à son plus fort et à son plus beau, et veilla chacun à son cresteau, comme pour ly. Le roy à son debout qui véoit et considéroit à qui il pooit avoir à faire, se la guerre alloit avant, se pourvit et se fortifia à tous sens; mist tous ses engins en œuvre et tous ses entendemens en employ, pour, en temps de besoing, se trouver à son desseure de ses adversaires. Sçavoit le duc Charles de Bourgogne, fier durement et de grand cuer; et aveucques ce qu'il le sentoit fort et de grand pooir, si savoit-il que c'estoit le seul et le tout, sur quoi le duc de Normandie,

son frère, et le duc de Bretagne, s'attendoient et reposoient; et qu'en la fermeté de ly et de son assister, ils se maintenoient roides en leur querelle; par quoi, par peur de l'un et de l'autre, et par le dangier qui pendoit en entamer l'ung des debous, tint en suspens et surséoit sa cause en rongant son frein, comme au milieu des deux. Et encore, qui plus lui estoit de pois et de grief, c'estoit qu'il sentoit et véoit à l'œil, ce qu'amender ne pooit ni y résister : c'estoit que ce duc de Bourgogne avoit pris l'alliance du royaulme d'Angleterre, par mariage à la seur du roy Édouard; de quoi non tant seulement, il ressoignoit la puissance dudict duc qu'elle en seroit plus creue et plus grande, mès en prédoutoit et prévéoit la ruine de son royaulme, à ceste cause, pour le temps à venir, quand ce duc icy s'en vouldroit servir. Et par ainsi, et comme ly-mesmes et tout de soi s'estoit bouté en ce dangier, et mis en ce destroit par avoir mis et procuré la division meismes de tout son sang contre ly, maintenant, quand il s'en vist en tel meschief, et qu'il y cuida remédier par destroites voies, non merveilles s'il se trouva perplex en se cuidier conduire, là où il véoit la chose si difficile et de si grand dangier pour sa coronne. Et pour ce dist-on bien vulgairement, que nul n'a mal que aucunement il n'en soit cause; et est bien digne cely de venir à malaise, qui, de son aise et de sa bonne fortune, fait sa tanance. Qui est cely, ô Dieu, qui ayant une belle maison délictable, et en quoy

nature se délicte et se complaist, et par appétit désordonné après, et par tanance de telle doulceur, va bouter le feu au milieu ? Qui est cely, ne ou est-il, qui doit plaindre cely homme, quand d'aventure, et en telle perplexité que de voir périr le sien, quant on le verroit tendre et laborer au remède pour la rescourre ? Certes, quand la plaie en tourneroit griève sur lui, et larmes et battisons des mains, à tous lez, le tenroient en angoisse, ne seroit à plaindre de nulluy, sinon d'autant que la chose publicque en peust estre blessiée en la dépendance d'ung tel sens perverti, et que est adonné à son propre mal pour le cuidier faire à aultrui.

CHAPITRE CCXCVIII.

Comment le roy Loys au double assembla rans archiers plus qu'il n'estoit de coustume, et de son avis qu'il prist.

Le roy doncques partout son royaulme, vueillant pourveoir encontre ses querellans, les princes dessusdits, et soi garnir de force et d'amis encontre l'effort des autres, jà de longue main avoit praticqué en tous endroits tout l'effort qu'il pooit mettre sus, tant de nobles gens que de communes. Et en effet, par tous les lieux de son royaulme là où on soloit lever francs archiers, il y assist de les lever au double nombre, plus que paravant. Si

en trouva ung bien grand nombre, bien jusques à cinquante mille, bien embastonnés et bien en poinct, avecques ses deux mille lances ordinaires, sans les aultres qu'il pooit avoir par mandement de ban.

Comme doncques le roy savoit et entendoit que son frère, monseigneur Charles, ne se voloit nullement départir de la ducié de Normandie qu'il ne l'eust et emportast pour son partage, et que c'estoit le droict poinct de la destrainte de ce débat, à l'ung de non s'en vouloir passer et à l'aultre de non la voloir donner ne de s'en deffaire, le roy s'avisa, et sagement, de faire convenir les trois estas du royaulme à Tours; et par toutes les villes de son royaulme, meismes en Tournay, manda venir nombre de députés envers ly, de par lesdictes villes, pour avoir avis aveucques eux, et conseil en faire et en laissier sainement et deuement en ceste matère. Si y furent envoyés et deputés maint notable preudomme, et maint haut et noble clerc; et mesmes tout l'estat de saincte église y estoit semons et évoqué, par adjonction aveucques les nobles, lesquels tous s'assemblèrent à Tours, là où estoit le roy qui les attendoit, et avoit aveucques ly, son oncle, le roy Renier, roy de Sicile, le conte du Maine, le duc de Bourbon, le prince de Navarre, le conte du Perche, le conte d'Angoulesme, le duc de Nemours, et multitude de grans barons et de haulx hommes, auxquels et devant lesquels, au jour qui estoit ordonné et signifié,

le roy, en propre personne et de son propre sens, fist une très belle et notable relacion touchant ceste difficulté pendant présentement. Et comme ly de soi ne se voloit justifier, ce sambloit, en sa propre querelle et cause, ne soi arroguer d'en savoir bien faire, de propre sens, au meilleur expédient, protesta devant eux tous soi estre insuffisant ly de ly, et non ydone pour faire riens en ceste matère de propre teste, veu encore qu'elle touchoit au bien universel de tout le royaulme, et à sa perpétuité, et ly n'y avoit que son voyage ; dont, par en abuser, ne lui voloit ne ne devoit porter ce grief. Si en demanda l'avis et le conseil à eulx tous en publicque, et leur mist en mains et en leur déterminacion ceste perplexe et très estroite difficulté de Normandie ; savoir : se pour guerre et tribulacion fuir, et espargner effusion de sang chrestien, il loisoit (convenoit) mieulx accorder et bailler ceste ducié de Normandie à son frère, et en faire dessevrement (séparation) de la couronne, ou, pour maintenir et continuer la coronne en son entier, comme de long viel temps, prendre l'aventure de la guerre, par la refuser aux demandans ; car quoique son frère, monseigneur Charles, la demandast comme pour sienne, les deux ducs de Bourgogne et de Bretagne le demandoient en confort de sa querelle ; par quoi, non tant seulement ceste guerre regarderoit son frère à part ly, mès les deux ducs, ses adjoints, les deux plus gros membres de France.

CHAPITRE CCXCIX.

Comment les nobles et les estus de France, après avoir oy la relacion du roi, débattirent les conséquences et dangiers qui en pooient venir.

Ceste remonstrance ainsi faite par la bouce du roy requérant avis, tous les princes et seigneurs, jà par avant informés de la nature du cas et conclus, nient-moins en responce pesèrent moult ceste matère; et considérans à tous les grans dangiers qui y pendoient, misrent leurs contraires difficultés en balance de long jugement premier qu'entrer en l'estroit. Véoient la léauté que devoient au roy et à la chose publicque de ce royaulme pour le premier tiltre. Véoient à l'aultre lez l'affection et bon amour que porter devoient à monseigneur Charles, frère du roy, et apparant héritier de la couronne, et de qui ils devoient vouloir l'avancement et pervencion à ses bonnes fins. Véoient en oultre, et pour le tiers poinct, la grande et forte adjonction qu'il avoit en confort de sa cause des ducs de Bourgogne et de Bretagne, et par lesquels, qui ne le contenteroit en ses demandes à son plein appétit, il s'efforceroit encontre le roy, son frère, de s'en mestre au desseure réalement et de faict. Et puis finablement, regardoient se ceste séparacion de la ducié de Normandie et de la coronne se faisoit, ce pooit tourner à

grand grief et plaie à la royale majesté pour le temps à venir, et en contraire des anciens estatuts fais et gravement conclus pour l'universel salut de France, qui jamès ne se doivent rompre. Parquoi, tout considéré et tout argué et pesé, et venans à l'estroit de la vérité et de prendomie, sans faveur et sans haine, conclurent et respondirent tous ensemble que nulle riens sous le ciel, ne faveur ne affection fraternelle, ne obligacion de promesse, ne opportunité de donnison, ne de pourvision, ne peur ne menace de guerre, ne regard à nul temporel dangier qui sourdr ene mouvoir se peut à ceste cause, le roy ne devoit ne ne devroit acquiescer ne condescendre en ceste séparacion de la ducié, ne en son transport en main d'omme vivant que la sienne, ains devroit plustost mettre et sa propre personne et tout son royaulme en la disposition occulte de la main de Dieu et de fortune, premier que le faire ne consentir, pour maintes grandes et évidentes causes qui là estoient déclairées et produites, non replicables et reboutables. Dont, et pour tant mieux donner au roy courage et ferme adhésion à leur tel conseil et avis, lui certiffièrent tous d'une affection et d'une bouce, que mesme eux tous ensemble, et distinctement chacun en son endroit, pour donner effect et vertu à ce que portoit leur avis, eulx ils s'exposeroient et le serviroient de corps, de puissance, et d'avoir, de leurs femmes, de leurs enfans, et ne l'abandonneroient ne pour mort ne

pour nul encombre de fortune ne de terrien dangier, quelque il peust estre. Si en fust le roy moult joyeux, et fort reconforté, comme raison le devoit bien; car ce lui estoit une ferme seure potente, pour soi reposer dessus à celle heure.

CHAPITRE CCC.

Comment les estas délibérèrent envoyer ambassade devers le duc Charles de Bourgogne pour le amollir.

Nient-moins pour fuir encore les dangiers de la guerre le plus longuement que l'on pourroit, et pour mettre appaisement en ceste très difficile question qui estoit entre ces deux frères pour ce partage, fust avisé en cestui parlement et conclu, que mesmes les trois estas de ce royaulme, à leurs communs frès, envoieroient notable et pesante ambassade devers le duc de Bourgogne, comme principal porteur et conforteur de monseigneur Charles de France, et en qui plus pendoit le fort de ceste question; et en leur nom lui seroit signifié le hault et notable devoir que le roy avoit signifié devant eulx par toutes manières de remonstrances et de sages paroles que ung roy peut faire pour le bien et salut de son royaulme, mettant devers ly également son tort s'il y pooit estre comme son droit, et soi accusant non estre sage assez, pour deffinir d'ung si hault affaire comme cestui estoit, ne

quelque bon droit qu'il y pooit avoir, sans s'en submectre en la consultacion du général corps de France; lui seroit signifié aussi l'avis et le décret de toute l'intégrité de ce royaulme, qui là avoit esté déclairé et prononcié en la présence du roy, et promis et juré de le maintenir et de le bouter oultre, en confortant le roy en cestui endroit, quand l'opportunité s'y trouveroit; et que nullement le roy ne pouvoit décliner de sa roideur, en cestui refusé partage, ne eulx, ne pied de eulx y consentir ne y prester conseil, sans mesprendre envers honneur et droiture. Dont pour tant mieulx lui imprimer et faire sentir la pité de ce très agu et estroit affaire, et dont tout ce noble royaulme pendoit en péril d'ung grant mal, fust avisé de le faire approcier et persuader par toutes nobles remonstrances et avertences, comme premier per et doyen des pers de France, le plus puissant membre de la couronne, et aveucques richesses et puissance sans nombre. Si estoit-il en jeusne eage, jugié et congneu abonder en sens et en vertu sur tous aultres princes; par quoi l'espoir devoit estre en eux; et considéré aussi qu'il estoit du royal tronc, et que la couronne, par possible, pooit tourner sur lui, que par pité du royaulme et de la royale dignité, il lesseroit ung peu doucement couler ceste alliance prinse aveucques monseigneur Charles de France, et trouveroit voie et manière de l'amollir et faire estre content de raison et de souffisant partage, tel que

duit à ung fils et frère du roy; et par cestui moyen et le roy et son royaulme, et eulx tous poroient estre affrancis des dangiers de la guerre et des ruines et tribulacions qui, à cause d'elle, se poroient movoir et essourdre. Et furent eslus et députés pour ce faire, l'évesque de Langres, messire Guillaume Cosinot, et aultres bons personnages, desquels et de leur relacion je ferai le conte de brief cy-après, quant ils seront arrivés à Bruges, et là où ils s'acquittèrent devant le duc de ce qu'ils avoient en charge.

CHAPITRE CCCI.

Comment le connestable, après le retour dudit parlement, se vint tenir à Bohain et des diverses opinions qu'on avoit alors dudit connestable.

Après ce parlement fait et tenu à Tours, le conte de Sainct-Pol, connestable de France, au retour dudict parlement, se vint tenir en sa maison de Bohain, sur les marches de Picardie, et disoit-on communément, entre les aulcuns, que c'estoit pour venir aux nopces du duc de Bourgongne; car le temps qui estoit constitué pour la feste, approchoit fort; et par ainsi, pour estre tant plus tost près, se vint tenir près du lieu. Autres disoient que c'estoit pour pourveoir aux dangiers qui pooient escheoir sur la frontière, tant des Anglès comme des gens d'armes du duc: car le temps

estoit plein de rumeur et de ruine alors entre le roy et ly pour les alliances que avoit priuses avecques le roy Édouard d'Angleterre, ensemble avecques son frère monseigneur Charles et le duc de Bretagne. Et croy bien que ceste raison estoit bien plus évidente que la première, sauf toutefois que ledit connétable, com bon et léal qu'il fust pour le roy et pour ses affaires, si voloit-il nientmoins différer la guerre toujours, et estre moyen de la surseoir entre eulx par toutes labeurs et diligences faisables et responsables ; car aimoit les deux partis et les honoroit, l'ung pour l'onneur et le grand estat qu'il y avoit, et qu'il y avoit son serment, l'aultre par nature qui l'accusoit de ce faire; car y avoit esté né, eslevé, nourri et parcreu, et y avoit tous ses enfans et tout le plus bel de son vaillant, et dont il estoit homme et subject du duc, aveucques encore longue nourriture et privée amour qu'il eust longuement, en servant le duc Charles, le duc Philippe, son père, encore vivant. Parquoi le soin et la cure lui devoient bien estre grandes, en acquittant son honneur et devoir à tous lez, pour procurer le bien entre tous les deux, par le moyen duquel la guerre peut tousjours demorer suspendue et délayée : car sage prince estoit, et merveilleusement actif, et de grand labeur en difficiles affaires.

CHAPITRE CCCII.

Comment le duc Charles estoit fort désirant de jangler (causer) avec le dit connestable après son retour de France pour apprendre de ly toutes nouvelles de par delà, et comment ledit connestable arriva à Bruges à grant présumpcion.

Le duc Charles, doncques, sachant ledict connestable estre retourné de Tours, et séjournant jà près de ly à Bohain, non merveilles s'il désiroit bien à veoir ledict connestable, pour apprendre de ly toutes nouvelles de par-delà, et du roy et du royaulme, et de toutes les dispositions de paix et de guerre : car n'y avoit au monde homme en qui tant il mist foy et crédence, qu'en cestui connestable, ne aussi qui plus au vif lui en pust parler; car c'estoit le seul bras destre du roy, et le vrai coffre de son secré. Donc, com plus le roy y mettoit sa confiance, com plus aussi ledict connestable se devoit sagement conduire au lez de pardechà, afin que le roy n'y prist malvaise note. Et en effect, ledict connestable de soy-mesmes n'eust jamès osé venir çà envers devers le duc, sinon du gré et ordonnance du roy, qui jà maintesfois le y avoit envoyé depuis qu'il l'avoit fait son connestable. Et savoit bien aussi que, honneur et serment sauf, le duc Charles de Bourgogne estoit cely du monde que ledit connestable amoit le plus pour les raisons dessusdictes. Mès nient-moins si ne

lui voloit-il gréer l'allée devers ly, sinon pour les affaires en publicque bien des deux, et avoit raison.

Or advint que, comme le duc Charles avoit fain et grant désir de veoir ledict connestable et de l'avoir en devises, au roy prist fain aussi de l'envoyer à Bruges; et le requéroient bien les affaires du temps qui alors estoit. Dont, com au roy et au duc prist ung désir tournant en ung homme, cestui, à la tierce main, se trouva en désir aussi d'avoir commission de venir à Bruges, pour certains regars qu'il avoit en son couvert courage, et lesquels il désiroit à monstrer et faire cognoistre. Si fault savoir que ce conte de Sainct-Pol, connestable de France, estoit ung très bel et exquis chevalier, fier durement et de hault corrage, et à l'advenant du lieu dont il estoit; il avoit les meurs tout de meismes comme ung grant homme, et fort désiroit gloire et exaltacion à fortune, et souverainement en la maison de France; pour cause qu'en la maison de Bourgogne il avoit porté longues repulses du duc Philippe, à la cause de ceux de Croy : parquoy, par l'espasce bien de vingt ans, et parce qu'il avoit grandes alliances en France, il avoit béé (visé) et entendu à estre connestable; à quoi toutefois oncques n'avoit peu parvenir du temps du roy Charles. Or estoit advenu qu'au voyage de France, que cestui conte de Sainct-Pol fist aveucques cestui duc Charles à Montlhery, par le moyen dudict Charles, conte

de Charollois, il fust faict et crée connestable à Conflans; et depuis monta encore si haut, que le roy, pour l'avoir entièrement devers ly et hors de la maison de ce duc Charles, lui donna en mariage la seur de la reine, aveucques grande et haulte pourvision sur les deniers du royaulme. Or estoit-il et se trouvoit en l'onneur et exaltacion que longuement avoit désirés; et comme en France il avoit quis sa gloire et sa promocion, ès pays et ès marches aussi du duc, souverainement en Flandres et là entour, tendoit et désiroit à y monstrer sa glorifiance; car savoit bien qu'il y avoit des envieux sur son honneur : parquoy tant plus il avoit affection de leur croistre leur envie.

Si advint maintenant que, ainsi que le roy l'envoya à Bruges, en ce mois de may l'an soixante-huict, et que le duc alors estoit en grande magnificence et en hault estat, la ville pleine de nobles gens et de divers ambassades de plusieurs régions, cestui conte de Sainct-Pol, connestable de France, vint et arriva à Bruges, entra par la porte de Saincte-Croix, vint fendant tout le travers de la ville et parmi le droict ventre du beau marchié, à six trompettes sonnans devant ly et tout leurs blasons; fist porter l'espée devant ly tout ainsi comme le prince du pays, et en multitude de chevaliers et de nobles gens, six pages darrière ly et à grand sieute; fist toutes retentir de son bruit, et hommes et femmes corrir par les carrefours pour en veoir l'affaire : car estoit cas de nouvel-

leté, ce leur sambloit, le plus que jamès veissent. Si en sourdit grand murmure et estrange manière de parler, entre diverses gens, qui à dur le portoient et qui le cognoissoient de fons et de lait, et le savoient estre subject nuement et serviteur du prince du pays; parquoy tant plus se indignoient contre ly à cause de ceste arrogance monstrée, et laquelle ne lui appartenoit, ce disoient. Toutes-fois, ledict connestable n'accoustant ne à parole ne à murmure, ne à bien pris ne à mal pris, tousjours fendant les rues en son arroy, vint descendre en son logis envers la porte du Dam, menant grant chière et degois de sa fière entreprise non jamès monstrée par aultre. Et en effect jamès n'avoit esté veu aussi qu'homme y fist le samblable. Si en furent en l'instant portées les nouvelles au duc, qui durement s'en esmerveilloit; et de fait, de felle cuer tout animé, s'en indigna contre ly et le porta à très aigre. Et comme par avant il avoit fort désiré sa venue et de le veoir, maintenant, quand il oyt conter cest orgueil et ceste arrogance mal assise, le contempna en son ayr, et tourna son cuer envers ly en toute froidesse, jurant Sainct-George qu'il lui remonstreroit son oultrage. Et combien que ledict connestable pensoit à venir le lendemain devers le duc lui faire la révérence, toutefois le duc lui signifia et lui fist dire qu'il ne venist pas, car ne lui seroit pas bien venu. Et de faict le lessa sincq jours et sincq nuicts qu'oncques ne le voult veoir, ne que l'aultre aussi

ne n'osa y venir; car savoit le courroux que le duc avoit contre lui. Nientmoins, à ceux qui l'allèrent veoir, comme le seigneur de La Roce, le seigneur d'Aymeries, et aultres, il s'excusa et para gracieusement, et remonstra par points et par articles, que faire le pooit et devoit par tout le royaulme de France, meismes en la ville de Paris, le roy y estant dedens; si le pooit-il faire et l'avoit faict; par quoy en Bruges, qui estoit du royaume, il le pooit faire aussi, comme connestable de France; et n'estoit poinct cely honneur à ly comme conte de Sainct-Pol, mès comme souverain officier de la couronne. Et ainsi, par belles remonstrances qui furent rapportées au duc par les ungs et par les aultres, le duc enfin se laissia approchier, et se mitiga, jà-soit ce qu'en leur convenir ensemble, le duc ne se pot oneques contenir qu'il n'en parlast fièrement audict connestable. Et disoient aulcuns qu'oncques il ne l'eust osé faire ne penser du temps de l'aultre duc, s'il eust veseu. Autres disoient que si eust, et qu'il l'eust aussi bien peu de l'ung comme de l'aultre; mès il l'eust lessié par révérence de son hault glorieux nom et règne. Toutefois, fust qu'il le pust ou non, le peuple estoit tellement esmeu en Bruges en cestui cas de nouvelleté, que ce fust mille contre ung qu'il n'en advint des grands meschiefs et des dangiers en sa personne, tant que le hardement n'estoit poinct en ly, que d'en partir en la manière comme il y estoit venu. Mès feingni d'aller en pélerinage

à Herdenbourg, en privée simple maisnie; et fist trousser trompettes et blasons en malles, et s'en alla à l'emblée.

CHAPITRE CCCIII.

Comment le duc Charles fist faire une grande exécution d'un fils bastard du seigneur de la Hameyde, et comment ses parents se vinrent ruer devant le duc pour miséricorde.

Ne me loist (convient) couler maintenant sans faire record d'une exécution de justice que fist faire ce duc Charles en ce pendant qu'il séjournoit à Bruges, surattendant la seur du roy Édouard d'Angleterre, sa femme à venir. Si est vrai que un jeusne fils, de l'eage environ de vingt-quatre ou vingt-six ans, nommé Hernoul, fils naturel de messire Hernoul de la Hameyde, seigneur de Condet, estoit détenu en prison à Bruges; et l'avoit fait prendre le duc et mettre en la porterie en la main de son portier, par claim et à la requeste de partie qui là l'estoit venu poursievir, pour ung leur frère que cestui jeusne fils avoit mis à mort assez piteusement, en Condet meismes, ville et seigneurie de son père, et de quoi, comme la pacificacion n'en avoit esté faicte, mès la cuidant porter oultre par haulteur et par puissance de ses amis, n'avoit daignié à peine d'en réparer l'offense. Parquoi, les amis venus à Bruges devers ce

nouveau duc, lequel, par renommée, savoient estre prince de justice et de radresse, se vindrent ruer devant ses pieds, lui priant pour justice et pour réparacion du piteux grief commis en leur frère. Si leur jura le duc par Sainct-George! que si feroit-il, et qu'il en feroit bonne punicion. Et prestement, comme ce jeusne fils ignoroit la plainte faite, et ses ennemis si près de ly, s'oy promenant et devisant emmy la court aveucques les aultres gentilhommes, fust appréhendé et mis en la poterne, sous bonne et forte garde, estroitement recommandé de la bouce du prince. Si en vint prestement la voix au seigneur de la Hameyde, son oncle, et à plusieurs aultres seigneurs, ses parens, qui là estoient en grand nombre, et lesquels pesans le fait, quel il avoit esté et non pacifié, pesèrent aussi le criminel dangier en quel estoit leur parent, par la cognoissance qu'ils avoient de la rigueur du prince. Si se boutèrent tous ensemble hastivement; et par conseil pris une partie de eux s'atourna envers la partie poursievant, et l'aultre, la plus principale et la plus pesante, se vint ruer devant les pieds du duc, lu priant et suppliant qu'en recognoissance et retribucion du service que fait lui avoient en maint mortel dangier aultrefois, et en grandes missions et peines longuement continuées, il lui pleust à estre piteux et miséricordieux envers leur neveu, et de mitiguer sa roide justice envers ly, par recognoissance aussi du service que le jeusne homme lui

avoit faict à Montlhéry, là où il s'estoit vaillamment porté et monstré par jugement de beaucop de gens; parquoy se la grasce se pooit estendre jusqu'à en avoir mémoire, la faute de son péchié et de sa boullante jeunesse en poroit estre tant plus aucunement supportée. Si fust la requeste belle et piteuse à oyr en face de toutes nobles gens en pleine salle, là où le duc se rendist ententif à les bien entendre, et pour tant mieulx savoir respondre à poinct, car avoit la chose fort à cuer. Si respondist et dist :

CHAPITRE CCCIV.

Comment le duc Charles fist une moult belle response aux supplians, non obtempérant à leur requeste dudit prisonnier bastard.

« Sire de la Hameyde, et vous les aultres, je » cognois bien les services que m'avez fait, et les » ay bien en mémoire; mès ne me loist (convient) » pourtant de vous retribuer de vos mérites en » cely cas, par chose qui n'est pas ne à moy ne » en moy; mais vous doys rénumérer du mien et » de mon propre. Vous expétez la rédempcion de » vostre nepveu, et que je lui face grasces et véez » cy partie qui me requiert de justice, de leur » frère piteusement mis à mort et sans tiltre, » dont la grasce faire pend en eulx. Moi doncques, » d'aultrui franchise ne doy faire ma libéralité,

» qui n'y ay riens. Se à poinct et à heure eussiez
» contenté partie et tant fait que la plainte n'en
» fust venue jusqu'à moi, vous eussiez lors obtenu,
» peult estre, sans moi, ce que maintenant je ne
» vous puis donner sans eulx; car ne me loist
» (convient) donner le sang de leur frère qui crie
» sur moi. C'est à eulx d'en demander la ven-
» geance, et à moi de le vengier par obstinacion
» de justice, que je ne puis ne ne veuil refuser.
» Encore, quant partie seroit contente, et que l'of-
» fense en est en mon sceu, si y ai-je intérest très
» grand, et de quoy je feroie conscience de le
» couler. Mès contentez partie, et puis après on
» s'avisera du surplus au plus expédient. »

Ce fust tout que parens et amis porent traire pour celle heure du duc Charles, qui ne donnoit ne tolloit. Mès disoient aulcuns assistans secrètement, que en couvert lui avoient oy jurer Sainct-George, qu'il en mourroit long ou court. Aultres aussi les aulcuns se fondoient en espérance, disans que il peseroit fort, ce leur sambloit, la requeste de toute la chevalerie de Haynau, à qui cestui cas compétoit, et resoigneroit à leur faire ce refus, mès se décevoient.

CHAPITRE CCCV.

Comment les parens dudit bastard appaisèrent le partie du mort, par leur avoir donné grans déniers, ce qui riens ne leur prouffita quant à la délivrance dudit bastard.

Or firent tant parens et amis, par argent et par honnestes réparacions, que partie fust contente; et vint partie soy remonstrer devant le duc, et lui signifier et dire son contentement, et la haulte et belle satisfaction qui lui avoit esté faicte, priant à mains joinctes, que il lui pleust faire sa grasce et sa merchy en l'offenseur, comme le corrage des offensez est commué en pité envers ly, pour l'onneur de ly; parquoy lui prièrent de samblable. Mès ce duc y respondist peu; et ce peu qu'il en dist, si estoit-il assez obscur, et pendoit en doute. Et n'en porent les amis ni la partie pacifiée, tirer aultre chose, fors seulement vivre en espérance non certaine. Et le détenu demeuroit tousjours en prison, qui, vivant en l'espérance de ses grans amis, ne cuida jamais morir, et fist bonne chière.

CHAPITRE CCCVI.

Comment le duc Charles, sur son partement d'aller à l'Escluse à privée compaignie, ordonna secrètement à l'escoutète de Bruges, l'exécution dudit bastard.

Or advint qu'ensi que le temps couroit tousjours avant, et que, de jour en jour, on attendoit la descente de la seur du roy d'Angleterre à l'Escluse, le duc, ung jour, délibéra d'aller visiter et veoir le port, et les apprestances et les préparemens là ordonnés pour la réception d'icelle; car la vieille ducesse, la mère au duc, y estoit aveucques la fille du duc, mademoiselle de Bourgogne, noblement accompagniée. Si y voult aller le duc les visiter, et soi esbanoier (réjouir) en privée maisnie (suite): car estoit tané de tant avoir esté à Bruges sans changier air. Si s'avisa le duc, touchant le secret qu'il avoit gardé en son corrage envers ce bastard prisonnier, et manda l'escoutète [1] de Bruges venir devers ly, sans que nul sceust pourquoy; et lui venu, lui dist: « Escoutète, je vous » commande qu'anuict (ce soir) par nuict, vous veniez » quérir en la porte de cyens, de ma maison, le » bastard de Condet, et le mettez en la prison de

1. Sorte de juge dans le pays Wallon, du mot *Auscultator*.

» la ville; et demain matin, à onze heures, sur
» autant que me doutez, faites le exécuter dehors
» la ville, au lieu accoustumé, et à tels usages
» qu'il siet à faire à ceux qui là meurent; car
» mon plesir est tel. — Monseigneur, ce dict
» alors l'escoutète, vostre plesir et vostre com-
» mandement me sont bien d'obéir, et, Dieu pour
» moi, je n'en serai poinct en faulte. Mès ce m'est
» dur que ung si beau jeusne gentilhomme et de
» si hault lieu, n'a peu obtenir vostre miséri-
» corde. — Vous oez que je vous dis, ce dist le
» duc; faites ce que je vous ordonne, et ne vous
» chaille au remanant. »

Atant le duc lessa l'escoutète, et part et s'en va tout droit au Dam, et de là à l'Escluse; et estoit bien sincq heures de vespre, quant il se partit par ung vendredi, dont le sabmedi adjournant il avoit ordonné de faire morir ce bastart.

CHAPITRE CCCVII.

Comment l'escoutète prit à l'heure de mye-nuit ledit prisonnier hors de la porte, et le mist en la prison de ville.

A DUR regret et à anuy de cuer, l'escoutète de Bruges, celle mesme nuict, à douze heures, vint à la porte quérir le bastard, couchié en son lit, et non en attente de si prochaine mort. Si l'en emmena à la prison de la ville, et lui dist qu'il avi-

Digitized by Google

sast et pensast à son ame, car le duc l'avoit jugié à mort, et n'y avoit nul remède. Si commença à plorer et à soi lamenter durement de sa triste fortune le bastard; et n'eust jamès cuidié, en si josnes jours, et à telle parenté qu'il avoit, venir à si dure fin, pour cas encore rémissible, et dont le roy et tous aultres princes baillent rémission tous les jours de samblables. Or en estoient tous avertis soudainement, et meismes l'escoutète qui quéroit l'eslongement de ceste mort, en avoit secrètement averti les amis, afin de venir encore à aulcun remède, qui poroit par aulcunes grandes voies. Si allèrent les parens devers la ducesse, la mère, prier pour son aide et pour son intercession envers le duc, pour sauver ce jeusne fils. Et combien que l'escoutète avoit ordonnance expresse de le faire morir à onze heures du matin, encore sursist le temps et s'enhardit de le différer jusques à trois heures après midi, par espoir qu'en ce pendant, le duc poroit remitiguer sa rigueur, par l'intercession de sa mère et d'un évesque d'Angleterre qui s'y employa tout.

Si avint que messire Jacques de Hercies, chevalier et diligent poursieveur de ceste matère, vint ferrant bastant à l'Escluse, trouva que le duc s'estoit allé esbanoyer, celle mattinée, sur le port, en petits bottequins, vaucrant et nageant çà et là, et ne se pooit trouver et attaindre par nul sens; par quoy le temps coula et monta tousjours à haulte none; et trouva sa peine perdue et sa dili-

gence faite en vain : car avant que pooir venir à ly pour faire la prière de sa mère, jà estoit le temps venu jusques à l'eure qui estoit limitée pour sa mort, parquoy toute peine, ce savoit bien, estoit cassée et frustrée et de nul proufit. Dient aulcuns toutefois, que le duc commua son courage, à la supplicacion de sa mère, mès ce fust trop tard; mès je n'afferme poinct qu'ensi en fust; et s'il le fist, si le fist-il pour ung contentement dont il savoit bien que l'effect n'en sievroit poinct.

CHAPITRE CCCVIII.

Comment le seigneur de la Hameyde se partist de Bruges mal content, et comment on fist morir ce jour mesmes le bastard bien confusiblement, à grant toutefois compassion de ceulx de la loy.

Le sabmedy matin doncques, le seigneur de la Hameyde voyant son nepveu en ce dangier, et qu'il convenoit qu'il morust de honteuse mort, et que, pour prière ne pour service fait, le duc n'avoit oncques voulu rien faire pour ly, se indigna en cuer encontre soi-meismes, et montant à cheval s'en va grand tire vers son pays, troussa et emporta bagues et malles, et fist esracier ses armes qui mises estoient devant son logis, tout argué en sa confusion : car pour nul or n'eust volu estre en la ville, là où son sang si prouchain eust esté mené, voyant ses yeux, à fin si triste; et y estoit la

raison bonne et juste. Et ne s'en doit esmaier nul, si le cuer lui estoit gros : car estoit très noble et grand homme et de hault estat. Or vindrent deux heures après midy, et le bastard bien ordonné et confessé, et que l'on véoit jà qu'il n'y avoit plus de remède ne d'attente, fust mis sur ung chariot, lié et attaché de cordes ung peu, aussi honnestement vestu que pour aller à nopces, bel de visaige plus que aultre, et à si beaux crins blonds qu'on ne pooit plus beaux, de toute forme et de taille le mieulx pris qui fust entre mille hommes ; et plorant amèrement, plus de sa confusion que de sa mort, fust mené tout le long de la ville, pour venir à la justice, là où grand monde sievoit pour la compassion du cas non jamès veu tel. Entr'aultres y avoit multitude de povres folles femmes qui le sievoient, et qui crioient et ploroient piteusement sur ly, et le demandoient avoir en mariage, qui toutes-fois leur fust escondit : car n'eust-on osé, par peur du prince, jà-soit-ce que on eust bien volu avoir faculté de le povoir faire ; car n'y avoit cely de la loy qui meismes ne plorast de la pité du cas. Venu maintenant doncques au lieu là où estoit son cimitère, là fust mist jus, mis en son pourpoinct de soie, reconforté et assisté très curieusement de confesseurs, auxquels il certifioit avoir pleine vraie foy et parfaite espérance en Dieu et en la Vierge Marie, disant meismes que celle honteuse et confuse mort que Dieu lui envoyoit en si jeusnes florissans jours, lui donnoit vrai espoir que Dieu

le prendroit en sa merci; disant encore, mès que l'ame pust aller bien, ne lui chailloit de la charongne qu'elle devenist. Et prenant une astuce en ly, sur le poinct de son derrain, prist congié à tout le monde, et les yeulx bendez se mist à genoulx, dont prestement fust mort : mès ce que je plus plains, c'estoit que le corps en deux pièches on le mist sur une roue entre les meurdriers les plus forfais du monde; et l'avoit ordonné le duc de le faire ainsi. Mès dedens trois jours après, le duc permist, à l'intercession des amis, qu'il fust mis en saincte terre; et fust ensevely révéramment en la chappelle des Ménestriers à Bruges, et lui fist-on ung bel service.

CHAPITRE CCCIX.

Comment le duc Charles avoit aucun secret regard et considération en la mort dudit bastard.

La cause maintenant pour quoi j'ai fait ce conte de ce bastart et de la rigueur maintenue envers ly si roidement, n'est pas principalement pour la compétence du bastard, mès pour la cause des considérations que j'y ay, et que le duc meismes avoir y pooit, diversement causée; et tout premier je regarde, comme parlant pour ly, comment il estoit en ceste ville de Bruges, là où toutes nacions du monde sont, et meismes maintenant es-

toit pleine de toute la noblesse du pays, à cause du grand assamblement qui estoit là sur l'approchement de ses nopces; par quoi, quand l'aventure se rendoit ainsi, que ce noble homme ici estoit pris pour mes-fait, et que justice l'osoit faire à partie requérant, ly qui désiroit à porter grasce de roide justicier et de prince cremu, en face de toutes nacions et de toute sa noblesse voult monstrer sa rigueur à l'exemple de son corrage, pour donner peur au monde, vueillant monstrer que par plus forte raison moins donroit d'espargne à ungs et aultres de bas lieu, quand au bien noble sang de son pays, il refusoit miséricorde en maléfice. Dont ly, qui estoit prince de corrage, et estoit nouvellement venu à seigneurie, et voloit justice maintenir et mettre sus, et estre cremu et doubté, et donner exemple du ploy de son regner, voult entamer et encommencier en ce noble fils, pour miroir au futur; jà-soit-ce, que aulcuns disoient que se l'on n'eust secrètement bouté à la charette du bastard pour l'omicide tant seulement dont il estoit plainte, ne fust pas mort, mès il y avoit, ou aultres langues, ou aultres mystères estranges qui l'avanchoient [1].

---

1. Il y a ici dans le manuscrit une lacune de quinze colonnes.

CHAPITRE CCCX.

Comment tous les princes du réalme se trouvèrent perplex en la manière du faire et du vivre alors autour du roi.

Pour ceci et bien avoit deux ans par avant, qu'autour du roy et meismes au royaulme n'y avoit prince qui ne se trouvast tout entrepris et perplex en la manière du faire et du vivre alors, tant pour la difficulté des matères et des personnages qui alors régnoient, comme des dangereuses soupechons et manières du roy, dont chacun craignoit le péril. Le connestable de France, conte de Sainct-Pol, à tout quant qu'il avoit de sens, y avoit assez à faire à soi bien conduire, qui pendoit en balance entre les deux; pareillement, le roy de Cecile qui, oncle aux deux frères, favorisoit naturellement à tous les deux; et non moins le conte du Maine, son frère, messire Charles d'Anjou. Le duc de Bourbon, qui estoit le préféré du throne pour gouvernement, et estoit nepveu et cousin-germain de la maison de Bourgogne, à cely devoit bien estre non moins soing aussi de charier droict, tant pour son honneur envers le roy, là où gisoit son bien et son estat, comme par obligacion de nature qui le pooit et le devoit traire vers le lez de son prochain sang. Aveucques ce, et qui est le plus du tout, ce avoit esté cely et ung

des principaux qui avoit faict l'esmeute au commenchement du malvais bien publieque, dont toute cette division a esté née. Estre revenu doneques en grasce et en haulte erédence aveueques le roy, lui servoit et duisoit bien de la garder; et avoir esté aussi de l'alliance et de la commune conjurison quasi moveur, scelleur et prometteur infrustrable, lui estoit bien cause aussi, et devoit estre, de non trop ployer au préjudice de ses associés en cause. Le conte de Nevers, le plus oyant en cause de tous, pour son honneur dont se véoit destitué par la Toyson-d'Or qui lui avoit esté tollue nouvellement à Bruges, secondement pour ce que s'estoit mes-faict envers la maison de son nom et de sa gloire, où avoit esté eslevé et nourri, et qu'à ceste cause on l'avoit despouillé de grandes terres et seigneuries longuement possessées, et avoit acquis son hayneux, le duc Charles, et le roy gaires tenant conte de ly, pour ce qu'en sens et vertu le voyoit amendri, et que meismes les grans hommes le fuyoient et le notoient en son fourvoy, cestuy povre chevallier, povre conte, grand de production toutefois de père et de mère, de la maison de France, et en pareil degré aveueques le duc Charles, et ayant eu grand bruit et grand gloire en ce royaulme du temps du duc Philippe, son oncle, prince de la chevalerie toute de ça bas, et le ducteur des batailles et des grans osts où oneques ne porta foule, quant maintenant se veit, et qu'à ung lez et à l'aultre, se trouva

comme nul réputé, n'avoit hardement de conforter le roy de peu de poursieute, ne affection de soi traire vers son prochain, par souvenance de sa honte. Certes, bien devoit avoir le cuer estraint d'angoisse et de dur anuy en cestui temps, qui, aux plus sages et aux plus vertueux, estoit estrange et sauvaige. Et combien que le duc d'Alenchon vivoit encore, et qu'il estoit tenu au roy qui l'avoit délivré de prison et restitué en sa seigneurie, si estoit-il de l'amisté à la maison de Bourgogne, par précédent déserte; et doloit durement la discorde des parties, comme raison le donnoit. Mès jà estoit devenu viel et cassé; et avoit son fils le comte du Perce emprès le roy, en qui il s'attendoit, et du faire et du lessier en ceste division, et d'y bouter main telle ou telle; car les armes désormès ne lui estoient pas si séans pour l'ung costé ne pour l'aultre, comme pité le pooit traire naturellement à voir ce royaulme en discorde, et dont il avoit veu tant de divers fins longuement, en désolacion de tout le monde.

CHAPITRE CCCXI.

Comment le duc de Calabre, après le trépas de D. Pierre de Coymbre, fut esleu par les Catellans roi d'Arragon.

Le duc de Calabre, qui estoit sage prince et sievoit les trains de son père le roy de Cécile, icely aussi avoit esté et estoit de la conjurison des princes ensamble dès la première esmeute, et avoit esté à Conflans confortant et conseillant monseigneur Charles, jà devenu duc, et grandement de l'amistié et dilection d'iceluy, par amour et service monstré, et estoit et avoit esté un des principaux de la ligue, obligié par promesse et par sceau. Mès maintenant recouvert, et réacquis de la part du roy, par alliance de mariage qui se fist de la fille du roy, née à Geneppes, en Braibant, et de son fils, le marquis du Pont, icely duc de Calabre, neutriant entre la faveur de çà et de là, et pesant durement le péril de la guerre qui se préparoit, mettoit plus peur aussi en la ruine des deux parties par complaintes, que samblant de condescendre ennemy à qui que ce feust, cuidant mieux faire. Mès si bien lui en prist, que tant avoit cause alors d'entendre ly-meismes à ses propres affaires, que de ceulx d'aultrui se pooit tant mieulx excuser et soi dissimuler. Car les Catelans [1], par le trespas de Dom

1. Georges Chastellain confond ici les Catalans avec les

Pietre de Coïmbre, l'avoient prestement esleu leur seigneur et leur futur roy d'Arragon, en grand préjudice du fils du conte de Foix, qui s'attendoit à la coronne de Navarre, parce qu'il estoit fils de la seur du roy Jean d'Arragon et de Navarre, que ledit Dom Pierre voloit impugner par hoirie; et jà, par l'ayde des Catelans qui rebelloient et héoient ledict roy, estoit en possession d'une grande part du royaulme et de la seigneurie de Catheloingne; et fust parvenu jusqu'au parfaire, se ne fust la mort qui le vint prendre, jeusne homme et en son premier vol, comme tous ses aultres frères, qui tous estoient morts en grand jugement du monde de pooir devenir haulx hommes et de grant faict.

Comme doncques Catelans cecy vissent et considérassent, que de ce viel roy, le roy d'Arragon, naistroit guerre et tribulacion, après son trespas, entre divers prétendans à la couronne d'Arragon et de Catelongne, et qu'ils véoient et savoient ce duc de Calabre, estre prince de vertu, prince de la sommité des fleurs-de-lys, grand, sage, moult expert et bien esprouvé en grans fais, et futur roy de Cécile, et d'aultres royaulmes et seigneuries, s'avisèrent de l'attraire et de l'avoir vers eulx; lui donnèrent et monstrèrent tiltre de droict en la

---

Castillans. Il ne s'agit pas de la couronne d'Arragon mais de la couronne de Castille et de Léon.

vraye succession, et lui promettant service et assistence, l'affectèrent et postulèrent en seigneur; parquoy ly il s'accorda et se paroffrit à leur demande, à juste cause. Et par ainsi doncques, ce duc de Calabre, combien que le faict de ce royaulme lui compétoit et touchoit en général comme aulx aultres en cestuy présent temps, son propre privé fait toutefois, et encore si grant et de tel pois qu'il estoit, le pooit bien excuser aussi, et lui donner grasce et lieu d'entendre à sa nécessité particulière.

Et en toute telle cause, comme je samble voloir excuser cestuy duc de Calabre, par neutrier en ceste division, tout en pareil puis-je et dois faire du conte de Fois, qui avoit la menace des Cattelans en barbe, pour desfaire son fils, et lequel oncle avoit assez à veiller à son propre creteau, sans soi mesler des divisions des aultres, et dont il ne véoit nul remède. Pareillement, le duc de Nemours, conte de La Marche, qui estoit de la privée conjurison, et avoit esté à Conflans, plaintif aveucques les aultres, et fort adjoinct aveucques le comte de Charollois, icely fortrait maintenant de celle affection de Bourgogne, par le roy qui l'avoit regaigné sagement, dissimula tousjours en ceste murmure; et sans déclarer ne trop hayne ne trop faveur nullement, contenta à mieulx que pooit les deulx parties. Si n'estoit-ce pas sans peur pourtant, et sans grand sens en si dangereux affaire : car le roy, par semblant, se deffioit alors

de tout le monde, et n'y avoit nulle riens alors plus périlleuse de ly pour donner mort ou ruiné.

CHAPITRE CCCXII.

Comment le comte d'Erminac, pour refus que lui fist le duc lui donner sa niepce, se retourna contre la maison de Bourgogne.

Le conte d'Erminac aussi, qui avoit esté de la ligue des aultres, et avoit esté à Conflans le plus de tous mal appointable, icely estoit jà tout retourné et changié de corrage, par argu et par indignacion contre la maison de Bourgogne, pour cause que le duc Philippe, jà trespassé, lui avoit refusé sa niepce, damoiselle Jehenne de Bourbon, belle-seur au conte de Charollois; et lequel, en pareil cas, en fist refus aussi, nonobstant toutefois que la ducesse de Bourbon, sa mère, et son frère le duc de Bourbon, le voloient et le désiroient. Et à ceste cause avoient envoyé notable ambassade devers le duc, et non moins devers la damoiselle, pour l'enhorter et informer de leur voulenté; laquelle oncques n'y voult condescendre pour se voer plustost à Dieu, en religion, toutte sa vie. Meismes le duc, son oncle, lui avoit dist qu'il la mettoit purement en son franc arbitre, de faire et de lessier, et d'obéir à père et à mère, et qu'en riens ne la voloit rompre; mès fist d'elle ce qu'elle voulsist; mès de son gré ne par ses

bienfaits, elle ne l'aroit jamès; mès par faire à son gré et par son conseil, et demorant par de chà, il pourverroit d'elle, si bien que pour suffire. Si en respondist la damoiselle si sagement, et bien au gré du duc et du conte, son beau-frère, qu'ils en eurent joie, et elle honneur; et les aultres furent tous confus. Et en à part tentèrent la damoiselle, et lui dirent des dures parolles, auxquelles elle n'accoustoit gaires; car elle se sentoit avoir bon garant; et pour morir, ce disoit bien, ne le prendroit. C'est ici doucques la cause pourquoy le conte d'Ermignac se monstra animé vers la maison de Bourgogne, laquelle il menaça depuis de mainte felle menace, reniant Dieu à bras tournés, qu'il venroit courre le pays de Picardie et de Haynaut, piller, rober, et bouter feu, prendre et tuer et mettre tout à sang, jusques aux portes de Flandres, en despit de tout homme. Mès en son dire n'avoit pas tant de péril ne si grand, fors comme à le mettre à effect. Aussi les menaciés par de çà n'en firent gaires grand pois, si non de rire; et le menaceur savoit peu et mal cognoissoit ce dont il se vantoit. Toutefois, s'il eust pu mal faire, et que le trouble fust allé avant, ainsi qu'il se disposoit, il se fust monstré dur ennemy, et eust faict du mal ce qu'il eust peu, que Dieu toutes-fois ne souffrist poinct pour celle heure, et si n'eust poinct la belle fille.

Ainsi doucques, comme j'ay dict par cy-devant que tous les princes de France, par ceste année

de soixante-huict, estoient tous entrepris et perplex diversement en ceste discorde qui estoit entre le roy et son frère pour la ducié de Normandie, et entre le roy et le duc Charles, pour cause des terres sur Somme, lesquelles il voloit rappeler, mesmement, et pour ce que le duc Charles adhéroit et confortoit son frère, monseigneur Charles, or estoit le bras de son orgueil, et de son fort, ce lui sambloit, en son conpère. Ainsi doncques le roy estant fort, et les deux autres parties fortes et fières, et que le moyen ne se pooit trouver de nul lez, pour y mestre accord, ne restoit, ce sambloit, fors que l'assamblement se fist de quelque male aventure, là où toute la gloire de ce royaulme fust tombée en confusion par bataille, et dont le vainqueur, quiconcques eust esté cely, eust porté meismes la malédiction de sa bonne aventure. N'est pas de merveilles doncques, se les nobles princes dessusdits, mesmement tous les aultres vaillans et preudommes de ce royaulme, voyans telle bruine sourdre et de telle griève importance, qui est commune, avoient les cuers estrains de peur et de soing, là où de tout le sens qui estoit en ce royaulme, ne se pooit trouver ne ouvrir voie par quoy la peur du mal à venir en eust esté dehors, sinon par Dieu seul.

CHAPITRE CCCXIII.

Comment le duc Charles assembla gens et les mist devers Saint-Quentin.

Comme j'ai dict doncques, toute ceste année se continua pour la plus grande part en murmures et en menaces, tant de çà que de là; et en hongnant et grognant, chascun se pourvoyoit de son affaire, et n'y avoit nul qui se loast l'ung de l'aultre; car tous deux se tenoient à foulés, le roy et le duc, et berguignans l'ung l'aultre, chascun craignoit son compaignon, le roy le duc Charles pour ses alliances aux Anglès et au duc Breton, et le duc Charles le roy pour sa puissance, qui de lui dépend d'avoir toute France en son contraire. Car à bien peser le cas, quelque alliance que ung duc de Bourgogne, ou aultre prince, poroit avoir pour mener guerre à ung roy de France, si est-ce chose difficile et dangereuse de l'emprendre, et non pas sans le peser beaucoup, considéré encore en ce temps là, là où l'effect de la guerre des gens d'armes de France gisoit tout en règle et en ordre praticque, avec continuel exercice et continuacion du mestier. Or avoit le duc Charles de longue main pourveu en son faict; car savoit bien que armer lui convenoit sur la fin de l'esté, tant pour soi munir contre l'invasion du roy, comme d'entretenir et mestre à effect sa promesse à mon-

seigneur Charles de France, et le duc de Bretaigne. Si avoit parlé de bouce à pluiseurs de ses anciens capitaines, affin de eulx pourveoir de gens; et aulx absens avoit envoyé mandemens de eulx mettre sus, et à aulcuns de eulx mettre sur les champs, et de eulx logier et traire devers Sainct-Quentin; et de quoi ceulx aussi de Sainct-Quentin condampnèrent et cloirent toutes leurs portes, réservées deux, de la peur que en avoient; car ne se sentoient poinct en grasce du duc. Si en eurent telle crainte qu'ils ne savoient que faire, et souverainement pour ce que la voix portoit que toute l'assamblée se devoit faire entour leur ville. De ces gens d'armes doncques, qui tenoient les champs longuement devant que le duc mist sus sa grande armée, et dont les ungs estoient et logoient du costé de deçà Somme, et les aultres de delà, comme en frontière encontre les gens du roy qui là gisoient près, aussi le peuple et le plat pays autour avoit beaucoup à porter et à souffrir, et s'en doloient fort les povres gens des champs. Mès les matères de l'année portoient, ainsi que faire le convenoit, et souffrir en failloit pour plus grand mal éviter; car mieulx vaut porter et tolérer plaie sanable et particulière, pour temps et terme, que générale et non jamès garissable, et dont la perte dure à tousjours.

CHAPITRE CCCXIV.

Comment Charles de France et le duc de Bretaingne, pour lesquels le duc s'estoit mis aux champs, appointèrent avec le roi.

Ce donc qui peult excuser le duc Charles du traveil de son peuple à celle heure, et si longtemps avant qu'il se mist aux champs, ce fait le roy Loys, lequel avoit une grand part de ses gens d'armes dévallez çà bas entour de Noyon et sur les frontières de Picardie, et encontre lesquels il séoit bien à pourveoir pour cause des aventures, et ce que le roy aussi peut parer. Pourquoi il envoyoit ces gens d'armes çà bas sur les marches du duc; ce fait la doubte que le roy mettoit en l'alliance, que le duc avoit prise avecques le roy d'Angleterre, et dont il craignoit son damage : si voloit veiller à son creteau de peur des périls, aveucques ce qu'il se doutoit bien, et le savoit, que le duc estoit pressé et requis de son frère, monseigneur Charles et le duc de Bretagne, de eulx trouver ensamble arrière en France à main armée, pour ceste ducié de Normandie dont ledict monseigneur Charles ne se voult deffaire. Si pensa et s'avisa le roi de pourveoir convenablement par résistence encontre le bras de deçà, par une partie de ses gens d'armes, et à l'aultre lez, dont il fesoit le moins de pois, du

costé de son frère, il mist pourvision par l'aultre partie pour non les souffrir joindre ensamble. Combien toutefois que la conjonction estoit promise, et par délibéracion entreprise des deux debouts, quelque empeschement que le roy y eust volu mestre, et se feussent les princes mis en assay, ce disoit l'on, quoique les choses ne parvindrent poinct jusques là, espoir de la grasce et de la bonté de Nostre-Seigneur, qui y pourvit par aultre entendement. Mès du costé du duc, tous les préparemens s'y monstroient à l'œil, et les promesses furent mises à effect de son costé; et monstra faict et parole, là où les aultres, quand ce vint au fort, ceux meismes pour qui le duc avoit prins le fer au dos, et s'estoit mis efforcéement en armes sur les champs, en toutte attente de fortune, fors ou non fors, et léaulx ou non, demorèrent sur leur fumier, et firent paix et compact aveucques le roy, tout à part eulx, exclus encore cely qui se mettoit en dangier pour eulx et à leur requeste. Car ne cessèrent d'envoyer cop après aultre devers le duc Charles tous les jours leurs ambassades, aveucques ce qu'ils avoient résidamment par deçà aucuns qui à peine n'en bougoient, comme Thomas de Loreille, bailly de Caen, et l'évesque de Verdun, qui toujours sollicitoient le duc Charles, ou pour argent ou pour gens d'armes, et finablement, pour consurrection faire ly-meismes en sa personne. Parquoy il appert que ce que ce duc Charles se mettra sus tantost en fier apprest, ten-

dant aller en France à la requeste et poursieute de monseigneur Charles, frère du roy, ce ne sera poinct à volenté malvaise encontre le roy, ne pour sa particulière cause; mès ce sera pour accomplissement de foy et de promesse, en quoy il se sentoit lyé dès le traictié de Conflans, et de l'aveu et consentement meismes du roy et de tous les princes qui, en ce se concordoient, que se le roy n'entretenoit ce que là estoit promis, il s'agréoit et le consentoit que ils se pussent entre aidier et entre secourir l'ung l'aultre, jusques au parfait de son promectre.

Or avoit esté le roi faillant à son frère; pourquoi le duc Charles, requis de son frère, lequel toutefois n'y obtempéra point pour la première requeste, ne légierement ne tost, ains y différa deux ou trois ans nécessairement, enfin et pour son honneur garder en foy promise audit monseigneur Charles, et non fouler aussi honneur envers le roi par la vertu du traictié, il se mist sur les champs envers l'aoust, à intencion tele, que ceux pour qui il se mettoit en ce dangier, se disposeroient au mesmes et au pareil faire en commun salut de tous les deux.

CHAPITRE CCCXV.

Comment le roy voloit anéantir le don qu'il avoit fait de la rivière de Somme, disant que par contrainte il l'avoit fait.

Comme doncques ce duc Charles s'estoit offert toujours et soi mis en peine d'estre moyen entre le roy et son frère, pour le bien de commune paix, et que ce moyen ne se pooit trouver pour le contentement des deux, convenoit bien doncques que ce duc se meist sus, fort et puissant, aveucques ce que ly mesmes avoit cause de doléance encontre le roy, parce que le pays de Somme qu'il lui avoit donné et transporté au dit lieu de Conflans, lui avoit volu et voloit fortraire, et ramener à nient son don, disant que ce que fait en avoit, il l'avoit fait par force et par contrainte et par manière d'un sens, dissimulant à terme pour en estre quitte maintenant; que chose faite par telle manière forcée n'est pas de value après, quant elle peut apparoir à justice. Et pour ceste cause, le duc Charles qui dès le commencement jusqu'en la fin avoit fait toutes ses choses à fer et à clou bien lettriées, et nervées, et noées et passées, et confermées par tout l'estroit sens de France et du royal pooir, quand il veit que ainsi on le voloit quérir et formener induement et à sa grand honte et foule, délibéra bien à mettre sa cause privée aveucques celle qui lui estoit commune

et d'ajouter la sienne doléance aveucques celle des autres; et combien que plusieurs des princes de France, et presque tous à dur et à enuis, se consentoient à emprendre ceste guerre, comme du roy contre son frère et à l'encontre du duc de Bourgogne, comme de l'une part et de l'autre, ils y regardoient chose difficile et de grand meschief et à eux mesmes compétant et touchant, et qu'à ceste cause et en cessui regard contretenoient le roi lent et suspendant sa chaleur, aucuns toutefois, jeunes gens et capitaines qui demanderent le hustin, quirent à gaigner et eux exercer en orgueilleux exploits, faire foule et damage à autrui, tel fois par envie sans autre cause, tel fois par haine de viel temps congréée, dont il font tiltre, aveucques ce que le roi de soi estoit en grand subtil sens fort muable et variable, et lequel ils congnoissoient assez ployable, legièrement à esmouvoir rumeur l'incitoient à la guerre; et lui ramentevoient, fait à douter, telle chose dont la souvenance lui donnoit pointure et occasion de s'en voloir vengier; ainsi qu'entour des grans princes il y a souvent gens de diverses qualités qui peu prisent les mots qui leur volent de la bouce, et dont, pour les ensievir et pour les croire, les nobles princes souvent enceurent en grans dammaiges et meschiefs et en dure perdition d'ame, sans ce que ung tout entier royaume y chiet et tresbuce, et tout par legier conseil et parcial affection, et qu'amour ne se norrist ne ne se treuve en nostre cristienne fraternité nulle part, et que vérité n'a nullement siége entre les cu-

riaux, ne auctorité d'estre oye ne préférée devant conseil inique.

CHAPITRE CCCXVI.

Comment le duc, pour obvier aux voies quises par le roy, il s'allia au roy d'Angleterre, contre cœur et nature.

Et pour ceste cause et plusieurs autres, et qni toutes dépendoient réalement de ceste variableté du roy et de ses passions, et dont le duc Philippe mort avoit eu fort à souffrir longuement, nonobstant ses bons services, et mesmes et en pareil ce duc Charles, s'il n'y eust rémédié ; ce qu'il s'estoit allié au roy Edouard d'Angleterre, si etoit-ce maugré lui et contre son cœur et contre sa nature, ce savoit bien, pour soi deffendre contre ly; car n'eust jamès quis ce chemin ne le baston qu'il empoigna, si n'eust esté par les dures et diverses voies que le roy avoit quises contre ly, ce disoit, tout de gré et volentiers pour le deffaire, et de quoi, élas! se du don de Dieu le roy se feust abstenu et eust monstré le contraire, comme de l'amer et de le bien traictier, ainsi qu'il séoit à un tel si jeusne et si puissant prince, et nouvel venu en règne, et fils d'un si grand père, et qui tant pooit et valoit en la félicité de ce royaume, il s'en fust servi et renforcié de la moitié de son fort; le povre duc l'eust amé et honoré, doubté et cremu, feust demoré en l'incli-

nation de sa vraie nature originale franchoise, et ne se feust pas estors en aultre copulation, ennemie à la gloire de son propre front, et de quoi le roy veritablement par duresse, et par quérir en ly ce que ne séoit pas bien, selon le temps d'alors, estoit seul cause, et n'en devoit donner charge à nul, fors que à ly mesmes qui ainsi le voult et ainsi le trouva.

CHAPITRE CCCXVII.

Comment le duc fist charger son artillerie à Lille et depuis séjourna quelque temps à Lille.

Le roy fesoit ses préparacions merveilleuses devers Bretaigne et devers Normandie. Avoit mis en praticque et en nombre toutes les gens aidables de son royaume, communes et autres; et ce que monseigneur Charles, son frère, lui fortraioit des nobles gens et des gens de guerre, cela il le suppléoit par pourvision de nouvelles gens autres. Son artillerie avoit une grant part à Orléans pour l'avaller au besoing au pays d'en bas, et une autre partie avoit à Paris, pour les marches de Picardie. Et le duc qui jour et nuit fist charger artillerie, en mist tant avant que c'estoit une merveille à veoir. Les pays et les champs en estoient tant pleins que l'on ne véoit riens haut ne loings que chariots; et en avoit, ce me disoit l'on, deux mille huit cents, tous à

ly, sans ceux qui estoient à vitailles et à baguages des gens d'armes sans nombre. Si estoit orrible chose à veoir de l'artillerie qui fut chargiée à Lille, et des chariots qui furent prins par tous les pays du duc ; et convenoit avoir grant tems avant que tout fust mis en ordre et en train d'aller avant, mesmes pour les gens d'armes qui s'assembloient de tous lez, avant qu'ils fussent mis sus et joins. Le duc séjourna au Quesnoy une espassette ; car là estoit venu pour mettre pié en l'étrier à tout le fer au dos, et pour emprendre son voyage comme au mesmes lieu là où il l'avoit pris à l'autre fois, quant il s'en alla en France pour la journée de Saint-Denis, dont la bataille de Mont-le-Héry ensievy : parquoi oncques depuis ne feust qu'il n'eust son regard et son singulier fondement sur ledit lieu du Quesnoy, aveucques ce que la place siet toute propre pour faire sa meute envers France.

CHAPITRE CCCXVIII.

Comment le duc Charles constitua ung prévost des maréchaux, pour nettoyer le pays des brigands.

Ceste année de soixante-huit estoit durement périlleuse et pleine de malvaises influences comme de mortalités, par toute terre, bien orribles, et de malvaises emprises par malvaises gens, les uns par traysons et les autres par aultres crudélités ; et mur-

muroient peuples et gens des bonnes villes, et princes se mesfioient les ungs des autres; et n'y avoit nulle part climat de terre, là ou il n'y eust troubles. Bringans et desrobeurs de gens couroient le pays, et soubs ombre de gens de guerre, tant de France comme de Picardie, faisoient maux sans nombre; tant que le duc, par les plaintes qui ly en venoient, print en ly mesmes et en son propre avis, de mettre sus un prevost des maréchaux; et entre les autres constitua en cely office un qu'il avoit choisi tout propre, nommé Mailloitin du Bac, natif de Saint-Omer, non fort cler homme ly mesmes, ce disoit l'on, mès haut et aigre en emprendre ce que autre n'eust volu faire.

Si fit icellui Mailloitin de grandes et dures exécutions par le pays de Picardie; et sur le mot de son maistre en fit exécuter grand nombre; et n'espargnoit ne grand ne petit, tant que à estre esmerveillez tous les plus hupez, dont aucuns se despaysoient et les autres se muchoient (cachoient).

Comme donques le duc par dechà fesoit nettoyer ainsi son quartier par son prévost, qui se délitoit à faire pendre gens, le conte de Saint-Pol, connestable de France, faisoit nettoyer son quartier aussi tout en pareil que l'autre; et fit pendre et noyer sans espargne gens d'armes et autres qui se contrefesoient et travailloient les poures gens. Dont ly, fesant son devoir par delà comme souverain justicier de France, et le prévost par deçà pour et ou nom du duc, le duc devint à estre tant douté et

tant cremu en roide justice, que toutes gens mesfais et sursamés trembloient seulement d'en oyr le nom ; dont pluiseurs ont esté trouvés qui se despaysoient ou alloient en loingtains voyages cuidans fuir leur male fin. Et certes bien faisoit besoing alors, car les pays çà bas estoient si pleins de malvaise garçonnaille et de malvaise trusson, que tout estoit perdu et gasté ; et se commettoient tous les jours par divers lieux inhumainement meurtres et vilains faits, aussi coustumièrement comme il est d'aller par rue ; n'estoit ne honte ne abominaison de tuer gens, ne de les vilener et démembrer pour ung mot, non plus qu'il est de boire. Tous les pays gisoient subjects à gens de huiseuse, compaignons de la facque, houvers, putiers, ruffiens, hennebennes, buveurs de vin et gasteurs de draps, qui nez estoient pour boire eaue et mener la charrue ; et maintenant, pour ce qu'on les avoit ainsi souffert croistre, soubs ombre que aucune fois on en avoit eu affaire en temps de murmures et de rumeurs entre le roi et le duc père et fils, ils estoient tant multipliés par les bonnes villes et si enrachinez dedens, que le nombre en passoit le trop ; desroboient et destroussoient baudement gens par nuit en pleine rue, et leur ostoient les bourses, et les ruoient à rivières, tous desguisez ; et faisoient tant de maux, en tel lieu fut, qu'il estoit besoing que tel roide et aigre mordant bras les venist comprimer et rebonter, ou nul n'eust eu riens sien ne par champs ne par ville, si bien en Flandres que ailleurs.

CHAPITRE CCCXIX.

Comment le duc Charles, par la grant justice qu'il maintenoit, estoit cremeu en ses pays.

Ceste justice donques ainsi mise sus par les pays du duc du costé de France, elle donnoit au duc de Bourgogne dure cremeur; et à luy ce luy estoit aussi une clère preparacion de son armée. Car en armée il siet à un prince estre cremeu et obéi, redouté des malvais et honoré des vaillans, et de tenir rièble et ordre entre eulx qui sont à prisier ou à corrigier; car en cela pend la gloire et le salut de tous grans osts et de tous grans princes. Or estoit le duc Charles parti du Quesnoy fièrement en armes et ly mesmes armé de toutes pièces, tirant vers Péronne, là où il vint et se tint dix ou douze jours, tant que ses monstres fussent faites, et que tous ses gens se trouvassent ensemble, qui furent en nombre environ de vingt mille pris. Et en estoient souverains capitaines messire Adolf de Clèves, le bastard de Bourgogne, le comte de Marle, messire Jacques de Saint-Pol, le seigneur d'Aymeries et plusieurs autres, sans compter les Bourguignons, qui venoient sous la conduite du maréchal de Bourgogne environ huit cens lances; lesquels tous mis ensemble, Flamands, Picards et Bourguignons, furent environ, comme l'on disoit,

quinze ou seize mille combattans, gens de bonne estoffe; et estoit une chose doubtable, ce me disoit l'on, de les voir en champs, tant y avoit de monde, car y avoit si grand charroy et tel monde aveucque qu'il ne seroit à dire, et tant de suivans, marchans, pionniers et manouvriers et de vitailleurs, que la multitude n'en fesoit à comprendre. Si estoit France toute pleine de cestui merveilleux ost que le duc mouvoit et préparoit de bouter avant encontre ses contrarieurs; et trambloient les marches par où on craignoit le passage, et toutes terres voisines en frémissoient de l'approche.

CHAPITRE CCCXX.

Comment le roi et le duc, après plusieurs préparatoires de guerre, par l'enhort des gens de bien, firent parlementer de la paix.

Or avoit le roi sa puissance toute preste à l'aultre lez; et approcha çà bas pour résister au duc Charles; et estoit tout son effort et son préparement de fier encontre. Et combien que, au lez vers Bretagne et Normandie, il avoit à pourveoir puissance en pareil comme ici, toutefois si amena-il tel effort par dechà et de si grand espoir pour livrer guerre au duc Charles, que la pité eust été criminelle, si l'effect en fust ensievy. Dont, et pour ce qu'envers ce lez et du costé de ce duc de Bourgogne, tout l'aguet du roi pendoit et de son bien et de son mal, ce

savoit bien, et que là devoit avoir principalement son œil ly-mesmes, y voult transporter sa personne et soy approcier d'autant près qu'il estoit possible et faisable. Et là ou aultre part il pouvoit guerroyer entre son frère par commission de capitaines tels et tels, ici il voloit querir et prendre son adventure en sa propre personne; car lui sambloit bien qu'il lui faisoit son besoing, et que c'estoit le lieu et l'omme là où il convenoit que tout se monstrast ce que avoit en ly de sens et de vertu, mesmement en tous les endroits de fortune prospère et adverse. Car por venir à la guerre, si ne pooit-il à nul lez trouver dur à faire que ici. Si séoit bien donques et lui sembloit bien juste chose, qu'en ung tel lieu, là où pendoit toute la gloire et tout le poids de son royaume, et là où il savoit ung tel homme devant son front digne de susciter et de commovoir un monde par son ost, que ly-mesmes meneur d'ung ost deffendeur, présentast sa personne là où il considéroit la gloire ou la ruine de son royaume. Et combien toutefois que la guerre çà et là y estoit délibérée, à l'estroit venir, et que en tel appareil si prochain l'ung de l'autre chacun fust assez réconforté en ce qui lui en pooit tourner à péril, les deux parties nientmoins, le roi et le duc, espoir par divine inspiration et par fréquent enhort aussi des sages et preud'hommes, premier que venir à confliction ne à l'aspérité du meschief, se misrent en devoir d'envoyer l'ung vers l'autre, et d'essayer par paroles si leurs deux contraires auimacions et

felletés se poroient mitiguer et ung peu radoucir par moyens. Dont, se chacun de sa part voloit ung peu entendre à raison pour ung bon comenchement, les moyens poroient devenir cause d'une fructueuse joyeuse fin, entre les deux parties, salutaire. Et estoit en partie ceci principale cause pour laquelle le roi se vint tenir à Noyon, afin d'estre tant plus près pour les allans et venans entre deux. Car par le consentement des deux princes, la place de parlementer ensemble estoit ordonnée à Han en Vermandois, ville appartenant au connestable, qui icy laboroit et veilloit de tout son sens.

CHAPITRE CCCXXI.

Comment le duc s'estoit mis ès champs et clos en un parc aveucques son armée.

Le roi donc se tenoit à Noyon, conseillant et soi avisant sur son présent affaire, et là où par les sages et par les vaillans hommes de divers estas furent maintes choses levées et retournées, et à toutes difficultés de guerre et de paix remonstrés maints articles, car le cas le requéroit bien; et le duc s'estoit mis aux champs jà, et s'estoit clos en ung parc, le plus fièrement qu'on le veist onques, là où il délibera d'attendre tout l'envoy de fortune, de quelque part qu'il lui peust venir, feust que le roy

le voulsist approchier et luy courir sus, fust de là attendre et d'yverner, jusques à tant que plus fort l'en feist lever, où que autre, comme monseigneur Charles et le duc Breton, lui requisissent d'aller et tirer plus avant et plus parfond en leur aide. Car là gisoit sa résolution, que jamès de là ne se partiroit, si ce n'estoit pour l'une des trois causes, et qu'il n'emportast vrai appointement aveueques le roy, possesé de ce qu'il lui avoit transporté, donné et confirmé à Conflans, et à monseigneur Charles de France, satisfait aussi de la ducié de Normandie ou d'aultre chose en ce lieu, par quoi l'accord y peust estre fermé. C'estoient ces deux points principaux pourquoi il avoit mis sus ceste armée, et qu'il s'estoit venu logier en ce parc pour parlementer à espée traicte; car autrement, ce savoit bien, ne venroit jamès à bon bout. Dont, et pour donner à cognoistre à tout le monde le fons de son corrage et le tiltre qui l'avoit mu à estre venu là en armes et en tel arroy, fist crier par tous les quarrefours de son ost, à son de trompe, que nul, fust amy ne ennemy, n'entendist que là il feust venu efforcément pour nulle ennemistié ne violence inférer au roy ne à sa couronne, ne pour faire sur ly ne sur son royaume nulle envaye. Mais, pour ce que langages minatoires avoient couru, jà grant pièce avoit, de la part du roy, que ly mesmes le devroit envayr et assaillir, en le diminuant et retorquant en sa seigneurie, seulement se venoit présenter là pour se deffendre, aveucques ce que promesse et

serment fait à monseigneur Charles de France et autres, et de l'agrément du roy mesmes à Conflans, l'obligeoient à ce et le constraignoient de lui estre venu à secours et à remède par toutes bonnes voies. Et par ceste manière de faire, et qui estoit véritable aussi, le duc, comme sage et bien avisé et comme il devoit, se deschargea de la charge que François et autres lui pooient imputer de ceste seconde insurrection, ce sambleroit, encontre la corone; laquelle toutefois, ne première ne seconde, ne l'estoient point par délibéracion, quoique, par accident et par inconvénient, la première tourna tele et par ung contraire; ne ceste seconde aussi n'estoit pas insurrection contre la couronne, quant, par les causes ici demontrées, il appert que c'estoit une compulsion de soi deffendre et de maintenir sa droiture, laquelle ne se pooit garder, ne sauver, ne maintenir par nule remonstrance, ne par nul bel parler, si non par soi monstrer aux champs et bargaigner au fer. Dont, et pour ce que d'ung costé et d'autre pité se prenoit en maint cuer d'omme, de veoir tant de noblesse et tant de noble chrestien sang perdre ici en branle de perdicion, et tout ce royaume en dangier soubz un hazart incogneu, n'y avoit à nul des lez preudomme ne de sain regart qui volentiers ne conseillast et boutast à tout bon moyen de rappaisement au lez là où il pendoit le plus de péril et le plus de question, comme au lez de ce duc Charles, qui estoit plaintif et fier, et fort durement pour le rappaisier.

Nientmoins, pour ce qu'il estoit de corone, et du nom et des armes, et le principal membre souverain d'icelle et pilier, si fut-il tous les jours ammonesté de différer l'effect de la guerre, jusques au derrain point extrême, pour cause de son propre honneur et de la raisonnable pité qui à ce le devoit movoir, pourveu qu'on le voulsist traitier et lui offrir raison et équité. Ainsi donques, comme cestui duc Charles avoit aveucques ly ung monde de nobles et de vaillans gens pour combattre et pour leur sang espandre en sa querimonie, les avoit aussi pour ly conseiller son salut et son honneur, et pour donner support et déport à ce très noble et très chrestien royaume, de non rencheoir arrière, du temps des enfans, en longue portée malédiction et aversité du temps des pères. Dont, et combien que l'apprest et l'orgueil estoit fier et grand par de là du costé du roi, et que les cuers devoient et pooient estre animés assez envers ceux de dechà pour cause de l'assaut et de l'orgueil monstré si fier sur les champs et en la barbe de France, nientmoins, quant ce vint à peser l'ung dur contre l'autre, et à difficulter les grans inconvéniens qui en saudroient, et ne savoit-on sur qui le plus, n'y avoit de la part du roi sage homme aussi qui ici ne conseillast plustost moyen et appointement que venir et laissier aller la chose à l'extrémité du péril sur vain promettre de fortune. Mesmes le roi, qui estoit sage et moult subtil de sens, et à qui la chose compétoit devant tou autre, car estoit son propre fait et sa propre totale perdicion ou recouvrance, cely, après mainte dis-

putation faite par avis en ly mesmes, aveucques ce qu'il sentoit tous les dangiers et les parfondoit en sa méditation, conclut finablement de soi mettre en devoir volentiers de traitier aveucques son beau-frère le duc, et d'envoyer à Han ses commis pour oyr et entendre ce que de la part du duc y poroit estre remonstré et produit, et sur cela avoir avis après pour y respondre et besoingnier à l'expédient convenable. Et y furent de sa part envoyez, allans et venans, tels et tels [1], et de la part du duc, messire Ferry de Clugny, le prothonotaire de Clugny son frère ; messire Brixe, bailli de Charolois ; maistre Antoine, juge de Besanchon ; messire Guillaume de Bische, maistre d'ostel, et plusieurs autres. Et le comte de Saint-Pol, connestable de France, amy des deux parties et du commun bien, et en qui maison et place tout l'assamblement se faisoit, icely se trouva médiateur toujours entre les deux aigreurs, et ne tendoit qu'à l'appaisement du plus fort renc, là où il voyoit le plus de pois de difficile. Si convient entendre toutefois que, combien que le roy souffroit traictier et aller et venir journellement en ceste ville de Han ses gens, par une manière d'escout et d'essay, pour savoir à quelle fin on pourroit venir à l'estraindre, ne cessa point pourtant d'avoir ses gens aussi par-delà du costé de Bretaigne, qui praticquoient et se mettoient en grant peine de contenir et de rapaisier son frère et

1. Lacune.

le duc breton, afin de les rompre par bel promettre en leur surrection aussi que préparée avoient par delà; car à résister là il y convenoit grant effort; et à porter le faix de la guerre par dechà contre le duc bourguignon, il y convenoit dure puissance.

Si lui sambloit, et vray estoit, que s'il pooit rompre le bras par-delà, par puissance ou par menace, ou par traictié, ou comment que fust, le bras de dechà en seroit plus foible et moins fier, et en poroit-on avoir meilleur conte, comme il estoit notoire. Céla toutefois et couvrit cestuy secret, laborant toujours à celle fin, ou qu'il venist au desseure du bras de delà, par lui livrer menace et espoentement, comme qui bien y avoit pourveu, ou qu'il les vainquist par bel offrir, moitié ung, moitié aultre, comme la chose avint, en contraire toutefois de l'espoir du duc qui jamès ne l'eust cuidié. Et fist paix aveucques son frère et le duc de Bretaigne, et eulx aveucques ly; et firent courir voix, et le signifièrent au duc, soy estant mis en ce péril pour eulx, que plus avant ne plus longuement ne pooient soustenir l'effort du roy sur eulx, ne maintenir la guerre, tant par faulte de gens et de pourvision qu'ils attendoient, et avoient attendu de ly, comme de la povreté qui estoit devers eulx d'argent et d'aultres nécessités qui à maintenir guerre sont requises. Et mandèrent par Bretaigne, roy d'armes à deux placebo, au duc leur allié, qui se crucifioit de leur honte, et ne se pooit ravoir pour le croire ou non croire; toute-

fois si fust-il tel. Et le roy apriesmes, cuidant donner terreur et espoentement au duc, parce que jà il pooit faire descendre toutes les deux puissances de ce royaulme en une, et la mettre devant un seul front, qui par avant avoit à respondre à deux, et dont du second jà il estoit au desseure, fist dire au duc, et l'en avertist, que bien avisast devant soy, car en tel orgueil empris et monstré sur ly, il estoit en ly maintenant de ly repousser sa corne, et de la faire retraire ; et lui remonstreroit que ung roy de France est bien de pois à ung duc de Bourgogne, son subject encore et son vassal.

Lors, où ce duc de Bourgogne enflé alors de despit de la faute des aultres, pour qui tant avoit fait, et devenu plus fier que ung lion quérant proie, et grandi en cuer plus qu'oncques à cent double, jura Sainct-Jorge que apriesme y tiendroit-il lieu et place ; et y venist le roy et tout l'effort de son royaulme, de là ne bougeroit jamès ne ne reculeroit d'ung pié, ains moreroit avant, se besoing le donnoit ; et là vivroit et moroit, et tous les siens, jusques à avoir tiré du roy ce pourquoy il y estoit venu ; et cela il l'auroit et l'obtiendroit, ce vooit-il à Dieu, ains que jamès il en partist ; ou seule mort de ly et des siens y mettroient l'obstance. Et quant au regard de ce que les aultres s'estoient déportés et pacifiés aveucques le roy, et l'avoient abandonné et lessié dehors leur traictié, seul et à part ly, de ce ne fesoit-il estime, ne de eulx ne de leur confort ; il estoit fort et puissant assez,

tout seul, et contre eulx et contre tous ses grevans et menachans, et contre tous ceux qui, eulx tous ensemble, les poroient conforter et aidier. Disant en oultre que, comme en ung duc de Bourgogne n'avoit oncques esté trouvée faulte de parolle, oncques n'y avoit esté trouvée faute de corrage, ne de haulte euvre, et que de menaces il ne s'espoentoit poinct; car les ducs, ses devanciers, en avoient bien ozé porter aultrefois les fais tous durs. Comme doncques le roy oyt et vist le corrage de ce duc qui ne se diminuoit poinct, ains croissoit et s'enfiérissoit de plus en plus, et que véritablement et par expérience il savoit et cognoissoit qu'il y avoit effect en ses paroles, et véoit le pourquoi devant ses yeulx, gens à mains de fer et de folle encontre, à tout bon eschient, labora parfaictement à bon moyen trouver aveucques ce duc; car à tout conclure, quelque puissance qu'il eust, si jugeoit-il plus salutaire et plus seur de le faire deslogier par appoinctement et par bonne voie; que de le souffrir là en tel dangier devant le front de son royaulme, pour en attendre l'aventure. Si disoit-on toutefois, et lui mettoit-on à charge, que pendant ce temps qu'il tenoit ici les champs, il fist secrettement esmovoir ung nombre de Liégois, et venir rentrer en Liége, crians : Vive le roy! et faire des crueux exploits sur aulcuns du parti du duc, les mettre à mort et saisir la ville toute de nouvel, et la barrer et refortifier, comme cy-après se dira plus à plain. Et ce, estimoit-on,

fesoit-il faire, cuidant faire retraire le duc atout son ost envers Liége, en cédant à la place qu'il avoit prise à son grant dur. Mès non fist le duc, ne ne s'en esmeut oncques; mès disoit bien que tout à temps il venroit à soi vengier de Liége, et d'une chose et d'aultre, et cela lui estoit peu de faict.

CHAPITRE CCCXXII.

En ce tems-cy se monstra une comète du ciel, laquelle se monstra après la my-nuit par une espasse de tems.

En tandis donc que le roy et le duc gisoient ainsi front à front l'ung de l'aultre, l'ung en son parc clos, et l'aultre à Noyon; et que sans emprendre et sans rompre l'ung en l'aultre, chacun bergaignoit son compagnon, en fier samblant, s'apparut alors au ciel une comète, laquelle, par ce que j'en ai pu apprendre de ceulx qui la virent devant moi, se monstra premièrement sur terre, tantost après la my-nuict; car pluiseurs, comme il me fust recordé, l'avoient veue par nuict, comme à deux heures, et aulcuns aultres après à trois, et entre trois et quatre; et comme alors les jours estoient encore assez longs, et les matinées tempre, faict à supposer qu'après quatre heures et demie ne se pooit plus veoir en son monter, là où elle avoit esté veue au premier, en orient. Et moy-meismes, après en avoir oy le conte,

désirant fort de la veoir, me levai deux ou trois fois à ceste cause, entre trois et quatre, cuidant la veoir en lieu comme les aultres, à l'adresse que j'en avois. Mès tel fois le temps estoit couvert, par quoi j'en imputay la faute as nuées; et aulcunes fois, quant le temps estoit assez cler pour la parchevoir, si failli à la trouver par mal tourner mon œil peut estre, ou que maison ou aultre entredeux m'empeschoit. Parquoi de là en avant, plus ne m'en mis en peine, jusques que dedens aulcuns jours, après le vespre, je la trouvai d'aventure envers huict et neuf heures, au-dessoubs du nord, tirant vers occident; par quoi je jugeay en mon samblant qu'elle tiroit assez bas près de terre, puisqu'en si brief temps avoit fait son tour d'orient en occident. Car, en trois sepmaines, ou environ, s'estoit monstrée de la première veue du matin bien tempre, et de la seconde veue du vespre bien avant en la nuict.

Ceste comète ici estoit pale et non pas de gros corps; mès avoit une queue de foible clarté à y gecter l'œil dessus; mès qui baissoit l'œil devant elle; son ray lui féroit en l'œil tout cler; et sambloit à l'œil que le ray de la queue fust dedens ly. La queue en estoit hossue, en forme d'une queue de paon, tournant contre mont, gresle devers le corps dont elle partoit, et espannie envers le bout, tout ainsi que ung paon en son orgueil; et tousjours tiroit la queue et se monstroit directement sur orient, comme sur Bourgogne. Par quoy,

comme ce duc alors estoit en appareil de guerre et de bataille sur la frontière de France, et que ceste comète se sambloit monstrer et porter signifiance sur ly, pluiseurs y mettoient douteuses significations sur ly, et diverses conjectures, comme de confusion et de ruyne, ou d'aulcune malvaise machinacion contre ly, et fraude, comme en tel temps et en tel pesant affaire tout faict doubter et à craindre, espécialement chacun de ce qu'il aime, et là où il est tenu d'en porter soin. Mès loenge à Dieu! si ceste comète porta aulcune signification sur ly, si n'estoit-ce pas en son contraire, mès en haute opéracion future en brief, et dont l'influence tournoit sur Liége. Car en ce meismes temps, et avec l'essorse de ceste comète, Liégeois machinèrent et procurèrent, à quelque instance que ce feust, leur dernière et sempiternelle ruine et confusion, et le doloreux feu de leur noble renommée cité en perpétuel opprobre. Siques, comme elle tourna sa queue sur Bourgogne, ce ne fust poinct sans cause, quant Bourgogne recheut l'influence de l'exsécution; et ce qu'elle tourna en orient, ligne à ligne, là où Liége estoit assise, ce fust l'effect de sa triste importance, dont Liége meismes estoit cause. Et véritablement, dès l'eure que Liégois, ceste derraine fois, se rébelloient et rencheurent en leur malvaiseté accoustumée, le duc tenant les champs, pluiseurs dictoient alors et jugeoient infailliblement quasi ceste comète porter influence sur eulx et non sur aultre; et en

estoient moins en soing de là en avant de la personne du duc, leur prince, et tout se trouva vray.

CHAPITRE CCCXXIII.

Comment le temps estoit fort pluvieux, et fut le duc contraint à changier son parc.

Durant le temps que le duc se tenoit en son parc, il fesoit si pluvieux, que merveille seroit à conter comment ne ly ne ses gens s'y pooient tenir; car aveucques ce qu'il fesoit moite par desseure, si estoit la terre si enfondrée, que nul ne s'en pooit ravoir; tout homme y alloit jusqu'à demi-jambe en la boe, et n'y avoit ne cheval ne homme, tant fust-il grand, qui se pust logier à sec; et n'y avoit tente qui ne fust trespercée et toute pourrie d'eaue, et ne corps d'omme qui ne fust en dangier d'estre perdu par maladie ou par mort du mésaise; et tellement que le duc se trouva contraint, par la clameur qu'il en oyt, de se lever et de changier lieu plus au couvert, ou il eust mis toutes ses gens en péril de mort, et ly-meismes en grand dangier. Mesmement les capitaines le lui disoient, que force estoit de ce faire ou de tout perdre; et, quand il vouldroit user de sa teste tout seul, il se trouveroit tout seul; et ly tout seul, ce n'estoit que ung homme comme les aultres. Par-

quoy, quant il auroit perdu ses gens, par querir en eulx plus qu'on ne doibt, ne que nature ne peult, si annoy lui en venoit après, ly seul seroit cause de sa foule. Si se conclut enfin de deslogier; et crut conseil; et s'en alla logier à Leons en Santers, atout sa bataille, et l'avant-garde logea à [1]..., et l'arriere-garde [2]....., chacun au mieulx et au plus bel qu'il pooit.

Dont, toutefois, pour en conter à l'onneur du duc et de son grand corrage, c'estoit damaige que tout le temps que le duc estoit en armes, qu'il ne pooit persévérer en cestuy parc; car c'estoit la plus fière chose du monde et la mieulx ordonnée; et sambloit estre une grande puissante cité, que de l'assamblement des tentes qui là se véoient entassées et assises en fachon de rues longues et croisées, et à grans carrefours et places, pour faire convencions et marchandises, et là où tous ouvriers et marchans et marchandises se trouvoient, et tavernes et cabarets, comme en Paris. Et la muraille du dehors du parc, c'estoient charios et engins tous estoffés et effustés, et si fièrement puissamment assis, et si bien gardés et munis de gens deffendeurs à grosses plommées (massues) que de nul effort d'homme n'avoit garde, et n'estoit de nul lez approchable. Parquoy n'est pas de merveilles

1. Lacune.
2. Lacune.

se le duc s'en partist à enuis, quant, par en partir, il délessoit ce qui lui donnoit gloire de haulte fierté, et à aultrui espoentement; qui est chose que ung hault fier prince quiert et désire; mès encontre l'importance du temps et des fortunes de là haut, nulle humaine délibéracion ne haulte volenté d'omme ne peut tenir.

CHAPITRE CCCXXIV.

Comment le duc estoit résolu à ce que de toutes ses demandes qu'il avoit faites, ne lesseroit couler point une qu'il ne les emportast.

Moult se donnoit de peine le comte de Saint-Pol, connestable, en cestui parlement, afin de les unir; et jour et nuit alloit et venoit entre deux, puis devers l'ung, puis devers l'autre; rompoit à tous lez et amollissoit à son povoir ce qu'il y avoit de dur entre eux, souverainement du costé du duc; là avoit fort à faire; car pour toutes conclusions, le duc s'estoit déterminé et résolu à ce que, de toutes ses demandes et plaintes, il n'en laisseroit couler une qu'il ne les emportast, pour non jamès partir de là sinon par mort; car les maintenoit et démonstroit raisonnables et droiturières et non jamès réprouvables, vérité bien oye. Aussi elles estoient fondées authentiquement, tant sur la paix d'Arras faite entre le roy Charles et le duc Philippe, comme sur celle qui fut faite à Conflans par l'avis de tout le sens de

France, qui n'estoit pas chose pour rompre. Parquoi, et comme ce duc ici se trouva frustré et repincié en l'une et en l'autre, et que le roi s'estoit essayé de le traitier autrement qu'en raison, maintenant, quant il s'est veu en lieu là où son droit pooit maintenir par force, il a mis avant sa complainte en ferme propos de la faire bonne, non prenant tiltre pourtant contre le roy ne contre sa corone, par action qui regarde sa magesté, mès tiltre seulement sur son droit et sur le tort que le roy lui voloit faire, ce que ne devoit, et lequel tort il ne voloit tolérer ne porter. Se doncques, entre gens de tous divers degrés il y a des grimoires et des doléances tous les jours de droit et de tort, et que chacun en son endroit volentiers veut et peut maintenir et deffendre sa querelle pour la débattre devant juge ou autrement, par la mesme raison de condicion humaine les puissans et forts princes, de leurs difficiles questions qu'ils ont aucune fois ensemble et des quelles ils ne se veulent attendre à jugement d'homme, ne de eux mesmes souvent ne veuillent faire raison, il besongne bien doncques et est excusable que celi qui se sent le plus grevé qu'en nature et autorité de prince, et à qui il duit rebouter force par force, et oppression par puissance, qu'il mette sa cause aussi sur la pointe de l'espée, là où force lui fait foule. Dès le commenchement du monde, tous les grans princes ont esté tels : ils ont fait leurs insurrections les uns sur les autres pour mien et pour tien. Le fort a confrois-

sié le foible, et souvent le moins apparant le plus grand en nombre ; et là où le plus grand aucune fois porte foule et repincement soubs son moindre, et convient qu'il l'endure.

De si fais exemples toutes mémoires et tout livres en sont pleins ; et tant que le monde durera cestui usage et manière de faire se trouvera entre les princes auxquels ce qui est non loy est loy, et ce qui est non licite à autrui ce leur est équité voluntaire. Comme doncques ceste maison de Bourgogne en ce temps ici, et jà longuement continuée jusques à la quarte généracion, estoit hautement eslevée et tant qu'à paine n'avoit sa pareille, hors-mise la couronne de France. et qu'en armes et en victoires et en toutes autres gloires que fortune envoie, elle resplendissoit, et de père en fils toujours croissoit et multiplioit, et en roideur s'espanouissoit, non merveilles que, veues et considérées les causes fondamentales qu'elle avoit acquises en bon tiltre, et qu'après guerre autrefois portée justement encontre la couronne, elle estoit rentrée et revivée sainctement aveucques elle en paix et en amour, par satisfaction licite, que licitement aussi maintenant, quant on l'a volu frustrer en ses prérogatives et dignités acquises vertueusement, elle n'a deu et peu deffendre son droit, et le procurer en la mesme forme qu'elle l'avoit acquis, ou au moins de s'en mettre en puissance par armes et par puissance. Comme ce que j'ai dit devant, iceluï usage est de tout ancien temps entre les hauts princes qui

leurs causes font apparoir par orgueil et leurs questions par menace.

CHAPITRE CCCXXV.

De la doléance que le roi fist du roi Loys, et des aigres plaintes qu'il prononchoit en public de la personne du duc Charles.

Et combien toutefois que de la part de ce duc de Bourgogne et de sa maison si haute et si eslevée se seuffrent donner, et licitement, ce samble, toutes cestes couleurs et palliemens, comme vous avez oy en justifiant sa cause, si n'est-il dit pourtant que Franchois n'eussent cause aussi légitime et raisonnable de colorer en contraire leur action juste et bonne encontre ce duc, et de former argumens, par manière de doléance, contre ly, poignante et dure, comme de fait ils firent, les ungs à couvert, et les autres à plein dévol, disans et murmurans, depuis le roy jusques aux pages : « Maugrez en ait » ma vie ! et que veut faire ce duc de Bourgogne, » qui toujours court sus ainsi, et de père en fils, le » roy son souverain; et ne cessent, ne oncques ne » cessèrent de traveiller ce royaume, et d'en fouler » le throne par toutes voies dampnables et détesta- » bles et non tolérables, et dont l'orgueil et l'ini- » quité et la mescognoissance puent devant Dieu, et » aiment et doivent procurer tous bons cuers » franchois pour en querir vengeance. Que mau-

» dite en soit la généracion, ne qu'onques ventre
» des fleurs de lys en feist la portée. N'ont-ils, de-
» puis le duc Jehan en chà, persécuté ce royaume à
» double main? et là où de leur propre pooir ne
» se sont pu sancier assez en leur venin envers
» nous, ne se sont-ils ajoins aveucques les Anglès
» contre nous? et les ont boutés en ce royaume
» pour tout détruire; nous ont assaillis par ba-
» taille en divers lieux; ont débouté et déchassié
» le roi hors de son propre, pris et assiégié ses
» villes, forcéement essillié et mis à feu le plat pays,
» et tout mis à ruine ce qui estoit et pour eux et
» contre eux; et n'y a eu chose qni se puist dire
» en quoi leur pité soit tournée, si non en final con-
» fusion du roy Charles mort, là où ils préten-
» doient, et lequel nient-moins, premier qu'il ait
» peu avoir paix aveucques eux, ils l'ont devesti et
» dépouillé iniquement de ses royales prérogati-
» ves; plusieurs fois l'ont asservi à choses impertinen-
» tes; et non content encore de telle humiliation,
» l'ont tendu et recoppé en sa seigneurie, et lui ont
» emporté les metes et les extrémités de sa cou-
» ronne à main efforcée; et de quoi il a esté con-
» trainct de le passer et de le tolérer, bon gré mal-
» gré, pour avoir paix. Et vous tous, nobles Fran-
» chois, or escoutez comment ceci sonne, que ung
» roy de France, le plus noble et le plus digne de
» la terre et le plus puissant, soit venu jusqu'à là,
» que ung de Bourgogne, son subject et son servi-
» teur, tout honoré que d'estre de son sang, l'ait

» ainsi persécuté et tyrannisé, qu'il lui a convenu
» lui accorder et consentir sa foule et son damage
» et faire satisfaction et réparacion du plus grant
» au moindre, et par force. O maudite injurieuse
» rebellion non onques oye ailleurs ! que pleuct à
» Dieu que terre fondist dessoubs eux qui font telles
» œuvres. et que la rachine en feust extirpée, et mise
» en fagots. C'est une mauvaise généraison et exé-
» crable que Bourguignon. Et qu'est venu faire ce
» duc Charles ici arière, qui vient infester le roy
» et commovoir tout ce royaume, et mettre en trou-
» ble par son orgueil ? que tous les deables les
» puissent combattre ! que nous veut-il ? ne lui
» souffit-il d'avoir fait une fois ce dont le front lui
» est tout noir de réproce, d'estre venu corrir
» sus au roi en sa qualité, et de le combattre inju-
» rieusement, sans tiltre et sans cause; et non à
» tant content, faire le maistre au milieu de son
» royaume, portant étendards et pennons, réputant
» tout à son pays et rivières ; et en son orgueil
» allant querre encore les ennemis du roy dedens
» Paris à Conflans, là où il emporta de sa coronne la
» moitié des fleurons ; et tout par insurrection, qui
» est pareille à celle que fit Lucifer en contraire de
» Dieu et dont il fut getté en enfer, là où j'espoire,
» et Dieu le doint ! cestui orgueilleux rebelle Char-
» les, faulx, maudit Anglès qu'il est, sera rué aussi
» pour ses péchiés ; si en serons quittes. Que veut-
» il arrière ? Veut-il avoir la coronne et le sceptre
» en main ; et qui tant a de seigneuries et de pos-

» sessions et est si puissant, si fait-il à croire, et a
» son Gand et son Bruges, que veult-il? veut-il
» avoir encore Paris? Que male foudre puisse
» cheoir sur lui, et sur quanqu'il a; et doint Dieu
» que le roy s'y consente, que nous en puissions
» prendre la vengance pour ly, et que nous puis-
» sions tout mettre à feu et à flamme, et rober,
» et piller, et tuer tout ce qui se treuve. On en a
» trop souffert et trop longuement aduré ceste vie.
» Que l'on fière dedens, de par tous les mille grans
» deables, que l'on y fière! que dissimule tant le
» roy, qui cy pend à l'escout, et se fait brebis; et
» bargaigne l'on de sa peau ou de sa laine. C'est
» bien ung homme misérable, et de povre enten-
» dement, s'il ne voit goutte et si ne se perchoit
» comment on le veut mener par menaces à ce que
» l'en veut avoir de lui. Par la digne mort! je y
» mettrois plustost tout mon royaume en l'aven-
» ture, premier que me lessier mener ainsi. Si
» les Sarrasins estoient descendus en ce royaume,
» ils n'en poroient plus faire, ne à peine au-
» tant. »

Telles et si faites estoient les paroles des Franchois, fait à penser, entre les gens d'armes et qui désiroient la guerre pour le gaignage, et aucuns aussi par haine formée de viel temps contre la maison de Bourgogne, comme j'ai dit. Mès entre les gens de conseil estoit l'avis tout autre, et de toute autre gravité pour la plupart, combien que aucuns en y avoit, et poit avoir, qui avoient felles

et mordans paroles : mès n'avoient point de sieute ne de credence : par quoi eulx à bon sens et à parfait regard vainquoient et prévaloient.

CHAPITRE CCCXXVI.

Des murmuracions des Franchois et de hautes paroles en leur quartier pour la foule qui leur tournoit si griesve.

Et en vérité, se Franchois murmuroient durement et usoient de hautes paroles en leur quartier, n'est point de merveilles, considéré encore que la foule tournoit griève sur eux et sur tout le royaume, et que se eux en contraire eussent inféré ceste foule ès pays du duc, et que là feussent venu monstrer leur orgueil contre ly, on les eust maudits par de ça de cent mille maux en pareil, comme ores ils faisoient les autres; car à l'oppressé est toujours l'occasion de maudire et de se doloir. De la part doncques des Franchois, qui est la plus noble nacion du monde, et la plus fière, et par nature de puissance et de chevalerie est celle qui les autres nacions a appris à combattre et à dompter, quant il est avenu ainsi que ung duc de Bourgogne, subject et membre de la couronne, s'est venu présumer jà deux fois efforcément en pays, et de son propre pooir sans emprunt, soi venir mettre en barbe à un roi de France

pour lui livrer assaut, certes il convient dire : ou que la gloire est bien haute et clère à un duc de Bourgogne d'avoir ce empris et achevé, et à un roy de France grant foule, ou que de l'injure que le roy y porte et a souffert la plainte que Franchois font du duc de Bourgogne est raisonnable; car ont porté plaie, ce sambleroit, de cely dont ils devroient avoir deffense. Mès comme la gloire des princes pend en orgueil et en haut péril emprendre, et que ce duc ici l'a attempté bien difficile et bien dur, et glorieusement en est venu au bout, à qui qu'en demeure la foule ne l'occasion de s'en doloir, au duc demeure la gloire d'avoir fait ce dont les autres allèguent injure. Combien qu'à dire voir d'injure n'y avoit-il point à le bien entendre, ne à intencion d'injurier n'est pas venu le duc ici; mès, en procurant son droit et sa cause légale et juste, il s'est venu deffendre par la mesme voie qu'on l'a volu quérir comme par force. Comme doncques toutes principales puissances conviengnent en ung point estroit qui se dit orgueil, et qu'en enuis l'ung cède à l'autre, enflez doncques tous deux, tous deux se monstrent et se préparent, et s'exposent au péril de confliction soubs fortune, là où coustumièrement ceux qui se confient avoir bon tiltre et bon droit sont ceux aussi qui les mieux s'asseurent de péril emprendre. Comme ce duc Charles, lequel, tout quanqu'il a fait en ce royaume, l'a fait, ce veut-il maintenir, à tiltre d'onneur et de juste cause en son premier voyage,

et non à intention de combattre le roy, ne de lui jurier, quoique autrement advint, mès à intention, aveucques les autres de pourveoir aux affaires du royaume, qui alors chanceloient. Dont, pour ce que le roy estoit puissant pour résister à eux tous, ly aussi se voloit mettre sus fort, pour non payer l'escot pour les autres; aveucques ce que il savoit bien que le roy le héoit durement et de mort. Et à ceste seconde fois, là où honneur l'obligoit d'aller au secours à monseigneur Charles de France, et au duc Breton, et que par nulle voie ne moyen, en longue traite de temps, ne s'estoit peu descoupler de eux, que toujours ne demorast contraint de les assister; et qu'aveuques ce que le roy de rechief, en plusieurs actions et tiltres, lui tenoit des durs et estranges termes, puis en une manière puis en une autre, et à quoi il sentoit bien et véoit que pourvoir il y convenoit, par voie de fait; tout en pareil comme on prétendoit sur lui, tempre et de heure mesme proposa et délibéra de y prévenir; et comme la puissance et l'effort d'un roy de France il le congnoissoit redoutable et de fière attente, et que mesmes ne se fondoit pas trop fort sur l'ayde ne sur le secours des Bretons, qui autrefois l'avoient lessié ou péril, voult tellement penser de soi, et comme sage, qu'en allant en France, sur ce que Dieu vouldroit faire et souffrir de ly, il y iroit si fort et si garni, que de nul effort d'autrui il n'auroit peur. Et de fait y mena quarante mille combattans et d'autre monde, tant que c'estoit une

horreur. Ceci doncques considéré, et sainement disputé sans faveur et sans haine, et recoulé en bon sain jugement, tant pour le roy que pour le duc qui est Franchois et du sang, les causes pourront estre trouvées telles, que le tout tort ne demora point devers le duc ne au roy, aussi toute l'équité de la cause. Et véritablement, mès je le dis à plainte et à regret, le roy originellement a esté plus cause que nul autre de tout ce meschief et de sa propre tribulacion.

CHAPITRE CCCXXVII.

Comment messire Guillaume Rolin abandonna le pays du duc, et du bastard Baudwyn.

Tout le royaume en ce temps-ci estoit plein de murmures contre ceste maison de Bourgogne; et parcevoit l'on à l'œil comment le roy, du long et du lez, et à longues traites subtilla sa ruine, aveucques ce que le duc de soi mesmes en estoit assez cause, par trop estre roide et dur à ses gens en diverses manières non apprises, par especial aux nobles hommes, lesquels il maintint et voult asservir en estroites servitutes, comme de l'audience où il failloit estre enclos trois fois la semaine, comme à ung sermon, et puis estre subject à toutes autres ordonnances du vespre et du matin; et se d'aventure il chéit à mesprendre à qui que ce

feust, en cas encore dispensable, si convenoit-il encore porter correction volontaire, et parquoi beaucoup de gens de bien s'en tannèrent et en devindrent tous frois. Si le seut bien le roy; et lui estoit ceci un grant fondement, ce ly sambloit, d'avoir une fois de ceste gens beaucop devers ly, en confusion de l'autre qui à peu de bienfais et à roidement les traitier les voult tenir serfs encore et en grand crainte. Or avoit nouvellement abandonné les pays du duc de Bourgogne, messire Guillaume Rolin, seigneur de Beauchamp, fils jadis au feu grand chancelier et très fameux, le chancelier de Bourgogne, pour ung procès qui lui avoit esté desjugié, et duquel il avoit appellé en parlement par doléance de tort, et de quoi le duc courroucié prestement, comme d'injure à lui faite, confisqua toutes ses terres en Bourgogne, montant à grant somme de deniers par an, car moult grand seigneur estoit et rice, et le despouilla de tout quanqu'il avoit d'offices et d'estat, tant en sa maison comme ailleurs, et les conféra à autrui. Si en ot dueil ledit chevalier, et lui despleut moult; et ne cessa point pourtant de poursievir son appel; et s'en tint coi en France, où autres après le siévirent.

Or y avoit-il en ce mesme temps ung chevalier en l'ostel, qui repairoit soubz l'aisné bastard de Bourgogne, seigneur de grand sieute, et se nommoit messire Jehan de Chassa. Cestui estoit un gentil, galant, rade chevalier et bien à ly; et

avoit fait armes en Angleterre avecques ledit bastard. Mès estoit de petite chevance, et de commune gentilesse du conté de Bourgogne toutefois, et de grand bonbans plus qu'à son appertenir; et dont la puissance ne pooit porter le coustage que toujours continuoit par faire autre tel que les grands. Si advint que cestui chevalier, an après autre, soi confiant sur le bon temps, et tirant toujours avant en sa manière apprise, accrut et fit diverses grandes debtes en l'ostel du duc aux uns et aux autres, et dont enfin il convenoit faire raison ou au moins monstrer visage et respondre aux créditeurs par consentement, laquelle chose lui estoit dure. Car passoit et excédoit la somme sa faculté et pooir par nombre de milliers, et de quoi tous les jours il estoit en vergogne de respondre à ceux qui le poursievoient, attendu que la puissance n'y estoit point, ne le tour nul d'en savoir bien faire, pour ce que la court ne le portoit point, ne le temps aussi; et ly aussi ne l'avoit point de ly-mesmes. Or estoit-il gent chevalier et de grant corage, et avoit vescu hors du pays, tant en la Barbarie comme ès Espagnes et Ytales, et avoit honestement voyagié en divers lieux jusques à en rapporter bon nom et bon los, avecques assez savoir, et bien soi monstrant partout. Si se trouva assez en bruit en tous les meilleurs, et homme de mise n'y failloit fors que sa puissance ne se trouvoit à la mesure de son corrage. Si murmura longuement en sa fortune, qui lui estoit escharse, ce lui sambloit, et le tenoit

en dangier de ses créditeurs qui le harioient, avecques plusieurs autres mincetez en son estat. Et voyant comme ceste maison jà chéoit en menace de guerre, et que le roi ne quéroit fors avoir gens d'icelle devers ly, et leur donner grans dons et grans biens, finablement conclut d'y aller et de soi rendre au roy ; et de fait y alla et fut receut et joyeusement bienvegnié ; et lui fist le roi des biens, et lui donna estat et pension, et bien l'entretint et lui fit grant chière ; et dont la conséquence après tourna à plus grand effect et de plus mavaise importance comme vous orrez.

CHAPITRE CCCXXVIII.

Comment le duc Charles envoya Jehan d'Arson en France, et lui venu en la présence du roi, recommanda le bastard Baudewyn.

Est vrai que en l'ostel de ce grand bastard de Bourgogne, conte de la Roche en Ardenne et premier chambrelent du duc Charles, avoit un escuyer natif de Bourbonnois, et se nommoit Jehan d'Arson, homme très-adroit et vaillant en armes, mès en autres endroits non pas de si grand pris ; et lui mist-on sus qu'il estoit broulleur et séditieux en son repaire. Icestui Jehan d'Arson estoit fort acointé et privé avec ung assez jeusne, un autre bastard de Bourgogne, nommé messire Baudewin de Lille, soi tenant avecques son frère le grant bastard. Et

ainsi comme jeunes gens en longue hantise se devisent de moult de choses aucunefois, et non toutes utiles, entre ces deux icy en avoit de couvertes et estranges dont on ne se doubtoit point; mès longuement les tindrent closes, comme il parut.

Or estoit ce messire Baudewin de Lille, fier durement et de grand cuer, quoi et couvert de corrage, mès poignant et aspre en parolle. Avoit eu bon temps et de grant espoir, du temps du bon duc Philippe son père, bon et grand entretenement sans servitute et sans nuls apparans dangiers. Dont maintenant, quant il vit ce bon duc trespassé, qui estoit père de noblesse et de toute bénignité et solas, et véoit le temps du présent estre tout autre, tout dur et estrange envers l'autre passé, et que nouvelles gens estoient en cours, et le maistre, de novelle dure mode, tenant ses gens serfs et soubz verge et cremeur, avecques autres couvertes doléances peut-estre qu'il avoit en cuer, se tanna, fait à arguer, de la maison, et voyant que au monde n'avoit lieu là où mieux se pooit retraire qu'en France devers le roy, condescendit bien d'y quérir entrée céléement, et par moyen d'icellui d'Arson qui lui sembloit homme tout propre à ce faire, parce qu'il mesmes estoit de France, et congneu en court, et du roi et de tout; et qui plus est, et qui bien y siet estre dit, cestui Jehan d'Arson mesmes quéroit l'eslongne de ce duc Charles et de soi retraire en France, sa propre marche, ne sai à quel tiltre ou juste ou non; mais tant en avoie-je

bien ouy dire que broulleur estoit et périlleux homme ; aussi le monstra-il bien. Or advint que pendant toutes ces devises et secrès progets entre ces deux, le duc Charles envoya cestui Jehan d'Arson devers le duc de Bourbon, son beau-frère, qui se tenoit en la court du roi ; et en cependant ce Jehan d'Arson poursievoit en court les affaires de son maistre, qui estoient grans et touchoient à messire Philippe de Savoie, que le roy n'amoit point, et aussi peu le duc de Bourbon, car estoient en pointe ensemble. Le roy accueilly fort devers ly ce Jehan d'Arson, et longuement par avant l'avoit assez cogneu, et savoit bien comment il estoit assez fraile. Eux deux donques entre accouplez ensemble en devises, et le roi interrogant de l'estat du duc Charles, son maistre, et parfondement l'interinant sur une chose et sur autre, fait à ymaginer que leurs devises estoient du mesmes aux personnages, dont l'un héoit de tout son cœur le duc Charles, et l'autre quéroit avoir maistre à poste, dont il se poroit refaire et retourner en son bien.

Or estoit-il heure maintenant, ce sambloit à ce Jehan d'Arson, de mettre en compte ce messire Baudewin, et de l'avancier devers le roy, laquelle chose il s'y fit ; et le prononça un gentil chevalier, homme de grant estoffe et de qui grant service se poroit traire, ce disoit. Si le print le roi bien en gré, et dist qu'il cognoissoit bien le chevalier, et que voirment, s'il voloit venir devers ly, il lui feroit de grans biens et beaucop plus que là où il estoit, et de ce il peust estre tout asseur ; prioit

pourtant à ce Jehan d'Arson que laborer voulsist tant envers ledit Baudewyin que la chose en venist à effect, ains tost que tard. Or, ai-je dit que le roy héoit couvertement ce duc Charles, et quelque traitié de paix qu'il y eut entre eux deux, ne cessa pourtant de machiner tousjours en son grief et de voloir sa ruine, tant par peur qu'il avoit de ly d'en rechevoir plaie en son royaume aveucques le roy Eduard, comme parce que sa nature ne se pooit accorder à ce que de le pooir amer. Si s'en descouvry assez avant audit d'Arson, et lui donna assez à cognoistre comment il désiroit bien d'en pooir estre quite par ung bout ou par un autre, ne lui challoit comment; mès désiroit bien à trouver personne et moyen comment on le peust expédier, et que de ce il en peust faire la récompense aux facteurs, à la grandesse de la cause, et là où il pooit cheoir un grand inestimable butin, et le plus grand du monde, parce que ce duc Charles n'avoit nuls enfans, fors une seule fille. Parquoi, quant il seroit failli par mort, ses pays iroient tous estrangement, et se dessevroient par pièces et par morceaux en diverses mains, et desquels il voloit satisfaire et retribuer en condigne porcion ceux qui en ce l'aroient servi. Si pleut moult la parole du roy audit d'Arson, et par les approches que ledit roy lui avoit fait, lui sambloit bien aussi que le cas estoit conduisable, et souverainement par le moyen de messire Baudewin, dont il cognoissoit le corrage, et s'en faisoit fort.

CHAPITRE CCCXXIX.

Comment l'aucteur traite ceste matère bien à dur et enuis, qui fait mention du roi de France, qui tacitement marchandoit de faire morir le duc.

Je entre ici en matière de grant charge, et qui fait à doloir et à plaindre durement, en si haut homme que d'un roy, soi consentir en si laide œuvre que de voloir faire tacitement morir un sien prochain parent, frère jadis par mariage, son pacifié solennellement par veu, par serment, par contract et accord des princes de France et de tout le parlement, et par scellez et instrumens si estrois et si authentiques comme pour tout le monde y estre compris dedens et sauvé. Mès quant je regarde et considère la condicion des princes de la terre, comment en ce dont ung povre noble homme feroit grand pois et grand refus de le commettre, eux plus encore font; grans mains encore en font estime et dangier, et leur est aussi peu horreur de grand vice, comme il leur est amour ne honneur à vertu, certes je me rappaise moimesme, et par le naturel et commun usage de leur vie, je retire mon ammiracion de leur abus, et conforme auques près comme par une maxime: que tous grans princes coustumièrement sont à mal donnez aujourd'hui; n'accoutent à reproce de mal-

vaise opéracion, et ne font feste de loenge qui est acquise en vertu; retirent leurs ieux de arière de Dieu, et en vanité temporelle tant seulement posent leur corrage; vivent plus à eux-mesmes et pour eux, en leur privé appétit désordonné, qu'en soing ne en veille en commune salut, qui est cause de leur seigneurie; sont plus grans que autres hommes, et plus dignes en leur estat, et tels veulent estre maintenus, mès sont moindres et plus obscurs en bonnes meurs et vertus; et ne reçoivent pourtant nulle vergogne, car ne cognoissent nulle correction sur eux; sont hors de toute répréhension, ce leur samble, et non serfs à nulle loi d'hommes; et se Dieu recognoissoient à desseure de eux pour les jugier, si différe-il ceste vengeance jusqu'au grand jour, dont l'entre-deux pora porter avis. Ainsi, hélas! se contiennent-ils et se desvoient en la grasce de leurs biens, et en la vanité de leurs honneurs, enivrés en péchiés et desriglemens, et tous taris et séchiés en bons exemples et en loables conversations; couchent encortinez du feu d'envie, l'ung sur l'autre, et dorment en lit de machinacion perverse; veillent en ruyne et en effusion de sang par fraude, et songent en turbacion du povre innocent peuple, sans pité et sans miséricorde; n'accoutent à irriter Dieu ne de le traire à ire, mès que leur appétit puist estre accomply; préfèrent leur affection devant l'onneur de Dieu, et privé plaisir devant salut universe; font feste des malvais, malicieux, engigneux, vicieux, corrom-

pus, gens reprochables et damageables, et en font trésor et estor, et les tirent emprès eux; et les sages et preud'hommes bien doez et bien morigénez, clercs et luisans, et de grant parement, et de fruit, et de salut, ils boutent en arrière, et ne les accoutent; et aux samblables à leurs doloreuses meurs vicieuses et natures ils s'adonnent et ajoingnent, et là s'arestent et adhèrent. Dont certes, ce poise moi, et m'est grant doleur de tant d'exemples que j'en donrois bien, et dont la vérité se preuve à l'œil; et en est la dignité des princes laidement obscurcie, et l'intégrité de la chose publique durement blessée et mal mise.

CHAPITRE CCCXXX.

Ici fait l'aucteur une générale objurgation à l'encontre plusieurs nobles et autres qui vicieusement vivent

En ceste généralité que je mets sur tous les princes, et dont, à la vérité, on cognoit à l'œil ce qui y est, je n'accuse nullui ne ne donne charge par exprès, fors d'autant que chacun en soi-mesmes et de soi peut jugier ce qu'il y a de coulpe; et ne m'est ne haine ne amour envers nulluy, cause plus de l'ung que de l'aultre. Tous me sont honorés et recommandés, amés et doubtés; mès amèrement me tient et fait grief, souverainement en ce royaulme, que tant de nobles vaillans princes,

hommes aisés de corps et doez de vertu, d'entendement et de sens, j'ai si peu de cause de escripre en haulte recommandacion; mès ce que je plains et ce qui m'est dur, c'est que je me treuve contraint, se je veuille satisfaire à ce que les temps portent et rendent, que je moulle ma plume en leur honte et opprobre, et en détester leur odieuse mauldite vie toute enténébrée de confuse laidure, acharnez l'un sur l'aultre, comme tigres ramagés que seule sensualité féroce conduit sans entendement envers le ciel; et souffrent le divin opprobre multiplier et croistre la foy crestienne, succomber et cheoir devant leur nez, en pollucion infidèle; l'ennemi de Dieu prévaloir sur l'église, et les prochains environs de France gésir en prochaine menace de perdicion; et n'y acoutent ne s'en deullent. Ains ce dont deussent servir Dieu, les terribles praticquées puissances des vaillans hommes, leurs innombrables et excessifs deniers et agens que ils rapinent et prendent sur le povre menu peuple, leurs sens, leurs entendemens, et toute leur industrie, tout ils l'exposent au service de l'ennemi, tout le convertissent en excitation de divine ire; et veuillans miner et déchirer l'ung l'aultre aux dans, comme chiens rabis, ne veulent que perdre et désoler le monde, et faire lucre et donner joie au deable; et infament et diffament l'ung l'aultre; et se publient et se font prescher inhumains tous deux; et se scandalisent ès malignités volontaires, et dont le ciel mesmes

le reboute et confute ; et de quoi tout le monde se doibt plaindre, quant dignité royale et princiale est si à bas venue, que d'estre entéchiée de tels vices. Dieu y pourvoie.

CHAPITRE CCCXXXI.

Du retour de Jehan d'Arson qui avoit esté devers le duc de Bourbon, et de ce qu'il avoit besoingnié pour le bastard Baudewyn.

Or venons à matère. Ce Jehan d'Arson doncques, après avoir fait ce qu'avoit de charge de son maistre le duc de Bourgogne, et obtenu devises aveucques le roy, teles que avez oyes, fist son retour devers ledict duc, son maistre, et lui fist relacion sur l'estat de ce qu'il avoit besoingné aveucques le duc de Bourbon ; mès ne descouvrist poinct pourtant le malvais corrage qu'il avoit devers ly, et de quoi il avoit tenu parlement en son contraire. Si coule et lesse tout ceci, et viens à messire Baudewyn, le bastard, qui fist grand feste du retour de cestui, en espoir d'avoir nouvelles du roy, d'aulcune recoive, laquelle il désiroit fort. Si lui conta Jehan d'Arson, du long et du lez, les devises en quoi le roy l'avoit mis; et lui avertissoit que s'il vouloit entendre à complaire au roy en telle matère, la rétribution en seroit si grande, qu'à tousjours il s'en sentiroit; et lui aideroit à mettre en ses mains bonne ville ou pays du

duc Charles; car y aroit largement grand butin pour beaucoup de gens, quant à cela venroit. Si s'y accorda prestement messire Baudewyn; et dist par ses bons Dieux qu'il oseroit bien emprendre la chose, et la mestre à effect, nonobstant qu'il portoit le nom de son frère bastart. Mès dire fault que ce lui movoit d'ung malvais sang et d'une desléale faulce nature, quant encore il n'eust esté que son maistre et son nourrisseur, d'entendre à tel murdre. Est vray toutefois, que l'en a trouvé depuis, et attaint au vray, que l'original commenchement de tout cecy fust praticquié et mis avant par le seigneur de Crussol, ung chevalier prochain du roy et bien à sa main, et lequel chevalier le roy avoit envoyé devers le duc Charles, à Lille, assez tost après son retour de Liége en France, pour entretenir, ce faisoit à croire, amour et union entre le roy et ly, et y faire chose de grand fruict; et le cuidoit chascun ainsi, et le duc meismes tout tel; mès en faisant assez long séjour par dechà, en l'ostel du duc, et en allant de ville à aultre aveucques ly, ledict chevalier s'accointa fort de messire Baudewyn; et furent souvent en privées solitudes ensemble et en estroites devises; et là dict-l'on que le premier compact fust faict de ceste bonne euvre, de par Dieu; et se trouvèrent deux malvais d'ung commun accord en malice; et maintenant, quant Jehan d'Arson s'est trouvé devers le roy, et accueilli du seigneur de Crossol, qui jà avoit basti tout le cas,

et estoit ce Jehan cogneu estre privé et bien à main de messire Baudewyn, le roy hardiement, aveucques le moyen du seigneur de Crussol, s'en descouvrist à ce Jehan d'Arson, lui remonstrant comment il estoit de son royaulme et son subject, et qu'en ly se devoit mieulx fier qu'en ung estrange, et lui aussi estoit tenu de voloir son bien et de son royaulme devant nul aultre; et pourtant, comme ce duc estoit l'omme du monde que plus devoit hayr, et dont ly et sa couronne avoient plus porté et receu de foule, et dont il ne se pooit vengier à son bel ne à son appétit, ne désiroit que sa mort, comment que ce fust, mès qu'il en fust quitte. Ce furent ici les argumens et les couleurs du roy, dont il persuada ce Jehan d'Arson; et par doléance qu'il fesoit du duc Charles, justifia sa cause estre belle, ce que non; mès se procura ung grand blame, jà-soit-ce que aultrefois, seipt ans par avant, avoit procuré tout le samblable, par le bastard de Reubenpré, qui en fust pris et rattaint du vivant du père, le duc Philippe, comme le conte en a esté faict en son lieu, et par quoy maintenant je m'en dépoute.

CHAPITRE CCCXXXII.

Comment ce murdre fut pratiquié entre quatre personnes, et comment ils s'avisèrent de le mettre à exécution.

Or a esté praticqué ce murdre entre quatre personnes, là où il a esté longuement célé et couvert. Et messire Baudewyn, qui devoit estre chief de ceste euvre et le principal facteur, long-temps alla musant et songeant comment et par quelle maniere ceci se pourroit faire; et après le cas perpétré, la manière aussi de soi saulver; quist diverses voies et subtiles, et prépara tous ses projets de longue main; et par espécial à Hesdin, là où le duc estoit en long séjour, s'en devoit faire l'exécution, ce sambloit, pour cause que le lieu estoit plus propre que nul aultre, tant pour la sauveté des acteurs, comme pour trouver le corps du duc plus à son aise, et en lieu apt à ce pour le tuer, à cause du parc qui est une desvoyable forest, et là où souvent alloit comme tout seul et à très peu de gens; et comme ce duc Charles amast fort ce bastard, messire Baudewyn et lui compleust beaucop, et messire Baudewyn estoit tousjours aveucques ly, là où il s'essouloit, et pour tant l'avoit plus bel faire aussi. Or n'y avoit poinct encore de marchié fermé entre le roy et messire Baudewyn, parquoy il besoingnoit, ce lui sambloit,

Digitized by Google

ains que plus avant procéder, savoir ce que le roy lui feroit, et quelle seureté il aroit de ses promesses. Si s'avisèrent Jehan d'Arson et ly, que pour venir au parfaict nécessairement, il convenroit avoir aveucques eulx, et de leur accord, ung chevalier, messire Jehan de Chassa, du conté de Bourgogne; et estoit de l'ostel du grant bastart de Bourgogne, gentil, gallant, de plus grand cuer que de pooir, et de plus grant port qu'à son appertenir; estoit chambrelen aussi en ordonnance de l'ostel du duc, et bien en grasce. Et cestui chevalier, tant firent ces deux messires Baudewyn, et d'Arson, qu'ils le tirèrent à leur accord; et de faict lui boutèrent en teste que ce seroit cely qui s'en iroit devers le roy, sans retourner, faignant de devenir Franchois, comme par dechà ne se pooit plus entretenir, pour les grandes debtes qu'il devoit en l'ostel du duc as marchans; et lui venu devers le roy, qui lui feroit des biens beaucop, et le recevroit joyeusement, feroit le marchié de messire Baudewyn aveucques ly, tout ferme, et puis après le lui signifieroit par homme fiable; et de là en avant, il entendroit au parfaict. Comme doncques ceci fust conclut entre eulx, fut aussi mis à effect; et messire Jehan de Chassa, trousse ses quilles, et s'en va tout droict devers le roy, qui lui fist bonne chière, et lui donna estat et pension, comme j'ai dict cy-devant. Et à chief de pièce, le roy estant en Amboise, ung jour qu'il alloit à la chasse, fust parfait et conclu le

marchié et l'appointement entre le roy et messire Jehan de Chassa, de messire Baudewyn, tant seulement le seigneur de Crussol présent; et icely appointement devoit-on signifier audict messire Baudewyn, car n'y aroit poinct de faulte.

CHAPITRE CCCXXXIII.

Comment Jehan de Chassa fut fort plaint à la court, pour ce qu'il se transporta en France, abandonnant le duc Charles.

Or y avoit grant murmure en court de ce chevalier qui s'estoit allé rendre Franchois, et n'eust l'on en pièce pensé ce qui l'avoit meu; ains le plaignoit chacun de quoi ce avoit esté le premier de l'ostel qui avoit monstré ceste lascheté, et dont on se feust le moins douté; car estoit nuement subject du duc et de sa souveraineté, et de toute sa chevance estoit tenu au duc. Car le duc Philippe l'avoit donné à son père le Benetru, faisant le fol; et cestui le duc Charles l'avoit reconfermé au fils pour ce que gentils fils estoit; si en devoit avoir moins de soupechon. Nonobstant toutefois, si tourna-il, tout bénéficié, en ingratitude, et son estre et sa naissance en mescognoistre; et quérant lieu et occasion de pouvoir faire ses gorres que par de çà ne pooit, mist honneur en oubli et s'alla rendre ennemy à son prince et à son maistre. Et ne pensoit-on autrement à celle heure, fors qu'il s'estoit

allé rendre Franchois, tant seulement pour s'avancer en biens et en entretenemens, pour ce que par de chà n'en avoit tant comme il désiroit, et qu'il y devoit grans sommes; mès quant on a sceu depuis la cause de son transport en France, et la desléauté de son pourchas, tout mis l'ung aveucques l'autre, a esté trouvé impie, ung malvais homme, ung lasche, desléal chevalier, blasmé de tout le monde, et dont le partement a esté honteux, et encore pieur la cause d'icely.

CHAPITRE CCCXXXIV.

Comment le comte de Warvic mist hors de prison le roi Henri, et comment il tira le peuple de sa bende, par bel remonstrance qu'il fist.

Je differe encore une espace le conte de cette conspirée trahison; car encore n'est point venu le temps là où elle fut rattainte et sceue comme par grasce de Dieu; et avindrent plusieurs grandes choses entre deux, et dont il loist (convient) faire mention, pour cause qu'elles servent au différent qui estoit en ce temps entre le roy Loys et le duc Charles; c'est du fait du royaume d'Angleterre, dont ledit roi s'attendoit d'en tirer la joie pour ly, par la ruine et expulsion du roy Edouard [1], au

---

1. Édouard IV premier roi de la maison d'York.

moyen du comte de Warwic ; et le duc Charles en l'autre lez d'en avoir mesmes fruit èt joie par son régner et durer maugré tout homme ; mès ainsi n'avint point : car sitost que le comte de Warwyc se trouva descendu en Angleterre, après son retour de France, comme il a esté conté, et que multitude de communes du pays de Kent s'estoit tirée devers ly aveucques aucuns nobles, de jour en jour en jour croissoit sa puissance ; et béant de venir à ses fins, comme de déchassier Edouard dehors, et de remettre en son throne le roi Henri [1], tenu prisonnier en la tour de Londres, déclaira au peuple sa volenté; et sachant que moult de peuple y avoit son affection, et que le corrage de peuple est mobile et variable, et ne quiert que nouveau seigneur toujours, et que le roi Henri leur estoit en cuer, les persuada de moult belles paroles et leur dist que, jà-soit feust-il ainsi que autrefois il avoit esté contraire audit Henri, et avoit esté cause de sa ruine, cuidant bien faire et servir à la chose publique du royaume, toutefois maintenant, revenu à cognoissance du tort qu'il lui avoit tenu et fait, et dont il estoit repentant, en acquit de sa conscience, lui voult réparer son injure et le remettre en son estat devant, comme vrai droiturier de la couronne sur tout autre ; dont, et du délit qu'il en avoit fait à malvaise cause et par

1. Henry VI de la maison de Lancastre.

malvaise informacion, présent tout ce peuple, il en prioit merchy à Dieu; et soi ruant à genoux devant eux, leur en requist merchy et perdonnance. Et alors vous oyssiez tout le monde crier vive le roy Henry! vive mylord de Quine [1] Henri! Et là obtint Warwye et acquist le bruit et la grasee du peuple par ceste manière de faire; et se tint comme asseur quasi alors petit à petit d'avoir tout le royaume pour ly, et d'y faire ung nouveau monde, comme il fit voirment; car aveucques ce que plusieurs seigneurs et barons du pays se venoient joindre à ly, qui toujours avoient esté du parti du roy Henry céléement, mès ne s'en estoient osez déclàrer, ledit de Warwie, jour après autre, tira toujours avant jusques à Londres, là où arrière trouva des faveurs assez, et autres aussi beaucoup, et grand nombre de contraires et maintenans le roy Edouard. Enfin tontefois, et comme Edouard n'y vint à deffense, Warwic mist dehors la tour de Londres, Henri [2] et l'assist en trone royal, et le fit publier et crier roi d'Angleterre en confusion de Edouard, promettant au peuple toute salut et prospérité leur approchier et estre à venir par icely de la part du roy de France et de tous les Franchois, et gaignages et conquestes et ra-

1. My Lord the King.

2. Le comte de Warwick fit sortir Henry VI de prison, le 6 octobre 1470 et le rétablit sur le trône.

pines sur le duc de Bourgogne et ses pays, qui estoit une des fins principales à quoi il tendoit à l'appétit du roi Loys, avecques l'expulsion du roy Edouard hors du royaume, et d'en avoir le gouvernement.

CHAPITRD CCCXXXV.

Comment la reyne se tenoit en la tour de Londres, et comment Londrois estoient en division l'ung contre l'autre.

Les grans toutefois et les puissans de Londres un grant pièce se tindrent pour Edouard; et estoit la reine d'Angleterre, en la tour de Londres, à tout cinq cens combattans pour sa garantise, car estoit fort grosse d'enfant; et se tenoit là soubz la fiance qu'elle avoit des Londrois, les grans et les puissans, pour résister au menu peuple en temps de variation; car le roy Edouard, son mari, se tenoit en noort, au bout du royaume pour faire son assemblement; car en cely endroit gisoit sa puissance et toute sa confidence. Et en effet, jà savoit-il bien que le conte de Warwyc estoit descendu en Angleterre et venoit à puissance contre ly pour venir à Londres; mès au gros cuer qu'il portoit, n'en fit pas grand estime, car durement estoit vaillant prince, et se confioit toujours de pooir recouvrer sur ly assez à tost quant il aroit ses gens ensemble sur lesquels il se fondoit; car estoit tout certain, se une fois il se pooit trouver

sur les champs en barbe de Warwyc, Warwyc ne tenroit point de piet, qui estoit laiche et couard, ne oncques ne se trouva en lieu fors fuitif. Et pourtant se confia en soi-mesmes et en la bonté de ses gens, qui lui avoient promis service, et se fondoit sur la lascheté de son ennemi, qui en son effort ne l'oseroit attendre. Fut toutefois le premier deceu et gabé, et ses propres gens l'abandonnèrent et tournèrent contre ly, et Warwyc bouta sa corne tout oultre, et vint jusques à avoir Londres pour ly et la cremeur d'Angleterre; et par faute de résistance faite en temps, toute Londres tourna à estre sienne; et la reine abandonna la tour de Londres, par crainte de Warwyc, qui l'eust fait mourir, ce savoit bien, et perdre son fruit; et s'en alla à Sainte-Catherine, une abbaye disoient aucuns; aucuns autres disoient à Vasemonstre (Westminster), lieu de franchise, qui oncques n'avoit esté corrompu.

CHAPITRE CCCXXXVI.

De la venue du conte de Warwyc en Londres, qui fist grant joie aux Franchois pour la dépression du roi Edouard et de ses alliés.

De ceste venue en Londres au comte de Warwyc, et d'avoir prospéré si avant, fut faite grande joie entre les Franchois; et se bagnoit le roy Loys en roses, ce lui sambloit, d'oyr ceste bonne aven-

ture, car estimoit bien par ce moyen le royaume estre pour Warwyc, et par conséquent fortrait de la main du duc de Bourgogne, qui en manachoit toute France. Si en fit le roy grant joie et grant feste; et continuellement y avoit messages allans et venans entre Warwyc et ly, pour reconfort l'un de l'autre. Et portoit ainsi le temps alors, que se le roy Loys hayst le duc Charles de venin et de mort, Warwyc ne le hayst riens moins pour cause du roi Edouard, jurés ensemble. Et par ainsi, ce que Warvyc prospéroit en Angleterre estoit à la joie et consolacion du roy Loys de France, et ce que Edouard déclinoit estoit à la confusion et opprobre du duc Charles de Bourgogne, qui encore avoit son attente toutefois et son espoir en l'assemblement de son beau-frère, le roi Edouard, pour deffendre son royaume, et de quoi toutefois il tira peu de fruit enfin, car n'y avoit deffence ne demie.

Or veissiez à Londres tout le monde prendre le rave-stoc, qui veut dire un baston ventilleux, livrée du conte de Warwic; et ne s'y osa trouva ne monstrer homme qui portast la rose. En Calais mesme cheurent en division l'ung contre l'autre, et prindrent ceux qui soloient porter la rose le rave-stoc en grand multitude. Autres grand nombre toutefois et fermes à Edouard, portoient la rose toujours; et vindrent aucune fois en confliction l'ung contre l'autre dedens la ville par ceste manière de faire; et là ou le seigneur de Duras, gascon, commis

capitaine de la ville de par Edouard, avoit moult dur à souffrir, et se trouva malement honteux et perplex souvent; car véoit messire Jehan Wanneloc, capitaine du chasteau, homme fort double et variable, et ployant et vaucrant merveilleusement à tous vents, sans fermeté ne arrest, fort au plus fort; et parcevoit bien que honneur et francise n'avoient point tant de lieu en lui, comme cauteleux temporisement. Si en avoit moult d'annuy et de deuil, qui, pour léauté et francise maintenir, avoit abandonné propre terre et patrimoine, grand seigneurie et grant estat avecques le roi Charles, s'il se fut volu rendre Franchois. Mès prisant povreté en honneur et en maintenue léauté devant toute richesse du monde, en reproche de foy, s'estoit venu rendre Anglès, saudoyer de Calais, qui, en Guienne, estoit un des grans barons de la terre pour mesme payer les saudées. O noble francise de gentilhomme, et que devois-tu penser ici, et comme mal te devoit faire, tu qui estois si grand homme de naissance et mis aveuques les sacquemens d'une ville, et non tant prisié que d'estre mis en royale court pour toutes tes pertes, il t'a convenu chanter et hurler, ployer et fléchir à l'appétit d'un grand tas de vilains sans honneur et sans raison et sans foy, encontre ta nature! et qui plus est, ceux qui deussent estre nobles de fait et de corrage et toi deffendre en ton honneur et léauté si approuvée, se sont et ont esté ceux qui t'ont dérelainqui et mis à l'abay de

confusion mesmes et en péril de ta vie! O seigneur de Duras, ta léauté te a esté loable et de grant mémoire; mès ta fortune t'a esté dure et escharce de l'avoir tournée en telle nacion, dont oncques bien ne se peut escrire sinon en péchié.

CHAPITRE CCCXXXVII.

Comment le conte de Warwyc se maintint en Londres, et de grans outrages qu'il feist sur ceulx du party d'Edouard.

Je n'ai point fait fortes enquestes de ceste matère, ne comment le conte de Warwyc se maintint en Londres, ne comment Edouard se mist sus et se prépara à la deffense de son royaume contre ly, car peu m'en a esté et est de faveur, et peu y àttens de loenge ou de mérite, par y avoir fort laboré; mès tant en oys-je en ce tems, et appris, que ledit de Warwyc, qui estoit homme cruel, là où il estoit à son desseure, fit des grans outrages beaucoup en Londres, et par espécial sur ceux lesquels savoit estre du party de Édouard, et en fit exécuter tyranniquement; usa de volentez en la maison des grans marchans; et n'y avoit ne justice, ne règle, ne ordre en tout le royaulme; tout y alloit ce dessus dessoubz: les marchans preud'ommes s'en espoentoient; les nations estranges s'en lamentoient et s'en feussent volentiers enfuis; mès ne pooient. Tout y alloit contre poil et contre ongle; y avoit

un roy assis en chaière; autant y eust fait un sac de laine que l'on traine par les oreilles. Estoit une ombre en une parois (muraille) et un seigneur comme cil que l'on bouffette as yeux bendez. Les commandemens se faisoient de par ly, et les exécutions se faisoient contre ly, et encontre son honneur : le roy y estoit subject et muet comme ung veau couronné, et le subjet y estoit gouverneur et dictateur du royaulme, et faisoit à son roy la moe : tel gouvernement y avoit-il en Londres et non mieux en Calais.

Une chose fit Warwyc; ce fut qu'à l'instant quant il avoit assis Henri en siége, il fit crier et publier la guerre en Calais, partout, au duc de Bourgogne; et le roy Loys, tout en pareil fit crier amour, union, et sauf repaire à tous ceux d'Angleterre en France, qui y estoient et seroient du party du roy Henri, et enemisté et defiance à tous ceux du costé d'Édouart et de ses ajoins. Et sambloit bien au roy Loys, en ce nouvel instant, que tout estoit pour ly pour celle heure en Angleterre, et que fortune à peine n'en poroit autrement disposer, qu'Angleterre ne demorast toute sienne, et contre le duc de Bourgogne. Et à l'exemple de ce fut rapporté et dit pour vrai que le roy ici, de la joie qu'il avoit des nouvelles de Warwyc, qui avoit esleyé et remis en estat Henry, fit faire autre commandement partout son royaulme, que par trois jours durans on fist processions générales, et feux et festes, sans labeur, de la grasce que Dieu avoit en-

voyée aux Franchois, de leur avoir remis en main un roy en Angleterre, qui estoit du sang de France et de l'amisté, et appertenant à la courone, si prochain comme cousin germain, et d'avoir rebouté et expuls le vray ennemy, persécuteur et manacheur des Franchois, Edouard, soubz la jonction du duc de Bourgogne. Mesmes ceux de Tournay en firent les feux et les processions, telles que j'ai dites, à grant feste et joie.

CHAPITRE CCCXXXVIII.

Comment le duc Charles sceut toutes les nouvelles par delà; et que toute sa diligence ne prouffita riens à Edouard.

J'estoie en court à ceste heure, quant toutes ces choses ici se firent, et qu'on les rapporta teles au duc, qui les prist en pacience tellement quellement, et mesme en fit ses contes; car autrement faire ne povoit, comme il savoit bien que les choses humaines et les faits des royaulmes et seigneuries pendoient toutes en la main de Dieu et en son ordonner, et les convient prendre en la nature de leur venir teles qu'il lui plaist les envoyer; car sens d'omme n'a point de lieu, là où les fais de fortune ont opération secrète sur opinion commune. Ceci dis-je pour le duc qui avoit grand intérest, et qui cognoissoit bien et véoit que tout ce brouillis ici, et ceste mutacion en Angleterre estoit pratiquée

pour ly par le roy Loys et Warwyc, ensemble, pour le defaire et non pour autre fin. Principalement et à ceste cause, lui sçaichant ce, et afin de conforter son frère le roy Édouard [1], qu'il ne succombast sous les malices des deux, ce duc maintenoit sa puissante fière armée sur mer à grans cousts et despens, pour cuidier rompre leur convine; et envoya au roy Édouard toutes les adresses de conseil que pooit, hui d'une manière, demain d'une autre, afin de soi porter sagement et vaillamment en cestes ces machinacions contre ly : mès tout enfin ne servit à riens; riens n'y porta ne fruit, ne effect. Le malice des deux pour ce temps ici porta fleur et fruit, et vindrent à leur intention, pour une grande part; et la diligence du duc Charles, aveucques tout son pooir et conseil en celui endroit, fondit tout et tourna à nient en l'exécucion de Edouard, qui estoit en nort et se préparoit, ce disoit l'on, pour venir contre Warwyc, trois jours après la bonne heure; non pas que je ce lui impute à lascheté, ne à faute de vaillance, mès à ce qu'il n'avoit pas ses gens si prests ne si à heure comme il eust bien volu, et peut estre aussi que fortune alors ne le vouloit pas ainsi, pour en faire sortir fin plus grande et plus admirable, ne savoit-on pour qui.

---

1. Charles avait épousé en 1468, Marguerite sœur d'Édouard IV.

Vray est toutefois que se le roy Edouard eust mis à effect temprement et de bonne heure le conseil du duc son frère, et lequel il lui avoit signifié par un vaillant écuyer nommé Anthoine De La Mer, ce fut qu'il s'en fust venu saisir Calais en tandis que Warwyc estoit encore en France, et là où Waneloc lui eust fait ouverture, et en pareil le seignenr de Duras, et ne lui eust-on osé contredire, il n'eust tout espoenté le roy Loys et Warwyc, et fait confus et camus en toutes leurs malices; et feust demoré paisible et tranquille en son royaulme maugré tous; ou à l'autre lez, s'il eust pris et levez subtillement le roy Henry de la tour de Londres, par beaucop de manières qui estoient dressées et bien faisables, car y avoit kernelle avantageuse merveilleusement qui gisoit en la rivière de Tamise, toute propre à ce pour le rechevoir, Édouard, par ce moyen eust osté à Warwyc, tout l'instrument de quoi il se pooit aidier pour rentrer en Angleterre; et le duc Charles l'eust eu en ses mains, bien hors du commandement de toute France et d'Angleterre, ses contraires. Mès, comme j'ai dit, je ne sai se Dieu l'eust volu ou non ainsi avenir, mès toutefois le sens de l'omme ne profite riens ici au roy Édouard, quand ly-mesmes ne sçut oncques mettre à effect ce qui estoit de son salut. Promist toutefois assez, et afferma de le faire; mès onques n'en fist riens. Si en porta dur anuy le duc Charles, et dit bien qu'il ne se voloit point aidier, ce percevoit bien; mès

au fort, ce dist, quant il se soufriroit perdre et bouter hors de son royaulme, si demorroit-il duc de Bourgogne et de ses autres pays, et feroit tout à part ly, au moins mal qu'il poroit.

CHAPITRE CCCXXXIX.

Comment le duc de Clarence aida à persécuter son frère le roi, et des bendes qui sourdirent en Angleterre, entre les seigneurs et peuple commun.

Ne feroye-je long conte de cette matère, qui est toutte pleine de brouillis, et originellement et en fons conduite de vicieux personnages, et soubz une estrange reddition et sauvaige importance de temps non veu pareil. Le roy Loys de France se délitoit en la malice du conte de Warwyc, lequel toutefois il cognoissoit bien que point n'estoit bien sain de ventre et de nez, et si en avoit fait son frère d'armes; et Warwyc savoit bien aussi les belles meurs et condicions du roy, aussi aveuques tous ses tiltres; et pour ce s'accouplèrent-ils ensamble, et firent de deux natures, anciennes ennemies ensamble l'une à l'autre, une soudure et conjonction déshonneste, pour faire encore malvaise euvre. Mesmes le duc de Clarence, frère au roy Édouard, se porta contraire encontre son frère, pour avoir la couronne; et contre nature et contre honneur, l'aida à persécuter aveueques Warwyc; mès enfin,

et ne demora gaires que division ne sourdist entre Warvyc et ly, pour la préminence en auctorité, et parquoy le fait de Warvyc en devint moindre; et sourdirent tant de bendes en ce temps-cy en Londres, et par le royaulme et ailleurs, que tout y estoit tempeste et malédiction, qui jamès n'en puist evidier, doint Dieu! mais qu'il y eust paix en France.

O digne, glorieuse France, sainte chrestienne maison, refulgent sur toute la terre! et que diraije de toi maintenant, et quelle narration ferai-je de ta fortune d'aujourd'hui, quant cely qui gouverne ton throne et occupe le lieu de ton ancienne splendeur, et en quoy tu précèdes et survoles toute autre nacion, ly, le plus digne du monde et le plus noble en temporel estat, et qui doit porter cuer d'aigle et nature de lyon, et ajouster sur ses nobles vieux pères de jadis aucun nouvel acquest de cler tiltre, s'est allé conforter, et associer soi, et évoquer à son frère d'armes, un Anglès, un homme forfait encore, et sursommé de bas estat, et tout despareil emprès ly, ennemy de sa corone et de son estat, et ami tant seulement à terme et à fiction, et à flatterie; et tout pour une honteuse malvaise fin envieuse, qui est de deffaire la maison de Bourgogne, qui par tout temps du monde toutefois a servi et reconforté la maison de France, dont elle est membre, sinon depuis les maudites divisions qui y sont venues, et là où de France, originellement, est sourse l'envie contre elle de sa gloire et de sa force.

O roy Loys, peu prises-tu de ta dignité, et ton glorieux estat, qui vaux à estre requis de l'empereur, et prié pour estre son frère d'armes, et tu requiers par flatterie et à fainte vicieuse fin un porc sengler, sauvage de nacion et extraction inhumaine, et là où il n'y a fors brutal orgueil, crudilité, viles meurs et nature, ramage sans foy, sans loy et sans quelque vertu, sinon de faire grief au monde! O roy Loys, tu ne peux ignorer que tu ne feis aller au devant de ly les processions solennelles de Ruan, et tout l'estat de ta maison comme au devant de l'empereur de Grèce. Se tu argues que tu le fis à fainte et à cautele, tu te juges toi-mesmes que tu es un homme faint et double, et que tu as tendu à déception; et se tu demonstres que tu l'as fait à fin de fruit et de salut de ton royaulme, tu te monstres ignorant doncques en savoir faire et lessier à point, quand tu excèdes mesure des appertenances. Certes tels honneurs fais à tel homme sont dérisions à qui les rechoit, et à cely qui les fait tournent en confusion aussi, et en tient l'en moins de bien; si est pité, et je le récite à plainte et à regret, quant le noble royal sang de France d'autant se défigure et forligne que de condescendre à telles basses menuetez et ordures, et tout par envie l'ung sur l'autre en dedens eux-mesmes, et pour se deffaire et escaudeler, par pieurs encore et plus malvais que eux, leurs propres anciens ennemis.

CHAPITRE CCCXL.

Ici parle l'aucteur un peu des mœurs et estranges fachons de faire dudit roi de France.

Ceci ne dis-je poinct toutefois en charge du roy, pour parer le duc Charles, ne que je désire à condempner et déturper l'ung en sa cause, pour embellir l'aultre; car dur m'est et amer que les temps et les personnes ne rendent ainsi que j'en puisse escrire en grant los, et que leurs fais ne se comportent entièrement à vertu, aussi-bien comme ils les tournent ambe-deux à désolacion du monde; c'est ce qui m'a donné et donne cuisance en cuer, et que les nobles excellentes personnes, introduis de la foy et des divins exemples n'entendent pareillement à haultes nobles euvres, en ensievant leur estat, comme ils font à toutes choses de ruyne et de reproche, pour obéir à leurs vicieux corrages. Une chose est, se vérité se seuffre escrire, ce roy Loys ici, sans touchier à sa conscience ne à ce qui estoit en l'omme par dedens, avoit beaucop d'estranges fachons de faire, non de grand pris par dehors, et lesquels estoient si patentes et si communes, que mesme tous les princes de France s'en doloient, et non moins les petits subjects; et depuis tout le temps qu'il estoit devenu homme, on lise et quière ses fais, ses condicions et ses meurs,

l'on y trouvera plus de trouble beaucop que de cler; l'on y trouvera sédicions et ruyne partout où il est venu, vie voluntaire et desréglée, et qui s'est asservi de maisnie, de meismes, plustost que des biens moriginez. Son père, le roy Charles, en faisoit bon accroire, qui, par bien le cognoistre, lui donna tous ses tiltres; Dieu scet comme fais.

Se doncques je déclaire ce que j'ai vu en l'omme par condoléance, et non pas par hayne, et que je complains ses vices et povretés, dont tant de maux ensieuvent et tant de turbacions au peuple, et que je cognois et sçay qu'en ce faisant, je ne peche point, et qu'il n'est point perpétuel ne que moy; et que des roys d'Israël, en temps passé on a escrit, et des roys de France tant moins on en a escrit, et qui bon et qui moins bon, et qui cler et de noble affaire, et qui de povre et de malvaise condicion, et n'en sont poinct les littérateurs venus pour tant à mort ne à perdicion d'ame, ne reprochiés ne tenus à suspect de faveur ne de hayne, ne puis-je doncques, sauf honneur et salut, descrire les princes de mon temps, tels que je les treuve, et tels que tout le monde les perchoit, et cognoit par effect et par euvre. Certes, se les bien clers hommes méritent loenges par les bons vertueux exemples, ceux qui se desvoient doncques et s'aclinent à vicieux usages, s'acquirent aussi les tiltres confus. Dont, et afin qu'il ne me soit imputé que je veuille, ce sambleroit, détester les vices du roy, et moi taire de ceulx de ce duc

Charles, par cremeur ou par faveur, comme qui seroie à ly, et non pas à l'aultre, et voudroye par ce moyen, ce poroit sambler, justifier l'ung comme tout net, et l'aultre condamner obscur, sauve la [1] ..... de chacun; certes, ce je ne voudroie, ne en moi ne fust oncques.

Mès tant en osè-je bien dire et maintenir: Se le roy se fust contenu de ses vices monstrer au duc Charles, et de les exercer en ly et contre ly, jamès ne se fust descouvert de nuls vices envers le roy, dont il eust deu faire plainte; car ne lui eust ne formé ne meu jamès guerre ne rébellion, ne ne se fust porté envers ly, fors comme envers son souverain. Mès quant il a esté expert et appris de ses périlleuses conditions et meurs, et que ses subtils argus tendoient sur ly, il a usé du meismes tel qu'il y falloit allencontre, monstré barbe de respondre à qui usoit de manière de manace; et tant se peut dire de ly y metre les vices qui [2]...., qu'envers le roy n'a volu faire faulte ni user de déception ne de fraude ne de lascheté, ne de reproche, ne de nulle triceric, ne mensonge; bien a volu garder son pas en la nature et qualité de traictié faict aveucques ly; l'a observé de sa part, tant qu'il a peut; et quant le roy l'a enfraint, il s'en est dolu et esmeu, et le lui a mis en

1. Lacune.
2. Lacune.

reproche, dont tout ce mal icy est ensievy. Je n'excuse poinct doncques le duc de Bourgogne, et ne l'appreuve poinct sans vices et torfais; mès je déclaire les causes évidentes dont tous ces inconvéniens sont sours, et en quoi l'ung et l'aultre ont de coulpes assez, jà-soit-ce que par plus et par moins, ce est tout notoire.

CHAPITRE CCCXLI.

De l'assemblement de gens d'armes que fist faire le roi, et comment fut déceu par trop se fier en le frère de Warwyc.

Je reviens donc à ma matère du roy anglès Édouard, qui véoit et savoit Warwyc estre en Londres, et l'avoir toute par ly, par l'effort du commun peuple, mès au grief toutefois et annuy des notable bourgeois et marchans qui n'y porent résister, et qui eussent bien volu aultrement; car Édouard estoit fort amé entre eulx, et les avoit doulcement traictiés, aveucques ce que la personne de ly estoit agréable et belle, autant qu'oncques de veue d'ommes y eust eu prince. Or estoit-il comme j'ai dict, au pays de nort, là où il fist son assamblement; et prétendoit avoir grands gens puissamment, pour aller encontre de Warwyc, pour le combattre; et de faict, en avoit la promesse et l'attente, comme toute certaine de plu-

sieurs grands seigneurs, et se fondoit et se confioit comme en ly-meismes. Or avoit-il emprès ly le conte [1]....., frère au conte de Warwyc, son cousin-germain, auquel ce roy Édouard icy, par amour qu'il avoit à ly singulière, ainsi qu'on aime l'ung plus que l'aultre, lui avoit fait mercy et pardon d'avoir commis contre ly, aveucques son frère Warwyc, en la dernière bataille aveucques le duc de Clarence, et là où cestui conte, frère à Warwyc, fust pris et détenu, et Warwyc et le duc de Clarence eschappèrent et allèrent en France devers le roy, comme il a esté dict [2].... Ce jeusne seigneur doncques, mespris ainsi envers son roy, et souverain seigneur, et qui ne véoit salut ne garant pour ly, fors de prier et faire prier mercy au roy de sa faulte et desléaulté, s'en mist en tout devoir, et lui promectant à tousjours mais avoir sa faulte devant ses yeulx, et plus encore sa royale mercy et miséricorde, s'il la pooit obtenir d'aventure, lui voloit et désiroit faire serment que plus lui seroit ferme et léal désormais qu'oncques n'avoit esté malvais ne contraire, vivroit et morroit aveucques ly, tiendroit son parti et

1. Lacune. L'auteur veut parler sans doute du marquis de Montaigu, frère du comte de Warwick.

2. Je n'ai pas retrouvé la partie dans laquelle G. Chastelain décrit tous ces faits. Il s'agit du soulèvement dans le comté d'York.

sa querelle contre son frère et contre tout homme, ne jamès, ne pour mort ne pour vie, ne le relinqueroit ne ne l'abandonneroit. Dont le roy, voyant et considérant le personnage à qui il avoit faveur naturelle, ensamble les beaux mots qui procédoient, ce sambloit, du fontenis du cuer, le print à mercy, et depuis y fonda tant son amour et sa confidence, que autant se tenoit asseur de ly et de sa preudommie comme de soy-meismes; et n'osoit à peine penser que fraude lui peust entrer en cuer envers ly.

O nature de vrai noble homme, et comme par toutes terres tu es à tost et à légier déceue, et par trop estre noble et de noble entière foy, tu chiés à estre trompée et escharnie de ceulx qui te doivent faire ciel et trosne, glorifier par loenges et par grasces rendues, et en contraire te procurent et gardent mort et ruine! O comme en a grant nombre et bien détestable, me doubte bien, ailleurs que icy, et qui ont rendu et rendent mal pour bien, hélas! et amère doloreuse déception, pour léaulté trouvée! Et dont se jamès Dieu ne devoit tenir jugement que pour tel cas, si est-il nécessaire et expédient que vengeance s'en fasse.

CHAPITRE CCCXLII.

Comment le dit conte leva grans gens sous le nom de Edouard, et quel malice icellui conte usoit, et comment le roy en fut averti

Or venons à ce bon preudomme icy, ce conte [1] ..... qui avoit reçu mercy et respit de mort, en la bonté de son roy, et lequel il avoit reconquis de rechief, plus sien qu'oncques et plus son entier et son confiable. Le roy lui avoit baillié charge de son avant-garde, et requis de lever gens en plus grant nombre que poroit, et de venir à tout devers ly, ains tost que tard; car voloit aller résister au conte de Warwyc en ses entreprises. Si l'agréa libéralement; et de faict leva grans gens et puissans, et sous le nom de Édouard et de l'aller servir; et iceulx menez par ly, jusqu'auprès où estoit Édouard en ce meismes chasteau [2] où le roy Richard estoit murdri, ce conte ici, en qui Éduard se fioit, fist arrester ses gens, et tournant visage envers eulx, et les commencha à arraisonner, et dire ainsi :

« Messeigneurs, nous sommes ensamble une » belle compagnie de gens; et poons faire, ce me

1. De Montaigu, sans doute.
2. Conway-Castle.

» samble, ne sais quoi de grant, s'il chiet à poinct.
» Que dites-vous ? Faicte-moy sage de vostre cor-
» rage et de vos volentez; maintenant il est heure
» et besoing de le savoir. »

Si fust respondu alors d'une commune voix : « Monseigneur, nous sommes venus et esmeus » aveucques vous, et sommes tous conclus de faire » tout ce qu'il vous plaira nous ordonner et com- » mander. — Par Sainct-Thomas, ce dist l'aultre, » alors je suis doncques pour Henry de Lancastre, » roy d'Angleterre, et si veulx maintenir et lever » sa querelle.» Et commencha à dire : «Vive le roy » Henry ! » Et tout ce peuple après, et en l'instant, cria tous ensemble : « Vive le roy Henry roy d'Angleterre!»Et là s'arrestèrent sans aller plus avant ; et prirent logis en contraire du roy Edouard, qui s'attendoit à eulx de les avoir pour ly et en son aide ; ce que poinct n'avint, et en fust dolentement déceu.

Or prindrent conseil ensamble sur ce qui estoit de faire au surplus pour meilleur exploit, et se porta ainsi l'avis : que d'une traicte on allast là où estoit Édouard tout à la haste pour le prendre et de le saisir au corps ; car n'avoit comme nulles gens aveucques ly pour le deffendre ; et de faict fust délibéré d'y aller. Or en y avoit-il ung en ceste compaignie, lequel voyant la malvaiseté du conte, qui frère estoit à Warwyc, et en qui le roy Édouard, toutefois, se confia sur tout aultre, et estoit jà tourné nient-moins en son contraire,

subtilement s'embla de la compaignie.. et à toute haste s'en alla vers le roy Édouard, pour l'avertir de ceci, et pour le garantir; car aultrement le véoit ou pris ou mort. Si vint jusques à lui, et lui conta la manière comment le conte [1]..... estoit tout au plus près de ly atout grans gens, et estoit tourné du parti Henry de Lancastre, prisonnier; et venoit devers ly pour le prendre ou tuer, où pour le livrer en la main de son frère, le conte de Warwyc. Si loist le roy et le vist tout effrayé; mès à duc voloit croire ce que lui recorda; ains respondist et dist : « Tu es ung lasche ribaut tout » effrayé, et as eu peur; et par peur, tu t'en es » enfuy par une gabe (tromperie) qu'on t'o donné » à entendre. Tu meismes porteras la punicion de » la honte que tu mets sus à mon cousin le conte, » qui ne me feroit faulte, ce sais-je bien, pour » souffrir mort. Et mescreiroie plustost tous ceulx » de mon royaulme à peine que ly tout seul. Par » Sainct-George! tu en seras mis en prison, et » en aras à souffrir, si tu es trouvé en bourde. »

Or fit le roy monter à cheval prestement un sien escuyer, pour aller enquérir en toute haste de cestui affaire et comme les choses alloient. Si vint cest escuyer jusqu'où estoit ce comte, lequel il cuidoit estre bon et confiable. Et de fait vint aborder à ly tout à l'ombre de bonne foi, et ly dit les nou-

1. De Montaigu.

velles que le roy avoit oyes; mès ne les voloit croire; et pourtant venoit savoir comment il en estoit. « Saint George, dist le comte alors, vous » estes venu pour savoir de mon corrage ; mès vous » n'en porterez point les nouvelles à vostre Edouard; » vous demorerez ici; » et là fust détenu prisonnier, et n'ot loisir de retourner, car ne lui fut point souffert. Si s'argua Edouard en son long retour, et ne savoit point son empeichement; et par argu fit monter à cheval arrière un nommé [1]..... homme et seigneur d'autorité, et l'envoya jà seconde fois sur l'autre le premier pour oyr vraies nouvelles; et vint icellui, comme le premier avoit fait, aborder pleinement jusques au dit comte, qui arrière le retint prisonnier, et à plus grant joie encore que l'autre, car estoit pour en tirer grant finance. Si lui fut le retour arrière empeiché pour avertir le roy Edouard; car ne tendoit-on qu'à le prendre au despourveu; et tousjours marchoient avant cestes gens cy à intencion de venir le surprendre. Et Edouard, voyant que nul ne retournoit vers ly, et tout esbahy de ceste manière de faire, envoya la tierche fois arrière diverse gens à force pour savoir et pour enquerre; et iceux sans aller bien loing et sans grandement tarder, vindrent corrans et affuyans à priemes vers Edouard, et lui dirent comment les choses alloient, et que s'il ne trou-

1. Lacune.

voit manière de soi sauver, et bientost, il estoit ou mort ou pris.

CHAPITRE CCCXLIII.

Comment le roi fut perplex de novelles qu'il oyt, et comment, après plusieurs plaintes faites à ses nobles, lui convint prendre fuite à course de chevaux, avec sa noble compaignie.

De ces nouvelles fut durement perplex le roy Edouard, et non merveilles, quant au vrai et à l'œil parcevoit la desloiauté de son tant fiable ami et parent, lequel venoit approchant pour le tuer ou prendre. Print toutefois sa fortune en gré, et visa à en faire son preu à l'exigent du temps, qui le contraignoit à le faire brief; aussi fit-il; et parlant à ce qu'il avoit de gens emprès ly, grans barons et autres, leur dit : « Or chà, messeigneurs, or est » venu l'heure de mon infortune, là où il convient » que j'abandonne et délesse mon royaume, et » que je me voise fuitif en estrange terre, devant » mes ennemys, par trayson contre moi bastie » soubz bonne fiance; et le permet Dieu aujour- » d'hui, ce me samble, ainsi, et le me fault ainsi » porter; mès quant sa grasce se voudra retourner » envers moi par compassion en ma cause, je re- » cherrai en novelle espérance de revenir encore » au recuevre. Ce sont les tours de fortune; hui » fait-elle l'omme grand et haut eslevé, demain

» le renverse et le fait cheoir en bas. Un temps fut
» que point je n'estoie roy d'Angleterre : or est le
» temps aujourd'hui que atout couronne je n'ai ne
» terre ne royaume. Si me convient aussi paciem-
» ment porter et prendre en gré mon aventure
» contraire, comme la gloire de mon exaltacion
» m'a esté de grant joie en mon corrage; se for-
» tune n'eust eu le pooir de me le donner, n'eust
» ça le pooir ne le droit aussi de le me tollir. Ce
» doncques que j'en ai eu jusques cy, ce a esté
» d'emprunt, et non par condicion invariable et
» non ravissable; tesmoing ceste présente heure
» qui me fait le plus confus roy qui oncques fut, et
» le plus derelainqui, et abandonné de tous amys.
» Ne sçay comment vous en va, vous, seigneurs
» qui cy estes, ne se vous serez du nombre des au-
» tres qui me lessent ou des miens; ma fortune me
» semble si foible aujourd'hui et si débile, qu'à
» peine ne me sçai je en qui fier, ne en qui mettre
» fondement, pour ce que ceulx en qui plus me
» fioie me tournent dos, et ne leur est honte ne
» vergogne rien de nulle honnesteté ne cremeur.
» Ceux à qui j'ai fait les biens de merey, me ren-
» dent les paiemens de crudélité ; et ceux à qui j'ai
» conféré les bénéfices d'honneur et d'estat pro-
» curent ma ruine pour récompense. Seigneurs,
» aller s'en fault et quérir sauveté : icy n'a mès
» nulle seure demeure ne jeu party pour ung tel
» péril attendre ; dont ce m'est regret, le plus que
» j'eus oncques, d'ici partir sans deffense. O vous,

» mes barons qui cy estes, vous condole, vous prie,
» aveucques moi en mes regrets; à vous ils tou-
» chent et incombent comme à moy propre, quant
» par moi abandonner vous demorrez en la persé-
» cution de vos ennemis; et par demorer emprès
» moi, vous devenez maleureux comme moi, ri-
» ches toutefois et resplendissans en honneur par
» léauté monstrée, laquelle est la gloire et la co-
» rone des vaillans hommes, et que Dieu regarde
» du haut de son throne, et dont il n'est point de
» doute qu'en fin il ne la récompense et la rétribue
» par le semblable. »

A ces paroles y eut de grans suspiremens, et de cuers esmeus envers ce doloreux roy, à qui ne besoignoit fors à s'en enfuir à force de chevaux vers la mer, où que fust, pour trouver passage. Et de fait à ce faire se disposa à toutte haste; et en pareil les barons et tous autres, crians et disans qu'aveucques ly vivroient et morroient; et tant et si avant qu'il plairoit à Dieu lui envoyer, fust dur, fust mol, ils y partiroient et ne le derelainquiroient ne en mort ne en vie; entre lesquels le seigneur d'Escalles, frère à la reine, estoit l'ung des principaux; et estoient environ de six à huit cents hommes en tout.

Digitized by Google

CHAPITRE CCCXLIV.

Comment le duc Charles despescha l'ambassade du roy à Saint-Omer, qui là estoit venu pour le bien du pays et d'union entre eux deux.

Maintenant convient-il narrer comment le duc Charles despescha l'ambassade du roy à Saint-Omer, qui là estoit venu devers ly pour le bien du pays et d'union entre eux deux, et pour pacifier et contenter le duc son cousin, et le satisfaire de tous les outrages, ravissemens et extorsions faites pour et au nom de Warwyc, Anglois, dont le duc se doloit, pour la cause que le roy le portoit, soustenoit et garandisoit en son royaume. Dont, et combien que ledit de Bourgogne s'en doloit, et en portoit le cœur gros envers le roy, et le savoit bien, toutefois pour demorer en amistié aveucques ly et non encheoir en guerre, s'estoit avisé d'envoyer devers ly ambassadeurs pour lui offrir toutes satisfactions, et restituer de toutes pertes et dammages faites à lui et à ses subjets par mer ou par terre à ceste cause, aveucques ce aussi que par ceste son ambassade sceust que, comment qu'il fust ne comment que la chose allast ne tournast, il voloit demorer ferme et estable emprès le traité qui avoit esté fait entre eux deux à Péronne; faisant déclarer en outre que aveucques ly seul et aveucques son amisté envers et encontre tous autres quelconques il voudroit

mettre son fort pour sa porcion de son régner ; et le tenoit si sage, et prince de si grant vertu, ce faisoit dire, que entendu le lieu dont il partoit et estoit né, aveucques la grandeur et la puissance qui estoit en ly, il devoit mieux amer à soi joindre aveucques ly, et porter sa querelle encontre tous autres quelsconques contre honneur et droiture. Or avoit le duc Charles assez longuement, et par aucuns jours, médité et pensé sur le rapport de ces ambassadeurs de France, et lesquels, après privées devises eues aveucques ly, requérèrent pour la délivrance et retour ; si s'y disposa le duc et leur mist jour.

CHAPITRE CCCXLV.

Comment le duc Charles cuidoit tenir assiégé le conte de Warwyc par son armée sur la mer ou par terre esparse ou quartier de Normandie.

Mès avant que je plus avant procède en ceste déclaration, loist (convient) bien narrer ung peu et faire conte aussi de la disposition du temps d'allors et de son importance. Car estoit le duc Charles alors durement enaigri à l'encontre du roy, pour cause de Warwyc, lequel il soustenoit et en son despit, ce lui sambloit, machinans ensemble la ruine du roy Eduard et de ly. Et combien touttesfois que le duc Charles par effect cecy veist et parceust bien, avoit merveilleusement le cuer fier, et

gros et petit, en soing et en peur de leur machinance; ains s'asseuroit et quasi présumoit pooir contrester à tous ses mesveillans, et mesmes pooir leur donner des affaires beaucop; car avoit bien son armée vaucrant en la mer très puissamment, et par laquelle il entendoit tenir assiégié Warvyc en Normandie, sans en oser saillir; et par terre avoit son armée preste et pratiquiée, la plus puissante qui oncques avoit esté veue en ces terres par deça jusqu'à ce jour, et laquelle, estimée en nombre de quatre ou cinq mille lances, sans les archiers, et desquels il estoit asseuré au jour de semonce ensemble, et des capitaines aveucques ses divers pays. Si se confioit fort en sa puissance par mer et par terre, et ne redoubtoit riens; moins encorre pour ce que le roy Edouard, son serourge (beau-frère), estoit encore en règne et en throne, et non en apparence de décliner, comme il fit depuis. Et pourtant ce duc Charles ici, qui se confioit en sa haute fortune et en son pooir d'alors, non craignant nul vent de France, et là où on lui machinoit grief, ce savoit bien, fit tant moins d'estime et de réputation de l'ambassade du roy et de son rapport; car ne maintenoit nulle teneur de vérité en icely, ains abus et menées de paroles vuides et sans fruit; car lui imputoit pleinement faute et rompture en son serment solempnellement fait à Péronne entre ly et ly, sur les articles de leur traitié fait entre eux deux, et parquoi, après telle rompture et telle faute commise en un si grand

cas, pooit arguer justement, ce disoit, icely estre moins créable et recevable en ung moindre novel survenant affaire ; et pourtant, moitié par deffiance qu'il mettoit en ses paroles, et en partie par mal talent qu'il avoit conceu contre ly, par le port qu'il bailloit au conte de Warwyc, et en son contraire en tous endrois et en tous affaires qui touchoient le roy, se montra aigre et dur, et peu amiable, et révérend en ses paroles envers ly; car estoit devenu de toute autre nature que franchoise, et tout à sa cause; et ainsi doncques eux deux, en ung royaume terribles et périlleuses pestes, et ensievans leur propre appétit plus que d'autrui, tindrent en ce temps cy les hommes de ça et de là en soing et en peur de meschief, et en attente de guerre et de mal avenir. Dont, et se cestui duc Charles ici peu amoit le roy son souverain, toutefois, tous Franchois en pareil héoient de mort, et le despitèrent, pour cause que si fort s'estoit déclairé Anglois encontre le salut du royaume.

CHAPITRE CCCXLVI.

Comment les deux ambassadeurs du roi furent délivrés.

Or venons à la délivrance de ces deux seigneurs ambassades du roy, maistre Jacques Spontin, seigneur de parlement, et Guillot Pot, bailli de Vermandois, frère au seigneur de la Roce estant lez le duc, chevalier de son ordre. Le duc Charles doncques avoit fait préparer son dois de cinq degrés de haut, et sur icellui sa chaire, toute couverte de rice drap d'or soubz un ciel de mesmes, et l'embas du marche-piés, tout aussi large que le charpentier l'avoit fait, estoit couvert de velours noir, descendant de degré en degré, qui estoit le plus haie, ce disoient aucuns, et le plus fait en élacion qui oncques avoit esté veu jusques à ce jour ne à empereur ne à roy. En icellui doncques pompeux et rice throne, s'assist le duc Charles, tout aviron né des estas de sa maison, par divers degrés, et là où les princes et les hauts barons avoient leur siége propre, et les chevaliers et escuyers, chacun en destinée assiéte ensemble, et les prélas et la chancelerie, leur députacion et ordre. Là vindrent donc et furent faits entrer ens les ambassadeurs du roy, accompaignés du seigneur de Créqui; et venus jusques au banc qui estoit or-

donné pour eux, se mirent en genoux et saluèrent le duc : lequel, sans mettre main au chapeau, tant seulement les niqua de la teste, leur faisoit signe de eux lever, qui assez tost le firent aussi; et ne s'en faisoient gaires prier, car assez savoient de leur estre et de leur devoir faire; et ne prindrent pas bien en gré si peu d'amour et de révérence monstrée au roi leur maistre, dont ils estoient délégués devers ly, pour bien de paix encore. Si s'assirent sur leur banc, front à front de ly; et là assis, le bailli de Charolois, chief du conseil, nommé maistre Guillaume Gonnel, commencha à répéter devant lesdits seigneurs, les poins et l'effect de leur ambassade, pourquoi ils estoient venus; et comme il les eust déclairez souffisamment, et lors où il séoit à rendre responce point sur point, le duc mesme anticipa les paroles, et dist au premier point, qui touchoit les offres : Que les offres que le roy faisoit et faisoit faire, n'estoient ne valables, ne souffisans, ne raisonables, ne recevables; car les domages qui avoient esté fais ne se povoient radoubler ne recompenser au pris de leur importance.

Au second poinct, qui touchoit l'entretenement de Péronne, il respondit et dit : Que le roy, tout de gré et voluntairement, avoit enfrainct ledit traictié par avoir porté soustenu et receu en dedens ses havres et pors le conte Warwyc, son ennemy, et lequel, par forme de guerre, avoit fait faire ledit dammage sur ses subjects et pays; et ce nonobstant

toutefois, et qu'il le savoit toujours, le soustenoit et confortoit en son royaulme, en grand grief et confusion de ly et de ses pays; que faire toutefois ne devoit, car estoit directement en contraire et en despection dudit traité de Péronne; et par ceste cause, il monstroit et arguoit que son offre en cestui endroit aussi n'estoit acceptable ne vaillable.

Sur ceste response Guyot Pot, bailly de Vermandois, homme haut et bien en parolle, se leva et dist : « Monseigneur, véez cy unes lettres-pa-
» tentes que le roy m'a envoyées novellement de-
» puis moy estre venu ici, lesquelles, s'il vous plest
» les veoir, vous les porez faire lire devant tous;
» si sarez et orez leur effect, et ce que le roy mande
» par icelles. » Le duc alors fit prendre lesdictes lettres et les lut à part, et depuis les fit lire tout hault et publicquement, et lesdictes lettres leutes, ledict Guiot Pot, soy ruant en genoux, dist : « Or, Mon-
» seigneur, vous avez veu et oy ce que le roy me
» donne et mande, et comment, pour avoir votre
» amistié, il veut que je vous offre tout ce que vous
» vouldrez, touchant l'appoinctement fait entre ly
» et vous; et que toute telle forme et manière
» que vous le sarez et voudrez deviser, que je le
» vous offre et passe tout autel et en tel viguer
» comme s'il y estoit en personne. » Et le duc respondit de rechief, et dist : « Et je vous ai dist une
» fois que ne vous ne ly ne pooez, et que ce que vous
» offrez n'est pas recevable, pour cause que ne le
» poriez restaurer ne satisfaire. » — « Et comment,

» ce dit Guiot Pot alors, Monseigneur, et comment
» cela? N'est-il point au roy de pooir réparer et
» faire restorer le dammage que vous alléguez, et
» qu'il ne fausist qu'à cause de cely meschef guerre
» et tribulacion sourdisse en vous deux, qui toutefois
» vous offre à faire toute raison? Eh! Monseigneur,
» toutefois l'on feroit bien la paix d'un royaulme
» perdu et de cinq cens mille hommes morts en
» sang, et ne poroit-on faire réparacion doncques
» d'un petit meschief particulier qui ne pend qu'en
» vostre volenté privée. Monseigneur, le roy et vous
» avez juge par desseure vous deux. Le roy fuit la
» noise et la guerre, et vous offre paix et amisté et
» réparacion de toutes romptures; se vous ne volez
» entendre à raison, et que aultrement en ensie-
» vist cy après qu'en bien, ce ne sera point à sa dé-
» faute. » Et alors le duc tout animé, ce sambloit,
et en argu, respondy et dist : « Entre nous Portu-
» galois avons une coustume devers nous, que
» quant ceulx que nous avons tenu à nos amis se
» font amis à nos ennemis, nous les encommandons
» à tous les cent mille diables d'enfer. »

CHAPITRE CCCXLVII.

Comment les nobles qui estèrent entour du duc estoient mal edifiez et contens de ses hautaines paroles aux ambassades, par grand hauteur de corrage dont il ne se peut refraindre à l'heure.

Ce fut ici l'effect de la responce que le duc fit à Saint-Omer aulx gens du roy, et dont la fin, comme vous oez, estoit dure et estrange à oyr, et non pas bien prise des gens mesmes du duc, pour ce qu'il y avoit de malvais agoust pour commander tacitement un roi de France à tous les cent mille diables. Et sambloit à ceulx qui dueil y prenoient, qu'à ly mesmes il se fist grand blame en ces paroles, considéré encore qu'il estoit subject du roy et honoré et paré des armes des fleurs de lys, la gloire et splendeur de son front et le plus cler de ses tiltres; et en ce, quant il se nommoit Portugalois, fut murmure aussi de ses propres gens, pour ce que tacitement contempnant le nom de France dont il estoit, ne se osa nommer Anglès là où le cuer luy estoit; mès se renommoit de la feue de sa mère, ancienne amie d'Angleterre et contraire à France. Ainsi doncques jà-soit-ce que le temps d'alors portoit ainsi, que cestui duc Charles s'estoit de tous points eslongnié de l'amour et affection envers France, fut complaint toutefois et durement mal pris entre ses propres gens, que tant publicquement

et si irrévérament, il se osa estordre en ses paroles. Car quoique le maistre sceust ne quel ne com fais eulx tous estoient en affection devers France, non pas vers Angleterre, fut faite murmure aussi entre les plus sages, et qui beaucoup veu avoient, de son hault élevé siége qui, par excès de hauteur, passoit mode et rièble. Si lui fut imputé à merveilleuse élation de cuer mal loable, et par espécial parce que c'estoit envers ung roy de France, son souverain et le plus grand de la terre, envers lequel il se voloit extoller maintenant, ce sambloit, sous tiltre d'ennemisté que le roy lui monstroit, en ce qu'il portoit et soustenoit Warwyc encontre ly. Parquoi, comme le roy lui monstroit le dent en soustenir son ennemy en contraire de leur appoinctement, avoit bien loy aussi, ce sambloit voloir, dire de monstrèr son orgueil envèrs le roy, pensant, en nature d'ennemisté, riens pooir mesprendre, aveuques ce que son pooir sentoit gros et fier, et par lequel il espéroit encores, aveuques Édouard, le roy Anglès, tenir ledict roy encore en cremeur et soubz verge; car ne cuidoit point ne ne créoit que ce deust avenir en Angleterre, qui depuis avint. Et par ainsi, partie par chaleur de jeunesse et en son premier haut vol, que jà avoit exsécuté de haultes besognes, partie aussi par soy cognoistre redoubtablement fort et de chevance et d'ommes, et tout tourné en ennemisté et en haine envers cely qui son ennemi portoit contre ly, n'y avoit ne orgueil, ne beuban, ne rude parole,

ne fiers mots qui lui pooient sambler vicieùx ne de reprise, parce qu'à son ennemi on se doit monstrer tel pour tel, et qu'en ennemisté n'a point de courtoisie, jà-soit-ce que je ne l'appreuve point ainsi ; mès en cuer ennemi et felle coustumièrment se trouve raison esteinte ; et là où raison faut, là est légier consentement à vice.

CHAPITRE CCCXLVIII.

Comment ces deux princes ne se purent onques accorder, mès y avoit toujours une aigreur et une rancune entre eux.

Entre ces deux princes de tout temps y avoit rancune, et quelque pacificacion qui s'en peust faire huy, demain tout revint et retourna en son premier estat, ne vraie amour s'y pooit former. Avoient conditions et meurs incompatibles, et volontés toutes discordantes; et plus alloient avant les jours, et plus enchéoient en grans différens ensemble et en désespérables aigreurs, plus toutefois l'ung que l'autre dissimulant, et l'autre par semblant moins accoutant et plus soy descouvrant. Le roy, certes, estoit homme subtil et faint, savoit reculer pour saillir plus loings, savoit faire l'umble et le doux à couverte fin, savoit concéder et donner pour recevoir au double, et savoit porter et souffrir à terme propre grief, sur l'espérance de sa vertu, qui du tout en fin lui poroit rendre ven-

geance. Ainsi donques estoit ce roy ici fort à craindre, à cause de son engin, le plus agu du monde. Et le duc Charles faisoit à craindre, à cause de son grand corrage, lequel il descovroit et sambloit monstrer par effect, qui de nul ne tenoit conte, ne de roy ni d'empereur; et quant ce venroit à la guerre aux Franchois, si se tenoit-il fier et fort assez, aveucques son Édouard, contre tout homme, aveucques ce que le cuer lui estoit fort eslevé, et ce qu'il avoit acquis de gloire contre eulx à Mont-le-Héry, et depuis en Liège, qui toutte succomba soubs lui en arsion et en glaive. Et ainsi doncques, comme le roy avoit sens grand et cautel, et en usoit en une manière, ce duc ici avoit un aultre sens grand et d'autre effect, et en usoit en aultre, comme j'ai dit, en dissimulacion et en fainte supployante à cautèle de fruit, et l'autre en publicque ostension de fierté, sans peur de mesprendre; car commettoit à sa diligence et à son veillier, et la veue en tout et surtout, toutte l'efficace de sa fortune, et cuidoit et espéroit, par son pooir et par son propre sens, parvenir à toutes ses précogitées fins, fust de paix, feust de guerre.

CHAPITRE CCCXLIX.

En cestui chapitre déclaire l'aucteur l'original principe dont tout le discord est venu entre le roi et le duc Charles.

Ce que je amplie ici ceste matère si au long, ce fais-je à cause qu'à l'eure de ceste mon escripture, le temps estoit fort apparant de prochain meschief de guerre et de grant ruine entre ces deux princes, car fort estoient animés tous deux, et moins que je ne les vis onques en espoir d'aulcun remède. Par quoi, se la guerre va avant, et que l'effect en ensieut comme la peur le me juge, au moins pourra l'en connoistre par mon escripture, dont tout procède et meut. Car nonobstant que je soie au duc norritoire et de ses bienfaits, si ne me hontie-je point pourtant d'escrire vérité contre ly, là où nécessité l'expète. Combien que tout, hélas ! est meu d'inconvénient et d'un original malvais principe, qui est que le roy Loys, par son couvert subtil prétendre et veillier en contraire de ce duc Charles, l'a fait devenir maugré ly et de force Anglès, et d'avoir quis celle alliance, pource que seul ne se sentoit fort pour tenir contre ly. Ceci donques entendu et cogneu, c'est le seul point et le principal qui peut parer ce duc ; mès maints inconvénients sont survenus dessus depuis, et dont de plus en plus fort les causes ont empiré les que-

relles de l'une et de l'aultre, et tout par faute de raison et de cremeur de Dieu.

CHAPITRE CCCL.

Comment le roy, par couvert engin, offrit au duc toute réparacion et satisfaction, et pour quelle cause il fit ce samblant.

Or avoie-je dict que le roy offroit, par ses gens dessus nommés, satisfaction et réparacion de tous dammages fais au duc de Bourgogne, et ce pour avoir son amisté et pour pooir vivre en paix aveucques ly, car ne désiroit point la guerre, ce disoit, et estoit jà de cinquante ans passés, là où repos lui estoit mieux séant que traveil; et le duc toutefois ne le voult accepter, mais répudia son offre, et ne faisoit ne pois ne estime alors de son amour ne de sa hayne pour cause de Warwyc. Mès ores convient-il entendre ici le secret de cest offre qui a esté fait au duc, et là où le roy lui a offert paix et amisté encore par prière, ce sambleroit, et laquelle chose sambleroit avoir esté menée au roy d'une manière de peur, et d'avoir beaucoup prisé ce duc et son pooir, où il sambleroit, se meschief en avient cy-après, que le duc ait esté moult ingrat et hors de voie, d'avoir refusé paix et amour, et cely mesmes à qui il le deust avoir requis plus tost; car estoit son souverain et son plus digne et plus puissant; et pourtant, où l'onneur en

doit demorer au roy d'avoir offert réparation pour non cheoir en guerre, ou la honte lui demeure d'avoir requis paix à son subject, par peur de sa puissance. Et du costé de ce duc Charles, il convient aussi qu'il ait eu cet honneur et ce tiltre d'oser répudier et refuser l'amour à un roy de France, sur fiance en sa fortune, ou se l'effect de la guerre en ensieut depuis, et là où les hazards sont périlleux, que ceste guerre lui demeure à charge à tous jours, parce qu'il a vilipandée paix. Or Dieu scet comment tout va, et ly seul en est juge; mès en ce temps ici, quant le roy fist ces offres, certainement il n'estoit point encore asseur que le conte de Warwyc peust jamais expulser si tost Édouard hors d'Angleterre; et par lequel, tant qu'il estoit régnant, le duc Charles se maintenoit en son orgueil; et les deulx joins ensemble et en leur hault vol, le roy les craignoit, et non sans cause. Et ainsi donques le roy non voyant encore la ruine d'Édouard, offroit au duc son ajoinct réparation des dammages que avoit fait Warwyc pour rompre au duc son ire; car sentoit grand grief pooir advenir en son royaulme, se les deux, Édouard et Charles, lui movoient guerre : et dont adès les espérances estoient très grandes par l'armée que le duc tenoit vaucrant en mer, et dont toutte la Normandie estoit en doubte et en grand traveil.

Ainsi doncques, se le roy offroit satisfaction au duc, ce faisoit-il, ainsi le faut-il entendre, pour

s'asseurer de l'aigre volenté du duc, qui faisoit samblant de guerre par mer, et pendant lequel temps, et jusques à ce que Warwyc poroit avoir mis ruine en l'estat d'Éduard, il demorroit paisible. Ainsi doncques, se peur sambloit estre ici du costé du roy, ce n'estoit pas peur qui se dit de révérence, mès estoit une peur de prévention et de sens, pour à autrui rompre son entreprendre. Aussi voirment comme je dis que sens et cautèle estoient de la part du roy en ceste matère, le duc aussi les entendoit tout au cler; et estoit la cause pourquoi il faisoit moins de pois de ses offres. Car toujours il maintenoit que le roy ne tendoit qu'à le décevoir, et qu'en ses paroles n'avoit rien de ferme; et aveuquesce, quelconque chose qu'il lui mandast par ung ne par autre, ne quom belle qu'elle peust estre, ne quom grande, si pratiquoit toujours en couvert devers tous les princes de France et ailleurs en son contraire. Et pourtant, quant il a refusé les offres du roy présentement, il sambleroit que ce il l'ait plus fait en contempt de sa privée personne, sans regarder se roy ou non, qu'en contempt de paix. Mès comme Loys, qui se monstroit son ennemi por porter Warwyc, son ennemi, ly, comme Charles, ennemi à son ennemi, a refusé les offres d'amisté à cely en qui n'avoit point de fiance. Ainsi doncques, se la paix a esté offerte à cautèle, elle a esté refusée à bon propos, pour ce qu'on n'y ajoustoit point de foi. Et en effet, le duc aussi avoit toujours son attente sur Édouard, le roy anglès,

et par lequel il se confioit estre assez fort encontre les menaces de France, et d'en avoir mesmes sa raison au besoing.

CHAPITRE CCCLI.

Comment les ambassades du roi venus à Saint-Omer, y vint aussi un abbé de Bretaingne, et comment le roi laboroit toujours pour séparer le duc breton de celui de Bourgogne.

En ce propre mesmes temps que les gens du roy estoient venus à Sainct-Omer faire les offres et persuader cestui duc Charles, y estoit venu aussi, et jà par avant, l'abbé de Bigars, Breton, de par le duc de Bretâigne ; et lequel abbé, comme il oyt deviser et conter comment le roy avoit faict dire par ses gens et remonstrer au duc de Bourgogne comment il désiroit l'amisté d'icely sur tous autres, et qu'aveucques ly il vouloit affermer, et à toute perpétuité tenir ce qui avoit été appoinctié et fait à Péronne, et demorer ami à ses amis, et ennemi à ses ennemis ; dont, et pour ce que le duc de Bretaigne toujours persévéroit en orgueil encontre ly, faisoit remonstrer à ce duc Charles comment il avoit son espoir en ly, que, considérée sa longue rébellion et fierté, il pooit et devoit plustost abandonner ledist duc breton que ly roy de France, dont il devoit honorer et amer la couronne, comme le plus grand posteau d'icelle.

Comme doncques cestui abbé entendist et oyt

conter ceci, commença à rire, et dit : « Or par » mon ame et par ma foi, tout cestui mesmes » conte, et en telle forme comme ici le contez, » j'estoie présent là où les gens du roy venus à » Nantes le firent et remonstrèrent au duc mon » maistre et seigneur, en contraire de monsei- » gneur de Bourgongne, lui requérant et priant » qu'à ce il voulsist entendre et condescendre, afin » de soi pooir vengier de ly et de son long intolé- » rable orgueil. »

Et de fait vray estoit-il; avoit voirment envoyé devers le duc en Bretaingne faire ce double personnage, tout en contraire l'ung de l'aultre, parquoy on ne peut aultrement conclure, fors qu'envers l'ung ou envers l'aultre il commettoit faute et le payoit de bourdes, et dont la honte principalement tourna sur ly. Et par ainsi doncques, le refus de l'amisté du roy à ly offert ne tourna pas tout à charge à ce duc Charles, ou que la chose viegne en fin que l'excusation ne soit aussi séante et clère pour ly de le.....[1] ainsi faire, entendues les doubles et enguigneuses manières de faire cy contées. Et, en effet, de tout son sens et pooir le roy laboroit jour et nuit pour séparer le duc breton de l'amisté du duc de Bourgogne, et pour l'avoir devers ly; de quoi, toutefois, il ne pouvoit finer tout à son gré. Mès enfin, tant pratiqua devers ly, que le duc de Bretaigne lui promist amour, service, assistence et alliance envers tous et contre tout le

1. Lacune.

monde, réservé le duc de Bourgogne; et ly mesmes drescha la voie à ce duc de Bretaingne, que d'envoyer envers le duc de Bourgogne notable ambassade, pour lui signifier cecy et pour luy remonstrer que rien n'y avoit icy fait encontre honneur ne en son contraire, mès le pooit ledit de Bourgogne licitement le porter et concéder; car n'y avoit nulle séparacion entre ly et ly; et aussi le roy ne le quéroit point, ce devroit-on dire. Et de fait le duc de Bretaigne, après estre condescendu aux instances et presses du roy, mist sus son ambassade notablement, et y commist le président de Bretaigne et le grand-maistre d'ostel, ung noble chevalier aveucques Bretaigne, le héraut, lesquels accompagnés du seigneur de Malpertuis, un bel gentil chevalier, arrivèrent à Hesdin prestement après les gens du roy estre partis de Sainct-Omer; car le duc Charles estoit jà venu de Sainct-Omer audit Hesdin, pource que pestilence y courrut aulcunement. Audit Hesdin doncques je laisse ceste ambassade des Bretons grandement conjoys et receus, et venus au devant de toute la noblesse de la maison, et viens rencheoir sur le roy, qui à son lez pensoit et sollicitoit toujours de son profit, et d'avoir sa cause belle. Et comme il avoit devers ly le conte de Warwyc, nulle part seur, qui dessoubs sa main ne visoit et n'estudioit qu'à soi en aidier au profit de son royaulme et à la destruction et ruine du roy Éduard et de la maison de Bourgogne; car quelque paix et amisté que offerte eust

au duc Charles faintement et à cautèle, n'avoit aultre désir nientmoins, ne aultre contendement que de le destruire et deffaire ; car ly mesmes s'en estoit tant descouvert as ungs et as aultres, que chacun le savoit, aveucques ce que les euvres le démonstroient par effect.

CHAPITRE CCCLII.

Comment plusieurs Franchois plaignoient fort la charge et les grans frais du roy qu'il eust de par Warwyc.

Le roy doncques soustenant Warwyc à grans frais, soustint aussi le duc de Clarence, frère au roy Édouard, et la ducesse sa femme, ensemble la contesse de Warwyc et une sienne fille à marier. Et comme j'ai dit que le roy en avoit grant charge et frès de les entretenir sur ses bras, aveucques une grande multitude de famille et de gens de guerre, certes, plusieurs Franchois d'entour ly le plaignoient fort et le portoient à dur : premièrement, pource que ennemis estoient anciens de France, malvaise gens, et secondement, pour ce qu'il estoient gens forfais, laiches et recrans, paillars, sans honneur et sans vergogne, et prouvés publicquement traitres encontre le souverain seigneur et prince, l'ung cousin-germain, et l'autre frère d'ung père et d'un ventre, béant (aspirant) iniquement à destituer son frère par bataille,

là dont il estoit enfui confus. Ainsi doncques, Franchois voyans que le roy en faisoit feste, et en portoit grans frès, le portèrent à dur et à enuis, et leur eussent volu avoir crevez les yeux. Mesmes le conte de Sainct-Pol, connestable de France, oncle de la reine d'Angleterre, pour quelque mand que le roy luy feist, oncques ne volt aller devers ly ne l'approcier, tant que Warwyc y estoit. Mès ly manda que, pour perdre l'espée de France et tous ses bienfais, jamès devers ly ne viendroit, tant que tels traitres y estoient, et qui avoient fait morir ses amis et parens. Normans aussi, tout au long des costes de la mer, les maudissoient de cent mille malédictions, à cause du traval que porter leur convenoit jour et nuict à l'encontre de l'armée du duc, qui vaucroit par mer, et encontre laquelle il leur convenoit jour et nuit faire guerre à hacques et à macques, de peur de descente amont des ports. Si en estoient à mal aise que merveilles; car, ne feust Warwyc, de telle armée qui les traveilloit n'eust esté besoing, ce disoient.

Or, entendez et oez quelles conclusions print le roy Loys, roy de France, aveucques le conte de Warwyc, déchassié d'Angleterre : car moult y a ici grant matère et estrange. Assez avez oy, seigneurs, comment Henri, fils de Henri le second, par le moyen de ce conte de Warwyc, avoit esté descrié à Londres, et destitué de sa couronne, confusément et comme inutile et inhabile de régner. Jà long-temps avoit esté tenu en prison, en

la tour de Londres, et Édouard, conte de la Marche, eslevé en roy; la reine Margriete, femme à Henri, chassée aussi dehors d'Angleterre, à tout son enfant, à tout extrême confusion de l'ung et de l'autre; car Warwyc l'avoit fait preschier publiquement par Londres, et en la présence de la mère, comment elle estoit femme ahontie de son corps, et que l'enfant qu'elle faisoit à croire estre fils du roy Henry, estoit un enfant de fornication, emprunté en péchié aveucques un bas homme, ung baveur, parquoi n'estoit digne de succéder à coronne ne à royal estat, comme tout à long a esté récité en ung aultre volume ici devant, sur l'expédition du temps d'alors [1]. Or est vrai que le roy Loys, visant toujours venir à ses fins, comme de deffaire le roy Édouard, qui estoit une mesmes chose aveucques le duc Charles, communiqua aveucques cely de Warwyc de relever la querelle de Henry, tenu en prison à Londres, et lequel, posé que innocent feust et mal ydoine pour régner, si estoit touttefois le droit de la corone sien, par succession de père et de grand-père, sans ce encore que régné eust en Angleterre et porté couronne par l'espace de quarante ans; et estoit cousin-germain audit roy Loys, enfans de frère et de seur; parquoi la cause lui estoit plus juste de lui pourchascer son bien et son revenir à son héritage, comme vrai estoit, se le movement à ce lui fust venu de pité et d'amour de nature. Que nennil!

1. Ce volume manque.

car lui meut de cautèle, ce faisoit à conjecturer, pour le roy Édouard bouter dehors d'Angleterre par ce moyen, et faire commovoir tout le peuple contre ly, par une nouvelle criée. Dont, et comme cely de Warwyc cogneust et entendist bien que pour trouver són retour en Angleterre, dont il s'en estoit fui, il ne pooit trouver tiltre ne cause pour soi faire recevoir que ceste, pour souverain espoir de tout son resourdre, et pour faire confusion à Édouard, prist ceste querelle, sachant que une grant part des nobles d'Angleterre, couvertement et de tout temps, icy portoient faveur et là sus se reposoient. Et en effect, au partir d'Angleterre, ce conte de Warwyc n'avoit aultre tiltre ne espoir d'aller vers le roy Loys, sinon cestui par lequel il pensoit jà tellement entroubler le roy Edouard que le bon n'en demorroit point sien, comme il fist en effect. Et jà, de long-temps par avant, de cy et d'aultres grandes choses le roy Loys et ly avoient tenu leurs devises et fait compact ensemble; car ledict roy Loys l'avoit de tout temps quis pour l'avoir devers ly, par dons et promesses, pour ce qu'il véoit ledict conte estre homme propre à ly, en cautèle et en divers moyens, pour estre instrument et tout propre homme pour venir par ly à ses fins, comme il a esté trouvé depuis.

CHAPITRE CCCLIII.

Comment le roi Loys, aveucques le dit de Warwyc, pratiquoit que le jeusne Eduard, fils de Henri prisonnier, prendroit en mariage la seconde fille de Warwyc.

Le conte de Warwyc donc prist et esleva ce tiltre aveucques le roy Henry en prison en Londres, régnant encore Édouard, qui bien savoit tout et s'en réconfortoit au possible. Dont, et pour donner effect à ceste nouvelle querelle du roy Henry, et en asseurance de son fils Édouard, estant aveucques la reine Margriete, sa mère, par dechà, le roy Loys pratiqua aveucques ledist de Warwyc, que le jeusne Édouard, fils de Henry, prendroit en mariage la seconde fille jouvenor dudist de Warwyc, à ceste fin que, par samblant, à ceste cause ledit de Warwyc devroit tant plus laborer cy après en la resourse du roy prisonnier, et par qui, après estre remis en son règne, la coronne retourneroit sur son fils; et seroient père et fils remis en estat par ce moyen, et le roy Édouard débouté et privé de couronne. Ce mariage doncques fut pratiqué entre le roy Loys et le conte anglès, et promis d'ung costé et d'aultre de le maintenir à bon; quoique toutefois ledit conte anglès, jà de piéça par avant, avoit donnée sa fille aisnée au duc de Clarence, frère au roy Édouard, à intencion

de la faire reine d'Angleterre. Et par ainsi maintenant, en ce second mariage dont le roy Loys traite pour faire la querelle de Henri et de son fils bonne, c'est pour faire la fille maisnée reine d'Angleterre aussi, et sur un titre tout au contraire. Par quoi il samble que ce conte anglès ici usoit et savoit user de merveilleuses trafiques et doublesses, et que son honneur lui estoit de petit pois, qui de tant de fraudes et cautèles, les unes contraires aux aultres, usoit, et en France et en Angleterre, et toutes confuses pour ly. Or ai-je dit que ce mariage estoit mis en termes entre le roy Loys et le conte anglès; mès grant fort y avoit pour le conduire, à cause de la mère, Margriete, que ce conte avoit déchassée honteusement dehors Angleterre et fait prescher ribaude, malvaise lisse, et son fils avoutre, non fils de roy, et mesmes le roy son mari fait mettre en prison; et dont la plaie lui cuisoit tant, et non merveilles, que non jamès jusques au jour du jugement n'en poroit estre sanée, ne tant le mettre en oubly qu'elle ne demandist justement et à bon droit la divine vengeance. Et par ainsi doncques fait bon à arguer de son costé, quand on lui parleroit du mariage de son fils à la fille d'un tel qui tant lui estoit malfaiteur et offenseur, le cas lui devroit bien sonner estrange, et lui faire profonde plaie en cuer, par seulement en tenir parole. Toutefois, après toutes choses considérées, et pésées les grandes fructueuses fins qui en poroient naistre à la maison de France et à

celle d'Anjou, qui icy estoit fort intéressée, tant fut parlé et traitié que ce mariage ci se feroit et se consentiroit du costé de la mère, pourveu que le conte anglès, contremineur de la noble dame royne, se vouldroit publiquement dédire devant roys et princes, soi confessant menteur et faux injurieux de sa personne, à tort et sens cause, et en après faire le pareil en Angleterre, devant tout le peuple ; laquelle chose fut accordée dudict Warvyc, et promise d'ainsi faire ; et de fait le fit ainsi ; et vint là où estoit la reine Marguerite, et là se rua à genoux devant cy, disant tous les mots ci-dessus touchiés, et lui priant humblement merci et pardon ; laquelle durement parlant à ly le souffrit à genoux un quart de heure, et enfin lui pardonna sur les conditions devisées.

Par ceste manière doncques fut fait un mariage ici ; Dieu sut quel, et par l'invention de deux personnages, chacun béant à son prétendre ; le roy, pour renvoyer Warwyc en Angleterre, soubz nouveau tiltre, encontre Edouard, et Warwyc, pour retourner en Angleterre, soubz le confort de France, pour là soi vengier de sa honte ; et finablement les deux appétis du roy Loys et de Warwyc tendirent à une commune fin principale, qui estoit de deffaire la maison de Bourgogne, ce qui faire ne se pooit, si non par deffaire premier le roy Édouard.

Or estoit Warwyc assegié toujours en Normandie, et ne se osoit mettre en mer, pour cause de la grande armée et navire que le duc Char-

les faisoit tenir sur ly par l'espace de cinq mois; car savoit bien, s'il estoit rencontré il estoit mort, et n'y avoit remède en ly. Si lui tarda fort et anuya : aussi fit-il au roy Loys, qui volentiers en eust esté quite; car en avoit grans frès sur ses bras et grandes coustanges. Si mist ledit roy toutte diligence de faire assemblement de navires par tous les ports de France; et en effet en assembla jusqu'au nombre de soixante beaux navires et puissans, et d'iceulx constitua gouverneur l'amiral de France, le bastart de Bourbon, sage et gentil chevalier, et de bon corrage; et en la conduite d'icely se mist Warwyc en mer aveucques toute sa route au plus couvert qu'il put, et hors de veue du navire du duc Charles. Et leur avoit commandé le roy qu'à nulles fins ils ne quérissent la navie du duc pour l'assaillir; mès tant seulement, si les aultres le quéroient, leur ordonna de eulx deffendre. Dont toutefois ne l'ung ne l'aultre n'avint, car ne s'entretrouvèrent point. Ne seai se feust à sens ou d'aventure; mès ainsi toutefois en avint-il, et Warwyc prist port et descendi en Angleterre atout ce que avoit de gens de son parti anglès; et l'amiral de France, atout ses Franchois, retourna en Normandie, après avoir mis en sa sauveté le conte de Warwyc, sur lequel maints cuers anglès s'attendoient et béoient.

Fin de la Chronique de Georges Chastellain.

POÈME

SUR

LA BATAILLE DE LIEGE

EN 1468.

A L'ONNEUR de toute noblesse,
Et en exhaussant gentillesse,
Puissance, proesse et vigour,
Vous veuil recorder la valour
De maint seigneur preux et vaillant,
Et le hardement suffisant,
De maint chevalier et baron,
Et escuiers de grand renon,
Qu'en mil quatre cens soixante-huit
S'assemblèrent. Ne vous annuit
Se de ce fait cy vous ramembre.
Ce fu ens ou moys de septembre,
Droit le vingt-troisiesme jour,
Qu'ils se monstrèrent sans séjour

---

1. Ce poème a été publié pour la première fois dans les Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne, d'après un manuscrit cotté 813,769, qui a passé des mains de M. Petau à celles de Jean Marion, et qui a appartenu plus tard à la reine de Suède. Il se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque du Vatican.

Digitized by Google

A plains champs, j'en scais le certain,
Ens ou pays de Hasebain,
Pour remettre en son haultain siège
Le très noble seigneur du Liège [1]
Qu'on avoit voulu depposer.
Mais à ce se voult opposer,
Comme l'istoire le témoingne,
Le très puissant duc de Bourgoingne,
Lequel est de si noble arroy
Comme filx à un filx de roy
De la très digne fleur de lis.
Chacun avoit joie et délis
Qui avec luy estoit ce jour,
Car de voulenté, sans séjour,
Pour l'amour de Jean de Bavière
Fist adoncq lever sa bannière,
Qui belle fu à regarder.
Le comte de Hénault, c'est cler,
Y fut de bon cœur et séur,
Et le bon comte de Namur.
Cil de Maine et maint Escossays
Y fu en moult nobles convoys;
Messire Jean de Châalon,
Prince d'Orange en son renom;

1. Louis de Bourbon.

De Saint George le bon seigneur
Y fuce jour à haulte honneur,
Et grant planté de Briennoys.
Il y en eut de Reteloys,
De Flan dres etde Picardie,
De Bourgoingne et de Normandie,
De Hénault et de plusieurs lieux,
Que, se nommer les sceusse mieulx
En fust la déclaracion,
Pour le bon seigneur de Chaalon.
Y estoit de Fribourg le conte ;
Et si dois bien nommer en compte,
De Bourgoingne le mareschal,
Et de Hénault le séneschal.
Messire Jehan de Namur
Y fu ce jour à cuer séur ;
Et si estoit à moult grant joye
Ung noble baron de Savoye ;
De La Baume porte le nom [1].
De ses escuiers de regnom
Féist lors vingt-deux chevaliers,
Qui moult furent vrays et entiers ;
Et si sçay bien que sa bannière
Fust aveucq toute la première.

---

1. Le baron de la Baume fit chevaliers 22 de ses écuyers.

Ly sire s'y voult tant prouver
Qu'on doit de sa valeur parler.
Messire Anthoine de Vergy
Y fu, et le seigneur d'Autry;
Si fut le comte de Flormont,
Et le seigneur de Rougemont;
Messire Jehan de Guistelle
Y olt compagnie moult belle;
Et le puissant seigneur d'Angien,
A qui atient honneur et bien;
Et le frère du noble roy
De Danmarc y ot son convoy.
Ce jour y avoit maint rabot.
Si fu messire Regnier Pot,
Et le bon seigneur de Waurin
Qui le couraige ot enterin.
Si fu le seigneur de Penguy,
Et son frère sire Henry;
Et de Vienne bien le sçay
Y fust sire Jacques pour vray.
Ce jour qui estoit cler et net
Y véissiez maint bacinet
A très nobles plumes d'autruce.
Le nepveu du maistre de Pruce
Ce jour y fust fait chevalier.
Et tant d'autres en puis noncier
C'om povoit avoir grant plaisance

A véoir la noble ordonnance
De ceulx qui là furent venus.
Des nobles Escossois y fu,
En cestui jour, que bien le scay,
Lors messire Guillaume Hay;
Messire Jacques Seveigour
Fu en la bataille ce jour;
Et sire Hélis de Guemmout:
Cil passa l'avant-garde moult,
Pour faire en l'estour son devoir.
Et sy doy bien ramentevoir
Messire Jean de Bouteville
Qu'à armes fust ce jour habille,
Et moult grand plaisance prenoit,
Quant les nobles barons véoit
Aregarder sa contenance;
Et par sa très haulte vaillance
Chacun sa valour esprouver;
Et je puis pour certain prouver
Que ès quatre parties du monde
Comme il s'estent à la ronde,
En Pruce, en Grenade, oultre mer
Jhérusalem puis bien nomer,
Et les haux mons de Sinay,
En Chypre et au port à Brandy
A esté. Et si vous tesmongne
Qu'oncques mais si noble besongne

On ne vist en pays lointain
Comme celle de Hasebain.
Nouveaux chevaliers Escossoys
Furent ce jour, j'en sçay la voix,
Pour leur prouesse en grant renom.
Sire Alexandre en son droit nom
De Commech, qui ot cuer entier,
Ce jour y fust fait chevalier;
Et messire Andrieu Strevart
Fust chevalier de belle part :
De Huy sire Guillebert
Fu ce jour en armes appert.
Com bon et hardi combattant,
Sire Jehan de Sudrelant
Doy bien en honneur mettre en compte;
Car il est fils d'un noble comte.
Sire Alexandre Diernin,
Qui le cuer ot humble et benin,
En ce jour monstra hardi chère;
Et cil qui porta la bannière
Du comte qui est tant prisiez,
Ce fu sire Jean de Mimez.
Des Escossoys ai dit les noms.
Or vueil dire des Bourgoignons
Qui furent de moult grant vertu.
Le seigneur de Couches y fu,
Et Gaultier de Rupes en joye

Digitized by Google

Que nommer puis seigneur de Soye;
Et le seigneur de la Serrée,
De Savoye, y ot son armée.
Si fu Jacques de Chastenay;
De Courte-jamble nommeray
Messire Jacques, car, pour voir,
En l'estour fist bien son devoir;
De Pontelic messire Guy,
Et sire Pierre de Granty;
De Poupet y fust le seigneur;
Berault de Bucy, gouverneur
Fust de la bataille, de nom;
Messire Jehan de Châalon,
Qui de ses nobles Escuiers
Fit lors vingt et six chevaliers;
Estienne de Saint George fu
Près de la banière en vertu;
Huguenin de Sens la portoit.
Le seigneur de Troppez estoit
En l'estour, et cellui d'Ingny,
Et sire Jehan de Choisy.
Sire Charles de Guillonnet
Fu en la bataille de fait;
Sire Gaustier de Chastenay,
Et messire Jehan d'Annay;
Sire Jehan Bioche y fu,
Et aussi le sire de Ru;
Sire Pierre de Fontenay

Et le bon seigneur de Fonçay,
De la Chaine sire Symon,
Sire Anthoine de Thoulongeon :
Si fu Oudart de l'Espinace
En ce jour; Marguet et Fougace.
Jehan d'Ormoy y puis nommer,
Et le bon seigneur d'Oyseber.
Sire Guillaume Sandoiers
Y fu, ce nous dient les vers;
Et le bon seigneur de Réy,
Et les deux enfans de Mailly,
Sire Pierre de Beffraumont
Et messire Henry. Ceulx sont
Grandement à recommander.
Et si doy en honneur nommer
Messire Jehan de Manut;
Et le sire de Maigne y fut :
Messire Jehan de Baudré,
Et de Choisel messire Amé.
Moult firent aux Hedrois de han.
Et messire Anthoine de Cran,
Messire Jehan de Cusance,
Et messire Jehan de France,
Le bon seigneur de la Viéville
Y fut, et celly de Neufville.
Là fut sire Aubert de Canuy [1],

1. Cauny.

Et le bon seigneur de Genlly ;
Messire Philippe d'Harcourt
Et sire Jehan de Houcourt ;
Cil Saint-Ligier de Beauvoir ;
Miraumont doi, ramentevoir,
Et le bon chastelain de Lens,
Qui avoit o luy belle gens.
Le bon seigneur de Longueval,
Sire Allain, y fut à cheval ;
Et messire Jehan pour vray
De Sognez y fist bien le stay.
Carmaret bien s'y esprouva,
Aty de Bonnay y frapa.
Si fist Anthoine de Villiers,
Et le seigneur de Louvilliers.
Sy fu Jehan de Saint-Aubin ;
De Salegny sire Bourdin ;
Messire Ponce Périlleux,
Et sire Jehan de Fosseux ;
De Humières messire Andrieu ;
Si fu aveucques lui Mathieu.
Si fu le sire de Manures,
Et le sire de Herbaulures ;
Et de Vaulx y estoit Robert,
Chevalier ysnel et appert.
Et le sire de Rosutboys
Moult y avoit de beaux raboys.

Digitized by Google

Si fu le sire de Beufort ;
Et ce jour s'y esprouva fort
Messire Jehan de Bailleul,
Et sire Jehan de Moureul ;
Messire Rollan de Utquerque,
Et sire Henry de le Lerque,
Et le damoisel de Nasso :
Si fu le sire de Dyo.
Sire Guillaume Thignonville
Fu ce jour en armes habille ;
Car il estoit ambassadour
De nostre roy à grant baudour.
Sy fu le sire de Sempy
En arme, et celluy de Jussy ;
Et messire Jehan de Roye ;
Raoul le vicomte, à grant joye
Y fu, qui tout honneur souhaide,
Et le sire de la Hamaide,
Lallain, Bossut aveucq Floyon,
Et cil de Quesnot en son nom ;
Cil de Ligne, et maint Hennuyer
Ce jour furent moult à prisier.
Aveucq eux fust Robert le Roux,
Qui aux Hédroys fust moult escoux.
Griefs tourments leur fist endurer.
De Lesque vous y puis nommer
Messire Guillaume, pour vray.

Et de Rotelois, bien y sçay
Nommer le seigneur de Sorbon,
Et ses frères qui furent bon
Pour faire aux Hédroys moult de maulx,
Et Messire Jehan de Vaulx.
Si fust Aruet de Maumont,
Vuitace de Haisellemont,
Et de Becquefin le Françoys.
Y ot un chevalier courtoys
Dont dire puis bonnes nouvelles,
Messire Jehan de Courcelles.
Ce jour y fust Gérard de Guaix.
Et Girardin son fils moult gaix
Y fu, et son frère Henry,
Et Guillaume L'estay d'Espy.
D'Oitonville qu'on doit nommer;
Herbert faut, ne doy oublier,
Bien se maintint en son harnoys.
S'en y ot ung de Gastinoys,
Chevalier en armes habille,
Sire Hélyon de Jacqueville.
Son escuier doibs mettre en compte,
Qu'on nomme Robin le vicomte;
Trouillart de la Trimouille aussy
Avec Olivier de Crully [1],

1. Coully.

Et plusieurs nobles escuiers.
Si ot de nouveaux chevaliers,
Bernier Jehan de Neufchastel.
Georges de la Trimoille bel
Se maintint en l'estour felon,
Et Guiot, le seigneur d'Uchon;
Ces deux si sont cousins germains.
Le seigneur de Chasteau-Villains,
Cil de Cottebrune par nom,
Et le bon seigneur de Raon.
Robert de Flandres fu ce jour
Chevalier, par sa grant vallour,
Et son noble frère Victor.
On fist adoncq sonner maint cor.
Messire Loys de Guistelle
Y ot compagnie moult belle;
Et le bastart de Dicquemur
Ne se tint pas ce jour en mur.
Messire Jehan de Disgongne
Y fu, l'istoire le tesmongne;
Bien y fery pour voir la fiche;
Et le bon seigneur de la Guiche
Fust chevalier; et dit la voix,
Cil conduisoit les Charroloys.
Picquars, Hennuyers, Bourgoingnons,
Flamens, et maintes nacions
Firent aux Hédrois griefs tourmens;

Et scachiez certain que les gens
De delà s'y rendirent fort ;
Car moult estoit grant leur effort ;
Et s'estoient mis dessus ung mont.
Messire Jehan de Jeumont [1]
Leur pourchassa cruel dolour ;
Car il avoit passé maint jour
Qu'il avoit esté à Paris
Devers les haux princes eslis
Pour Jehan de Bavière aidier,
Et pour ces Hédrôis abaissier,
Qui tout vouloïent surmonter,
Et les nobles suppediter.
Quant tretous furent assemblé,
Ce jour, par le commant et gré
Du très noble duc de Bourgoingne,
Pour mieux ordonner la besoingne
De la très crueuse bataille,
Fu établi, ce n'est pas faille
A déviser le grant hustin.
Lors messire Guissart Dauphin,
Et messire Vuitace de Bours,
Avec le bon seigneur de Dours,
Pierre de la Trimouille en nom
Chevalier fust par son renom ;

1. Jaumont.

Près du noble duc se tenoit,
Et moult grant plaisance prenoit
A regarder sa contenance;
Car par sa très haulte vaillance
Voult estre devant, pour certain.
Adoncques vindrent main à main
Ces gens d'armes des deux parties,
Qui griefvement furent départies.
Leur devoir firent ly archers
Ce jour, et ly arbalestriers,
Et ces nobles gentils héraulx
Qui tant sont nobles et loyaux.
Ménestrels se faisoient oyr,
On faisoit trompettes bondir;
Canons, bombardes décliquoient,
Et ces gens d'armes y frapoient.
Le noble seigneur de Helly,
Cil de Vasse et cil de Crouy,
Cil de Noyelle, de Vuyon,
Et plusieurs dont ne sçay le nom,
Qui d'ainez servent la setille;
Et Enguerran de Bournonville,
Qui a esté en aultre lieu,
Aux Liégois jouèrent d'un jeu
Dont ils ne se donnoïent garde.
Car toute leur grant avant-garde
Où il avoit, par justes sommes,

Bien quatre cens de gentilshommes,
Allèrent derrière assaillir
Liégeoys, à la fin que fuir
Ne puïsent aucunement.
Et là firent si grant content,
Qu'on doit de leur valeur parler.
Mais je vous puis pouvoir compter
Qu'oncques nul semblant de partir
Ne firent Liégeois à ce juir;
Ains se combatirent moult bel,
Comme hardy, preux et ysnel;
Car ils estoient gouvernez
Du fort seigneur de Pervehez,
Qui trestout le temps de sa vie
Saigement et sans nulle envie
S'estoit gouverné noblement,
Jusques à ce jour proprement,
Que par très folle convoitise
Qui maint cueur embrase et atise,
Fist son fils séoir ou hault siége
De la seigneurie du Liége.
Adoncq failly sa grant science,
Gentillesse et vraye audience,
Quant aux conjurez s'assenty
Et les francs hommes relenquy,
Dont il receut cruel dolour;
Car il en mourut en l'estour,

Et son fils et tous leurs aidans.
Mains barons nobles et puissans
S'esprouvèrent à la besoingne
Avec le franc duc de Bourgoingne,
Et les haulx princes dessusdits :
Chacun avoit hardement pris
De faire d'armes le mestier;
Mais à présent n'est pas mestier
D'en dire toute l'ordonnance,
Fors que la plus belle substance
Nos gens s'y voulrent tant peiner
Qué Liegeois firent reverser
En telle manière, sans faille,
Que la très crueuse bataille
Ne dura une, ferme et seure,
Pleinement la valeur d'un heure,
Que Liegeoys furent desconffys,
Par les nobles seigneurs de pris.
Ce dit l'istoire par tel sens,
Que trente mille de leurs gens,
Ou plus, demoura en la place.
Et se j'avois bien espasse
De tous les haulx faits déclairer,
Et les nobles seigneurs nommer,
Moult diligemment l'escriroye
A l'onneur, révérence et joye
De celui pour qui l'ai empris,

Digitized by Google

Lequel est de si haultain pris,
Que depuis que l'eure accomplie
Fu, et la bataille finie,
Pour sa grant puissance monstrer
Voult quatorze jours demourer
Près de la bataille environ,
Sans ce qu'en chastel n'en donjon
Soy voulsist loger nullement,
A la fin que aucune gent
Luy vouloient estre nuisant,
Pour ce fait venissent avant,
Et ils y seroient recéus
Et en ce terme, sans reffus.
Liége la très puissant cité,
Tongres, Saintron en vérité,
Huy, Dinant et maint autre ville
Se rendirent, ce n'est pas guille.
Aux princes crièrent mercys,
Si qu'accordé leur fust respis,
Jusques qu'ils vindrent présenter
Corps et biens, sans rien excepter;
Et de leurs plus prochains amys
Furent adoncq plusieurs estis,
Qu'ils délivrèrent en hostaige,
Pour accomplir double couraige [1];

1. Ouvrage.

. . . . . .

Et pour plus plainement ouvrer
Et obéissance accomplir,
Aux princes vouldrent requérir
Justice de tous les Hédrois,
Dont ils connoissoient les endroiz;
Et les firent lier sur chars.
Là fust décollée leurs chars
Pour la très grande forfaiture.
En ce monde n'a créature,
Pour tant qu'il ait entendement,
Qui plaindre doye nullement
Leur mort; car passé cinquante ans,
Ne fust prince tant fust puissant,
Qui en péust venir à chief.
Dont c'estoit dommage et meschief;
Car souvent on fait décoler
Plusieurs nobles, et désoller
Leurs lieux et habitations.
Tout le pouvoir des Bourgoignons,
Ne fu pas à celle journée.
Quant honneur leur fust adjournée,
Comme vous oyez en ces vers,
Premiers le conte de Nevers.
Frère du franc duc Bourgoingnon,
Vint devers son frère de nom
Huict jours après la grant meslée,

La quelle ot esté si hastée
De Liégeois, par folle ordonnance,
Que le conte de grant puissance
N'y peut oncques venir à temps;
Dont il fu durement dolant;
Et ceulx qui estoïent o luy,
Le noble conte de Joingny,
Rimaucourt, le seigneur puissant;
Raoul, le seigneur d'Austrevant,
Amé de Viry, Savoyen,
Et Viennois, ceulx scoy-je bien
Qu'ils vindrent après la besongne
Devers le franc duc de Bourgongne.
Dont sa force multiplia.
Et de très bon cuer festia
Son très chier frère signeury,
Et ceulx qui estoient avec luy
Venus en foy et en amour.
Et puis au quatorziesme jour
Le noble duc se departy
De ce pays, par tel party
Que grant joye vouldrent mener
Ceulx qu'o luy ot voulu mener,
Pour la victoire très haultaine
Q'orent en la terre lointaine.
Pressès sont de leur fort tenir;
Ensemble vouldroïent mourir,

Digitized by Google

Ains que souv'nance fut gardée.
Cil qui ceste chose a dictée
Ruelle à tous escoutans prie
Que chascun de cuer s'humilie,
En priant Dieu dévotement;
Que le duc de Bourgoinge gent
A luy ceulx que j'ai renommez,
Et ceulx que je n'ai pas nommez,
Veulle en tel estat maintenir
Que l'amour Dieu puist déservir
A l'onneur de sa fleur de lys,
Et de tous ses nobles amis.

Amen.

LES SENTENCES
DU LIEGE.

Plusieurs désirent à sçavoir
Du fait de ces Liegeois le voir;
Et j'en dirai selon mon sens.
Premier, nos seigneurs sont d'assens
De mettre et tenir en leurs mains
Tous leurs priviléges au mains,
Et qu'ils soïent portés à Mons,
Car de ce sont ils bien semons,
Avec touttes les alliances
Èsquelles avoïent fiances.
Jà jurront que sans transporter
Auront tout voulu apporter;
Où jà n'y aura si privé
Qui à toujours n'en soit privé;
Et à Liége et aulx aultres villes
Qu'on ne doit point tenir pour villes,
Ne seront plus maistre nommé
Mais bailly, prévost renommé,
Majeur et aussi eschevin,
De par le seigneur, sans convin
Faire d'amis ne de lignaige,
D'ailliance ne de viguaige,
Fors au plaisir, chascune année,
Du seigneur. Et est ordonnée

Digitized by Google

La chose qu'ils renderont compte
Au prince, qui vault bien un comte.
Et est ordonné par manière
Qu'il n'y aura nulle bannière
De confrairie ne aultrement,
Qu'il ne faille apporter brefvment
Aux commis pour en ordonner ;
Et si ne pourront pas donner,
De bourgeoisie le renom,
A homme, tant soit de bon nom,
S'il n'est ès villes résidens,
Sans ce qu'il puisse par dedens
Tenir conseil, et nullement,
Si ce n'est du consentement
De leur seigneur et cappitaine.
Et c'est anssi vray comme espit

. . . . . .

Que d'armes ne feront plus port
Contre le roy, pour nul rapport,
Ne contre le cuens[1] de Namur,
Pour grever fortresse ne mur.
Et s'est dit, ne m'en doit passer,
Que se Françoys veulent passer
La rivière, ils auront passaige,
Et se Liegeois estoient bien saige,
Ils livreroient, sans enchiérir,

1. Le comte.

Digitized by Google

Les vivres qu'on doit bien chérir.
Et saichez bien, ne vous ennoye,
Aussi qu'il n'y aura monnoye
Des princes qui là ne soit prinse.
Et si feroïent grant mesprinse
Se par eulx estoient ravallée.
E tau lieu, qui n'est pas vallée,
Où fut la bataille mortelle,
Si grantque pieçà ne fu telle,
Sera faitte une belle église
Des princes de nom sans faintise;
Quatre prestres y seront mis,
Et deux clers; iceulx entremis
Seront de prier à la dame
A qui fuymes de corps et d'ame.
Monseigneur de Liége donner
Y doit de rente et ordonner
Deux cens escus à chaque année;
Et pour souvenance, ordonnée
Sera une messe en septembre,
Vingt-trois jours, et bien m'en ramembre
A Liége dite, à Saint Lamber,
Pour tous ceulx qu'avec maint haubert,
Trespassèrent à celluy jour.
Qu ele roy du trosne majour
Les veulle mettre en bonne sente!
Et si vueil bien que chacun sente

Qu'à nobles églises d'entour
On en doit prier par bon tour.
Ou chastel de Huy, sans essay,
Stoquehan, Buillon et Yssay,
Feront garnison du seigneur;
Et aussi ly bon gouverneur
Y pourront entrer et yssir,
Sans ce qu'on les doye nuisir.
Et qui vouldroit contre aller,
Ceulx du chapitre au par-aller
Les doivent ayder à pugnir :
Et ceulx qu'on ne pot pas tenir,
Qu'en aultres lieux ont fait leurs nis,
A toujours mais seront banis.
Ceulx qui estoïent des Hédrois,
Et qui furent de faulx endrois,
Qui jamais les pourra tenir
On les fera griefvment puynir.
Et tous ceulx qui les soutiendront
Penance pour eulx porteront.
Et ceste histoire nous raporte
Qu'à Thuin ne demoura porte,
Ne mur qui ne soit accomplis,
Débattus, et fosses remplis
Fos.,... [1] Dignant avec com.... [2]

---

1. Lacune. 2. Lacune.

Auront pour leur mauvais.....[1]
La pareille pugnicion,
Sans avoir excusacion.
En salle, en pallais, ou en chambre,
Et sur la rivière de Sambre,
Ne demoura nul fort moustier,
Qu'on n'en face pierre et mortier
Abattre, pour oster leur force,
A la fin que nul ne s'efforce
De Hénault nullement grever.
Et pour ce fait cy achever,
Dit est que, fortifiement
N'y aura jamais nullement;
Et à Tongres fra-t'on abattre
Une des portes sans débattre,
Quarante piez de mur en tour
D'un lés et d'aultre de la tour
Vers Tref, et feront raemplir
Ceux de Tongres, et accomplir
Ouvréement le grant fossé
Devant Tref, contre leur seigneur.
Et aux Liegeois par ordonneur,
Pour compensacion de frez
Que les princes ont pour eulx faiz
Fauldra un aïde paier,

1. Lacune.

Que je puis nombrer et noncier
A deux cens et vingt mil escus.
Et de tout sans faire reffus
Ont livré susfisant hostaiges.
Et si doit estre en leurs usaiges
Qu'aux lettres faire et deviser
Sera mis que, se rebeller
Vouloïent en quelque partie,
Deux cens mille escus, sans partie,
Païeront pour leur mesfaiture;
Cinquante mille, c'est drocture,
Au noble et puissant empereur;
Autant au roy; et le seigneur,
C'est asçavoir, je vous témoigne,
Le très puissant duc de Bourgoigne,
Et de Hénault le franc primier
Qu'on doit aymer et tenir chier,
Chacun cinquante mil auront
D'amende, se ceulx se mesfont.
Telle est devisée la somme.
Et s'il avoit ung pape à Rome,
Ou un arcevesque à Coulongne,
Qui pour la divine besongne
Et service du roy puissant,
Feissent évesque, tant soit grant,
Nepourront aller au contraire
Leur seigneur, pour tous bien à traire;

Et son évesque pugniront
Tous ceulx qui au contraire yront.
Et aussi il est ordonné
D'en faire lettres, et donné
Sera aux villes pour savoir
Tout le fait de leur esçavoir;
Et aux princes pareillement
Le feront, pour monstrer comment.
Par certaine obligacion
Tendront, sans allégacion,
Tout ce que vous ai récité
Ès villes et en la cité,
Tous jours par bonne intencion :
Cy prent mon dit conclusion.

Explicit dictum.

TABLE

DES MATIÈRES

DE LA FIN DES CHRONIQUES DE G. CHASTELLAIN.

Page.

CHAP. CCLXII. Comment le seigneur de Villers fut pris à Chimay, cuidant venir à Liège pour les esmouvoir, et puis fut amené vers le duc..... 1

CHAP. CCLXIII. Comment le duc ordonna aux nobles de Brabant eux appresser pour aller à Malines... 5

CHAP. CCLXIV. Comment le rois Loys savoit ce qui se faisoit à la réception du duc, et comment il estoit marri de l'alliance d'Angleterre..... 9

CHAP. CCLXV. Comment Liégois vindrent assiégier Huy pour ce qu'il ne contribuoit aux tailles..... 11

CHAP. CCLXVI. Comment le duc entra dans Malines, et de la pugnicion qu'il y fit..... 13

CHAP. CCLXVII. Comment les Liégois vindrent assiégier Huy, et comment le duc luy envoya monseigneur de Boussut..... 16

CHAP. CCLXVIII. Comment le duc print à cueur d'un gentilhomme que Liégois avoient fait morir..... 18

CHAP. CCLXIX. Comment le roi envoya lettres aux Liégois par le bailli de Lyon, promettant les assister..... 25

CHAP. CCLXX. Comment George expose dont de rechief procédoit ceste guerre de Liège..... 27

CHAP. CCLXXI. Comment il y eust escarmuce entre Liégeois et le seigneur de Boussut..... 30

CHAP. CCLXXII. Comment l'ung de la compagnie du seigneur de Boussut remonstra prudemment ne soi devoir partir de Huy..... 33

Page.

CHAP. CCLXXIII. Comment les Liégeois se disposèrent assaillir Huy et comment les habitans, faindans la deffendre, lessèrent entrer..... 35

CHAP. CCLXXIV. Comment le duc envoya messire Adolphe de Clèves pour lever le siège des Liégeois estant devant Huy..... 37

CHAP. CCLXXV. Comment le seigneur de la Roche et le seigneur d'Aymeries furent envoyez à Bohain vers le connestable..... 39

CHAP. CCLXXVI. Comment le connestable pour la tierce fois eust plusieurs paroles au duc et l'appressoit de leissier Liège en paix..... 42

CHAP. CCLXXVII. Comment le connestable excusoit le roy vers le duc Charles pour le différent des Liégeois, à cause qu'il les avoit en protection..... 44

CHAP. CCLXXVIII. Comment le duc Charles fist responce absolute au connestable, ne soi vueillant désister de son emprise..... 46

CHAP. CCLXXIX. Comment le duc Charles mena la guerre en Liège et comment le connestable obtint demy-an de leur estat afin qu'il ne s'empeschast de la guerre..... 48

CHAP. CCLXXX. Comment le connestable obtint du duc que le terme d'un demi-an il bailleroit asseurance sans faire emprinse contre le roi..... 49

CHAP. CCLXXXI. Comment le connestable avoit charge du roi ravoir les terres de Somme pour la somme qui estoit mise sus..... 51

CHAP. CCLXXXII. Comment il arriva ung légat à Bruxelles avec le cardinal Balue devers le duc... 53

CHAP. CCLXXXIII. Comment il y vint un légat devers le duc Charles pour cuidier rompre la guerre de Liège..... 54

CHAP. CCLXXXIV. Comment le connestable retourna à Louvain vers le duc, et des conférences qu'ils eurent ensemble..... 59

CHAP. CCLXXXV. Comment le duc Charles fièrement

Digitized by Google

Page.

délibéra envahir les Liégeois par la responce qu'il donna au connestable..... 63

Chap. cclxxxvi. Comment le roy de Castille, pour aulcuns soupçons qu'il avoit eus de Loys, envoya vers le duc Charles, pour lui offrir entrée en France..... 65

Chap. cclxxxvii. De la guerre contre Liège..... 66

Chap. cclxxxviii. Comment monseigneur le duc Charles, nouveau duc, après la guerre des Liégois, fist son estat ordinaire à Brusselles, et des demandes qu'il fit à ses pays, et comment il veult tenir sa toison à Bruges..... 67

Chap. cclxxxix. Comment le duc Charles commença à faire son estat fort richement et de grant admiracion..... 72

Chap. ccxc. Comment le duc Charles, à l'incitation d'aulcuns qui le gouvernoient, convoiteux d'amasser, le contournèrent en avarice..... 76

Chap. ccxci. Comment le duc Charles tenoit trois fois la semaine audience, où il falloit que tous les nobles comparussent autour de ly..... 79

Chap. ccxcii. Comment l'auteur dist que, en la magnificence et grandeur où estoit le duc, il eust plus tost perdu la vie que les pays qu'il tenoit du royaulme..... 81

Chap. ccxciii. Comment il fist assembler les quatre membres de Flandres à Brusselles, leur demandant trois points pour lui accorder ayde..... 83

Chap. ccxciv. Comment le duc Charles tint sa Toyson à Bruges, la première depuis la mort de son père en l'esglise Nostre-Dame..... 87

Chap. ccxcv. Le nombre des morts de chevaliers de l'ordre, et comment à ceste feste se trouvèrent ensemble les ambassades cy en bas nommées..... 89

Chap. ccxcvi. Comment Toyson-d'Or, viellart, par son instance fut déporté de son office, auquel il avoit servi le duc par l'espasse de trente-six ans,

Page.

et procura en son lieu estre ordonné son serviteur 93

Chap. ccxcvii. De la question et débat qui pendoit entre le roi Loys et son frère, aveucque ses alliés, pour la ducié de Normandie..... 98

Chap. ccxcviii. Comment le roy Loys au double assembla frans archiers plus qu'il n'estoit de coustume et de son avis qu'il prist..... 100

Chap. ccxcix. Comment les nobles et les estas de France, après avoir oy la relacion du roi, débattirent les conséquences et dangier qui en pooient venir 103

Chap. ccc. Comment les estas délibérèrent envoyer ambassade devers le duc Charles de Bourgogne pour le amollir..... 105

Chap. cccl. Comment le connestable, après le retour dudit parlement, se vint tenir à Bohain, et de diverses opinions qu'on avoit alors dudit connestable..... 107

Chap. cccii. Comment le duc Charles estoit fort désirant de jangler (causer) avec le dit connestable après son retour en France pour apprendre de ly toutes nouvelles de par delà, et comment ledit connestable arriva à Bruges à grant présumpcion.... 109

Chap. ccciii. Comment le duc Charles fist faire une grande exécution d'un fils bastard du seigneur de la Hameyde, et comment ses parents se vinrent ruer devant le duc pour miséricorde..... 114

Chap. ccciv. Comment le duc Charles fist une moult belle response aux supplians, non obtemporant à leur requeste dudit prisonnier bastard..... 116

Chap. cccv. Comment les parents dudit bastard appaisèrent le partie du mort, par leur avoir donné grans déniers, ce qui riens ne leur proufita quant à la délivrance dudit bastard..... 118

Chap. cccvi. Comment le duc Charles, sur son partement d'aller à l'Escluse à privée compaignie, or-

Page.

donna secrètement à l'escoutète de Bruges, l'exécution dudit bastard..... 119

CHAP. CCCVII. Comment l'escoutète prit à l'heure de mye-nuit ledit prisonnier hors de la porte, et le mist en la prison de ville..... 120

CHAP. CCCVIII. Comment le seigneur de la Hameyde se partist de Bruges mal content, et comment on fist morir ce jour mesmes le bastard bien confusiblement, à grant toutefois compassion de ceulx de la loy..... 122

CHAP. CCCIX. Comment le duc Charles avoit aucun secret regard et considération en la mort dudit bastard..... 124

CHAP. CCCX. Comment tous les princes du réalme se trouvèrent perplex en la manière du faire et du vivre alors autour du roi..... 126

CHAP. CCCXI. Comment le duc de Calabre, après le trépas de D. Pierre de Coymbre, fut esleu par les Catellans roi d'Arragon..... 129

CHAP. CCCXII. Comment le comte d'Erminac, pour refus que lui fist le duc lui donner sa niepce, se retourna contre la maison de Bourgogne..... 132

CHAP. CCCXIII. Comment le duc Charles assembla gens et les mist devers Saint-Quentin..... 135

CHAP. CCCXIV. Comment Charles de France et le duc de Bretaingne, pour lesquels le duc s'étoit mis aux champs, appointèrent avec le roi..... 137

CHAP. CCCXV. Comment le roy vouloit anéantir le don qu'il avoit fait de la rivière de Somme, disant que par contrainte il l'avoit fait..... 140

CHAP. CCCXVI. Comment le duc, pour obvier aux voies quises par le roy, il s'alli a au roy d'Angleterre, contre cœur et nature..... 142

CHAP. CCCXVII. Comment le duc fist charger son artillerie à Lille et depuis séjourna quelque temps à Lille..... 143

CHAP. CCCXVIII. Comment le duc Charles constitua

Page.

ung prévost des maréchaux, pour nettoyer le pays de brigands..... 144

Chap. cccxix. Comment le duc Charles, par la grant justice qu'il maintenoit, estoit cremeu en ses pays. 147

Chap. cccxx. Comment le roi et le duc, après plusieurs préparatoires de guerre, par l'enhort des gens de bien, firent parlementer de la paix..... 148

Chap. cccxxi. Comment le duc s'était mis ès champs et clos en un parc aveucques son armée..... 150

Chap. cccxxii. En ce tems cy se montra une comète du ciel, laquelle se montra après la mye-nuit par une espace de tems..... 158

Chap. cccxxiii. Comment le temps estoit fort pluvieux, et fut le duc contraint à changier son parc. 161

Chap. cccxxiv. Comment le duc estoit résolu à ce que de toutes ses demandes qu'il avoit faites, ne laisseroit couler point une qu'il ne les emportast.. 163

Chap. cccxxv. De la doléance que le roi fist du roi Loys, et des aigres plaintes qu'il prononchoit en public de la personne du duc Charles..... 166

Chap. cccxxvi. Des murmurations des Franchois et de hautes paroles en leur quartier pour la foule qui leur tournoit si griesve..... 170

Chap. cccxxvii. Comment messire Guillaume Rolin abandonna le pays du duc, et du bastard Baudwyn. 173

Chap. cccxxviii. Comment le duc Charles envoya Jehan d'Arson en France, et lui venu en la présence du roi, recommanda le bastard Baudewyn. 176

Chap. cccxxix. Comment l'auteur traite ceste matère bien à dur ennis, qui fait mention du roi de France, qui tacitement marchandoit de faire morir le duc..... 180

Chap. cccxxx. Ici fait l'aucteur une générale objurgation à l'encontre plusieurs nobles et autres qui vicieusement vivent..... 182

Chap. cccxxxi. Du retour de Jehan d'Arson qui avoit

Page.

esté devers le duc de Bourbon, et de ce qu'il avoit besoingnié pour le bastard Baudewyn..... 184

Chap. cccxxxii. Comment ce murdre fut pratiquié entre quatre personnes, et comment ils s'avisèrent de le mettre à exécution..... 187

Chap. cccxxxiii. Comment Jehan de Chassa fut fort plaint à la court, pour ce qu'il se transporta en France, abandonnant le duc Charles..... 189

Chap. cccxxxiv. Comment le comte de Warvic mist hors de prison le roi Henri, et comment il tira le peuple de sa bende, par bel remonstrance qu'il fist..... 190

Chap. cccxxxv. Comment la reyne se tenoit en la tour de Londres, et comment Londrois estoient en division l'ung contre l'autre..... 193

Chap. cccxxxvi. De la venue du conte de Warwyc en Londres, qui fist grant joie aux Franchois pour la dépression du roi Edouard et de ses alliés.... 194

Chap. cccxxxvii. Comment le conte de Warwyc se maintint en Londres, et de grans outrages qu'il feist sur ceulx du party d'Edouard..... 197

Chap. cccxxxviii. Comment le duc Charles sceut toutes les nouvelles par delà; et que toute sa diligence ne prouffita riens à Edouard..... 199

Chap. cccxxxix. Comment le duc de Clarence aida à persécuter son frère le roi, et des bendes qui sourdirent en Angleterre, entre les seigneurs et peuple commun..... 202

Chap. cccxl. Ici parle l'aucteur un peu des mœurs et estranges fachons de faire dudit roi de France.. 205

Chap. cccxli. De l'assemblement de gens d'armes que fist faire le roi, et comment fut déceu par trop se fier en le frère de Warwyc..... 208

Chap. cccxlii. Comment ledit conte leva gens sous le nom de Edouard, et quel malice icellui conte usoit, et comment le roy en fut averti..... 211

Chap. cccxliii. Comment le roi fut perplex de novelles qu'il oyt, et comment, après plusieurs plaintes faites à ses nobles, lui convint prendre fuite à course de chevaux, avec sa noble compagnie.... 215

Page.

Chap. cccxliv. Comment le duc Charles despescha l'ambassade du roy à Saint-Omer, qui là estoit venu pour le bien du pays et d'union entre eux deux..... 218

Chap. cccxlv. Comment le duc Charles cuidoit tenir assiégé le conte de Warwyc par son armée sur la mer ou par terre esparse ou quartier de Normandie..... 219

Chap. cccxlvi. Comment les deux ambassadeurs du roi furent délivrés..... 222

Chap. cccxlvii. Comment les nobles qui estèrent entour du duc estoient mal edifiez et contens de ses hautaines paroles aux ambassades, par grand hauteur de corrage dont il ne se peut refeindre à l'heure..... 226

Chap. cccxlviii. Comment ces deux princes ne se purent onques accorder, mès y avoit toujours une aigreur et une rancune entre eux..... 228

Chap. cccxlix. En cestui chapitre déclare l'aucteur l'original principe dont tout le discord est venu entre le roi et le duc Charles..... 230

Chap. cccl. Comment le roy, par couvert engin, offrit au duc toute réparation et satisfaction, et pour quelle cause il fit ce samblant..... 231

Chap. cccli. Comment les ambassades du roi venues à Saint-Omer, y vint aussi un abbé de Bretaingne, et comment le roi laboroit toujours pour séparer le duc breton de celui de Bourgogne..... 234

Chap. ccclii. Comment plusieurs Franchois plaignoient fort la charge et les grans frais du roi qu'il eust de par Warwyc..... 237

Chap. cccliii. Comment le roi Loys, aveucques ledit de Warwyc, pratiquoit que le jeusne Eduard, fils de Henri prisonnier, prendroit en mariage la seconde fille de Warwyc..... 241

Poème sur la bataille de Liège en 1468..... 245

Les sentences du Liège..... 265

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DES CHRONIQUES DE G. CHASTELLAIN.

11A6 2007527